

Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO FSE au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » 2014-2020

Ile de la Réunion

..



Rapport final

Cette évaluation est cofinancée par le fonds social européen

Sommaire

1 - Les objectifs de l'évaluation et le protocole d'évaluation mis en œuvre	4
1.1 - Le périmètre de l'évaluation et le questionnement évaluatif.....	4
1.2 - Méthodologie d'évaluation.....	6
1.3 – Statut du rapport et investigations conduites.....	7
2- Un programme d'ampleur élaboré et mis en œuvre par le partenariat régional	8
2.1 - Un programme opérationnel partenarial.....	8
2.2 - Une gestion partagée.....	9
3- Analyse des dynamiques par axe	11
3.1- L'axe 1 du programme dans une trajectoire favorable mais à confirmer.....	12
3.1.1 - Vue d'ensemble.....	12
3.1.2 – analyse par objectif spécifique.....	15
3.2 - L'axe 2 du programme, un niveau élevé de programmation et de réalisations.....	23
3.2.1 - Vue d'ensemble.....	23
3.2.2 - Analyse par Objectif spécifique.....	25
3.3 - Un Axe 3 dédié à l'inclusion, en difficulté.....	37
3.3.1 - État d'avancement de l'objectif spécifique et des fiches actions.....	38
3.3.2 - Facteurs de blocage et freins.....	41
3.3.3 - Contribution à la performance, réalisations et résultats.....	41
3.3.4- Perspectives.....	43
3.4 - Vue d'ensemble du programme.....	45
3.5. Les perspectives d'atteinte du cadre de performance.....	47
En synthèse, les principales conclusions à ce stade.....	47
3.5.1 - Rappels sur le cadre réglementaire de la revue de performance.....	47
3.5.2 - Perspectives sur la revue de performance.....	49
4- La mise en œuvre du programme	51
4.1 - L'organisation en place pour mettre en œuvre la fonction d'autorité de gestion.....	51
4.1.1- Un nombre important d'instances pour le suivi, le pilotage et la gestion du programme.....	51
4.1.2 - De nombreux services instructeurs mobilisés.....	53
4.2 – Des marges de progrès en matière de communication et d'animation.....	56
4.2.1- Une stratégie de communication validée en 2015 et mise en place effectivement en 2018.....	56
4.2.2 - Des outils de promotion sur la période 2015-2017 du programme perfectibles et un outillage du porteur de projet principalement via Ma démarche FSE.....	57
4.2.3 - Une logique d'appels à projets permanents.....	61
4.2.4 - Une promotion des principes horizontaux à améliorer.....	63

4.2.5 - Une stratégie de communication et d'animation renforcée à compter de 2018	65
4.3- De l'instruction au contrôle, retour sur les étapes clés de la piste d'audit.	66
4.3.1 - Un appui auprès des porteurs individualisé jugé très positif	66
4.3.2 - La dématérialisation de la demande, source de complexité	67
4.3.3 - Un processus d'instruction en place malgré les difficultés rencontrées pour adapter le système d'information pour une partie des opérations	68
4.3.4 - Des délais très longs entre la décision du CRP et la notification de la convention pour une part importante des dossiers mais une amélioration significative en 2018.....	70
4.3.5 - Un enjeu clé : augmenter le nombre de contrôle.....	70
4.3.6- Des marges de progrès	72
5- Analyse de la fiabilité des données	74
5.1- Analyse du système mis en place	75
5.2 - Analyse des microdonnées ayant servi de base à la réalisation des RAMOs et de leur cohérence.....	81
6- Proposition de recommandations.....	84
Q1 : quelle est la dynamique de programmation et de certification des dépenses des axes du programme ?	85
Q 2 - Quels sont, pour chaque axe, les risques et facteurs de blocage déterminants à la dynamique de programmation et de certification des dépenses ?.....	87
Q 3 : Quelle est la dynamique par axe au regard des objectifs du cadre de performance ?	88
Q 4 : Les procédures élaborées contribuent-elles à la qualité et la fiabilité du système de suivi des données et des indicateurs ?	90
Q 5 : Au regard des questions évaluatives précédentes, comment dynamiser la programmation ?	92
Q 7 : Dans quelle mesure la programmation contribue-t-elle à la prise en compte des principes horizontaux, dans le pilotage du programme et au niveau des opérations ?	94
Annexes.....	96
Annexe 1 : les acteurs sollicités dans le cadre d'entretiens individuels.....	97
Annexe 2 - la démarche d'enquête auprès des bénéficiaires mis en œuvre et les résultats	98
Annexe 3 - Opérations du Conseil régional prises en compte dans la détermination du niveau de programmation	118

1 - Les objectifs de l'évaluation et le protocole d'évaluation mis en œuvre

1.1 - Le périmètre de l'évaluation et le questionnement évaluatif

L'évaluation à plusieurs finalités. Elle est positionnée comme **une aide à la décision** pour l'Autorité de gestion à une période clé :

- La préparation de la revue de performance
- La réflexion sur d'éventuelles révisions du programme

Cette aide à la décision doit contribuer, sur la base de données objectivées et de **propositions de pistes d'actions à court et à moyen termes** :

- À orienter et réajuster si nécessaire le pilotage du programme concernant la programmation et la certification.
- À orienter et réajuster si nécessaire le pilotage du programme concernant l'atteinte des cibles du cadre de performance.

Elle doit permettre de contribuer à un **dialogue constructif entre les différentes parties prenantes du programme**, fondé à la fois sur les défis à relever pour la période à venir, sur les projections de dégagement à court et moyen termes et sur les perspectives d'atteintes des cibles 2018 et 2023.

Elle s'inscrit avant tout dans une visée opérationnelle à un moment clé de la programmation pour un territoire à très forts enjeux.

L'évaluation vise les objectifs suivants :

- Dresser un état des lieux détaillé de l'avancement du programme (programmation, certification, dégagement d'office et cadre de performance);
- Analyser les facteurs explicatifs des éventuels blocages internes (processus de mise en œuvre, animation / communication, ciblage des mesures...) et externes (contexte socio-économique, réglementaire...);
- S'assurer que le système de gestion des indicateurs et de collecte des données contribue à leur qualité et fiabilité ;
- Étudier et argumenter l'opportunité d'une éventuelle révision de la stratégie du programme et du cadre de performance ;
- Mesurer la contribution du programme aux principes horizontaux de l'Union européenne.

Au regard de ces objectifs, 7 questions évaluatives ont été définies. Elles sont rappelées dans le tableau qui suit, en prenant en compte les critères d'évaluation proposés dans l'offre méthodologique.

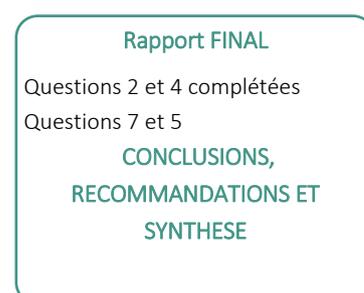
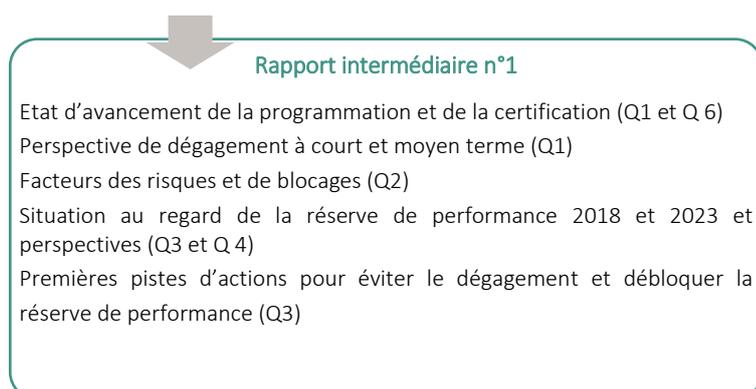
Questions évaluatives	Critères d'évaluation
<p>Q 1 - Quelle est la dynamique de programmation et de certification des dépenses des axes du programme ?</p> <p>Quelle est la situation au regard d'une programmation linéaire ?</p> <p>Quelle est la situation de la certification des dépenses au niveau du programme au regard de la cible à atteindre pour le prochain dégagement d'office ?</p> <p>Quelles sont les perspectives de programmation et de certification des dépenses et quelles sont les incidences sur les prochains dégagements d'office ?</p> <p>Quelles propositions peuvent être faites pour écarter les risques de dégagement d'office et dynamiser la programmation ?</p>	<p>Pertinence et efficacité</p>
<p>Q 2 - Quels sont, pour chaque axe, les risques et facteurs de blocage déterminants à la dynamique de programmation et de certification des dépenses ?</p> <p>A. Contexte socio-économique, incidence de la clôture des PO 2007-2013, incidence du PONT IEJ,</p> <p>b. Ciblage stratégique, critères d'éligibilité, type d'actions, logique de cofinancement...</p> <p>c. Choix de gouvernance et de pilotage (système de gestion du PO, subvention globale, animation du PO, outil dématérialisé, communication ...)</p> <p>d. Procédures d'instruction et de gestion (organisation de l'instruction, difficultés réglementaires, complétude des dossiers de demande et de paiement, CSF...)</p> <p>e. autres...</p>	<p>Pertinence et efficacité</p>
<p>Q 3 - Quelle est la dynamique par axe au regard des objectifs du cadre de performance ?</p> <p>- Situation :</p> <p>a. Au regard de l'attribution de la réserve de performance</p> <p>b. Au regard des risques de suspension de paiement</p> <p>- Perspectives :</p> <p>Quelles sont les perspectives d'atteinte des cibles à l'horizon 2018 et 2023 ?</p> <p>Quels sont les facteurs de blocage éventuels ?</p> <p>Quelles sont les incidences financières à prévoir, au regard de ces simulations (réallocation de la réserve de performance issue d'axes prioritaires ou de priorités non « performants », éventuelles suspensions de paiements, voire corrections financières sur le ratio dépenses / réalisations) ?</p> <p>- Propositions : quelles propositions peuvent-être faites pour débloquer la réserve de performance ?</p>	<p>Pertinence et efficacité</p>
<p>Q - 4. Les procédures élaborées contribuent-elles à la qualité et la fiabilité du système de suivi des données et des indicateurs ?</p> <p>a. Qualité des outils et des définitions et modalités de diffusions aux bénéficiaires / participants</p> <p>b. Chaîne de collecte et de suivi des données participants et des indicateurs</p> <p>c. Contrôle qualité gestion / CSF</p>	<p>Fiabilité et cohérence</p>

d. Pilotage et systèmes d'information e. autres...	
Q 5. Au regard des questions évaluatives précédentes, comment dynamiser la programmation tout en optimisant le renseignement des données sur les participants qui alimente le cadre de performance ?	Pertinence et efficacité
Q 6. Dans quelle mesure l'avancement de la mise en œuvre répond-il aux objectifs et à la stratégie fixée par le PO FSE Réunion ? Une analyse au regard de la logique d'intervention du PO, des aspects financiers et de réalisations est attendue.	Pertinence
Q 7. Dans quelle mesure la programmation contribue-t-elle à la prise en compte des principes horizontaux, dans le pilotage du programme et au niveau des opérations ? Quels sont les leviers de l'AG pour renforcer cette prise en compte ? Comment l'AG peut-elle valoriser les projets les plus remarquables ?	Pertinence et efficacité

1.2 - Méthodologie d'évaluation

Le tableau ci-dessous présente la logique générale d'intervention, les principaux outils, ainsi que leur articulation avec les principaux livrables prévus.

Questions évaluatives	Analyse des données programmation et gestion	conduite d'entretiens	Enquêtes bénéficiaires	analyse du fonctionnement du système de gestion	Ateliers de travail	Expertise Indicateurs
1. Quelle est la dynamique de programmation et de certification des dépenses des axes du programme ?	● ● ●	● ● ●				
2-Quels sont, pour chaque axe, les risques et facteurs de blocage déterminants à la dynamique de programmation et de certification des dépenses ?		● ● ●	● ●	● ● ●		● ●
3. Quelle est la dynamique par axe au regard des objectifs du cadre de performance	● ● ●	● ● ●			● ● ●	● ● ●
4. Les procédures élaborées contribuent-elles à la qualité et la fiabilité du système de suivi des données et des indicateurs ?		● ●	● ●	● ● ●		● ● ●
5. Au regard des questions évaluatives précédentes, comment dynamiser la programmation tout en optimisant le renseignement des données participants		● ● ●	● ● ●		● ● ●	● ●
6. Dans quelle mesure l'avancement de la mise en œuvre répond-il aux objectifs et à la stratégie fixée par le PO FSE Réunion ?	● ● ●	● ● ●				
7. Dans quelle mesure la programmation contribue-t-elle à la prise en compte des principes horizontaux, dans le pilotage du programme et au niveau des opérations ?	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ● ●	● ●	



1.3 – Statut du rapport et investigations conduites

Le présent rapport constitue le rapport final de la mission d'évaluation.

Les travaux conduits ont articulé différents types d'investigations réalisées de septembre à décembre 2018 :

- Une analyse globale du PO complétée d'un focus les changements attendus et les indicateurs de réalisation et de résultats.
- Une analyse de l'état d'avancement de la programmation des axes (hors AT) cofinancé par le FSE par objectif spécifique notamment à l'appui des extractions MaDémarcheFSE ainsi que des tableaux de suivi transmis par l'AGILE et par la Dieccte : nombre d'opérations programmées, montants programmés, montants contrôlés, montants certifiés par l'autorité de certification, trajectoire de la programmation.
- Une analyse des réalisations, tant à l'aune des objectifs définis par les fiches actions que des réalisations et résultats.
- La réalisation d'entretiens avec les acteurs identifiés lors de la réunion de cadrage. (de septembre à décembre 2018)

Les entretiens conduits avaient pour objectifs notamment de repérer les points forts et les facteurs de blocages, les perspectives à l'échelle des fiches actions, les modalités d'animation et de détection de projets mises en œuvre ainsi que les enjeux identifiés en matière de gestion.

La liste des interlocuteurs contactés est en annexe ainsi que la grille d'entretien proposée.

- La conduite d'une enquête web auprès des porteurs de projet et des bénéficiaires réalisée sur 3 semaines, du 11 octobre au 2 novembre 2018. 52 bénéficiaires ont répondu à cette enquête sur les 95 destinataires finaux soit un taux de retour de 55%.
- L'analyse du système de collecte des données relatives aux indicateurs de réalisation articulant à la fois une dimension système et une dimension opérations (à partir des données transmises par l'AGILE).
- L'animation d'un atelier sur les recommandations qui a associé les représentants des services instructeurs, atelier qui s'est déroulé le 11 décembre 2018.

2- Un programme d'ampleur élaboré et mis en œuvre par le partenariat régional

Avec un total de 484,98 millions d'euros (Hors AT)¹, le programme opérationnel FSE 2014 – 2020 de la Réunion est le 2e programme de France en termes de dotation, après le PO national FSE pour la Métropole.

Il s'inscrit dans le cadre de **la stratégie interfonds définie par les membres du partenariat régional composé des services de l'État, la Région et le Département. Cette stratégie interfonds vise à donner un cadre de cohérence aux politiques publiques cofinancées par les fonds structurels et d'investissement.**

Cette stratégie intégrée est structurée par 3 axes prioritaires :

- Dynamiser la montée en compétences, l'accès à l'emploi et la cohésion sociale de la population réunionnaise.
- Investir dans les leviers de croissance et améliorer la compétitivité des entreprises
- Optimiser les performances du territoire

Le programme opérationnel FSE participe en particulier à l'atteinte des objectifs de l'axe 1 de la stratégie intégrée plurifonds.

2.1 - Un programme opérationnel partenarial

Le programme opérationnel FSE a été élaboré par le partenariat régional avec l'appui de l'Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne (l'AGILE) et du comité local de suivi (CLS) déjà en place lors de la précédente programmation et qui réunit notamment l'État, la Région et le Département.

L'AGILE est une structure atypique : elle ne dispose pas de statut juridique et agit, avec ses équipes mises à disposition par les membres du partenariat, en appui auprès des services des membres du Partenariat au titre des activités de gestion, de suivi et d'évaluation du programme opérationnel FSE mais aussi au titre des autres programmes cofinancés par les FESI à l'île de la Réunion. Elle dispose d'une longue expérience de la gestion partenariale qui caractérise l'île de la Réunion : elle intervient depuis 1990. **Elle traduit, comme le précise la convention signée le 13 décembre 2016, la priorité partagée des membres du partenariat de « maintenir un partenariat en tant que moyen efficient de gestion d'une programmation pluriannuelle ».**

Le programme opérationnel FSE est organisé en 3 axes prioritaires hors celui dédié à l'assistance technique (AT).

Conformément au principe de concentration, **20 % des crédits FSE sont ciblés sur l'objectif thématique 9.** Par ailleurs et conformément aux recommandations de la Commission européenne, l'autorité de gestion a fait le choix de **concentrer 75 % des crédits FSE (hors AT) sur 3 priorités d'investissement.** Pour rappel, le règlement laissait la possibilité d'une concentration moins forte, soit 65 % des crédits sur 3 priorités d'investissement dans le respect d'une concentration de 20 % des crédits sur l'objectif thématique 9.

¹ Les données proposées correspondent à celles de la nouvelle maquette du PO suite à la décision d'abondement du PO national IEJ. Un total de 15 736 616,00 € de crédits FSE a ainsi été transféré du PO FSE de la Réunion vers l'enveloppe régionale IEJ.

hors AT, 3 axes, 7 priorités d'investissement et 7 objectifs spécifiques

			enveloppe FSE y compris la réserve de performance	Part en %
Axe 1 favoriser le développement d'une société de la connaissance compétitive et innovante	PI 10.i OS.1.1	Prévenir les sorties prématurées du système scolaire	4,114	0,85%
	PI 10.iii OS 1.2	Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité	158,180	32,62%
Axe 2 Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité	PI 8.i OS 2.1	Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi , y compris les départs en mobilité	108,266	22,32%
	PI.ii OS 2.2	Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	98,774	20,37%
	PI.iii OS 2.3	Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois.	7,846	1,62%
	PI.v OS 2.4	Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	10,791	2,23%
	PI 9.i OS 3.1	Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion .	97,009	20,00%
Axe 3 Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics				

2.2 - Une gestion partagée

Le pilotage du programme relève de la responsabilité du Préfet de Région, Autorité de gestion du programme opérationnel.

L'autorité de gestion a fait le **choix d'une gestion partagée** en utilisant la possibilité de délégation de gestion à des organismes intermédiaires.

- Au niveau des services de l'État, la Dicccte est le principal service instructeur. D'autres services instructeurs relevant des services de l'État interviennent au titre de la gestion d'opération : la Direction régionale de jeunesse et de la cohésion sociale et le SGAR
- Trois organismes intermédiaires relevant de l'article 123.6 du règlement 1303/2013 ont été désignés : le Rectorat, le Conseil départemental et le Conseil régional
- Un organisme intermédiaire au sens de l'article 123.7 du règlement 1303/2013 a été désigné : le Conseil régional

Les délégations de gestion, soit via une convention de subvention globale soit directes entre services de l'État, se retrouvent dans les différentes fiches actions qui structurent stratégiquement les trois axes du programme, hors assistance technique. Le partenariat a fait le choix de maintenir **une gestion par fiche action**. Au total, le programme compte aujourd'hui un **total de 45 fiches actions**.

C'est sur la base des fiches actions que chaque membre du partenariat s'est positionné. Chaque fiche actions précise le service gestionnaire compétent, les cofinancements mobilisables et la contribution de la fiche action au regard des cibles fixées au titre du cadre de performance, en particulier.

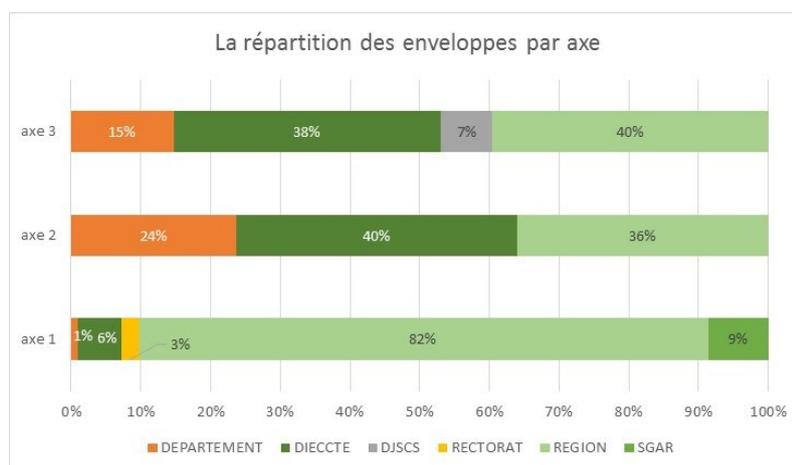
À l'exception de l'OS 1 caractérisé par un seul gestionnaire et des OS 1.2 et 3.1 avec 4 services instructeurs, les autres OS sont gérés par 2 ou 3 services gestionnaires.

OS	Conseil départemental	DIECCTE	DJSCS	Rectorat	Conseil régional	SGAR
1.1						
1.2						
2.1						
2.2						
2.3						
2.4						
3.1						

Du point de vue des allocations de crédits FSE, le tableau ci-contre propose les montants de crédits FSE prévus pour chaque membre du partenariat associé à la gestion.²

Service gestionnaire	Montant de l'enveloppe FSE prévisionnelle (hors AT)	Part en %
REGION	253,636	51,89%
DIECCTE	139,702	28,58%
DEPARTEMENT	69,805	14,28%
SGAR	14	2,86%
DJSCS	7,5	1,53%
RECTORAT	4,114	0,84%
Total général		488,757

La répartition des enveloppes est la suivante :



Au-delà des conventions de subvention globale, la **gestion partagée est formalisée pour l'ensemble des fonds structurels et d'investissement par une convention**³ qui précise les engagements de chacun des membres du partenariat.

L'article 5 permet de bien mesurer à la fois la forte articulation entre les financements relevant des FESI et les crédits de chaque partenaire : « *Les parties prenantes s'accordent sur un schéma commun d'organisation de la programmation et d'engagement des fonds européens [...]*

Chaque partenaire s'engage sur la base d'un dossier unique à assurer l'instruction des demandes des bénéficiaires et après accord sur son plan de financement à engager et à liquider sa subvention sur une base identique à celle retenue au titre du fonds européen concerné ».

² Nota bene : la différence de totaux entre le total général du tableau et le total général précisé page 7 est due à une maquette non encore pleinement stabilisée suite à la réaffectation d'une partie des crédits FSE vers le programme opérationnel IEJ.

³ Convention cadre pour la gouvernance partenariale des programmes européens 2014-2020

3- Analyse des dynamiques par axe

Cette partie est dédiée aux questions évaluatives suivantes

- Q 1 - Quelle est la dynamique de programmation et de certification des dépenses des axes du programme ?
- Q 2 - Quels sont, pour chaque axe, les risques et facteurs de blocage déterminants à la dynamique de programmation et de certification des dépenses ?

Elle privilégie l'analyse de la situation de chaque axe, objectifs spécifiques et fiches actions du programme opérationnel.

Précautions méthodologiques

Les données exploitées pour les traitements et les analyses s'appuient sur les extractions issues de Ma démarche FSE, complétées des différents tableaux de synthèse transmis par l'AGILE.

Les analyses de la situation de chaque axe et OS ont été réalisées sur la base de la version modifiée de la maquette du programme opérationnel, à savoir après réaffectation d'une enveloppe des crédits FSE du PO vers le programme opérationnel IEJ géré par la DGEFP.

Les données par fiches actions issues du système d'information ont été complétées à partir des précisions apportées par les acteurs interrogés.

TEMPORALITÉ - :

Cette partie, réalisée dans le cadre de la première phase de l'évaluation, traduit la **situation du programme au 5 septembre 2018**.

Les données sur les opérations (programmation, certification, indicateurs) correspondent aux données au 05/09/2018. Elles ne traduisent donc pas la situation au moment de la transmission du rapport final. Ce point est d'autant plus important que les services instructeurs se sont fortement mobilisés tout au long du dernier quadrimestre 2018 pour augmenter le niveau de certification et le montant des crédits programmés.

Les données issues de l'extraction ont été complétées par une liste d'opérations validées par le Conseil régional mais non encore programmées. Cette liste est présentée en annexe 3 du présent rapport.

Afin de rendre compte des avancées en matière de programmation, une nouvelle extraction en date du 20 décembre 2018 a été réalisée. Les résultats sont présentés dans la partie consacrée aux perspectives pour chaque objectif spécifique.

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS : les données utilisées pour les indicateurs de réalisation et de résultats correspondent aux données transmises par l'AGILE après retraitement des extractions fournies par la DGEFP. Ces données donnent une situation au 3 septembre 2018.

3.1- L'axe 1 du programme dans une trajectoire favorable mais à confirmer

3.1.1 - Vue d'ensemble

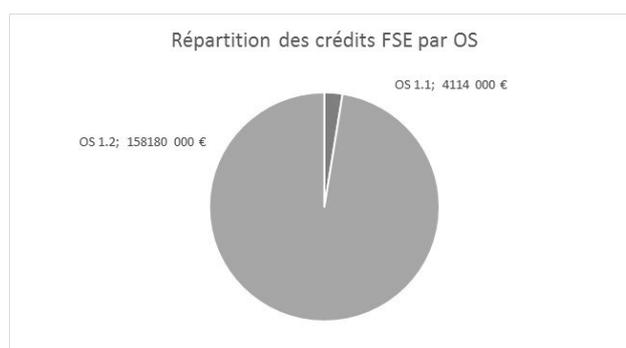
L'axe 1 du programme « favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante » est structuré autour de 2 PI et, pour chacune, d'un objectif spécifique.

PI	OS	Intitulé de l'OS	Résultats attendus	Publics cibles
Pi 10.i	OS1.1	Prévenir les sorties prématurées du système scolaire	Augmentation du nombre de jeunes maintenus dans le circuit scolaire par des interventions préventives dans le réinvestissement dans les apprentissages ou dans une voie préprofessionnelle et l'acquisition du socle commun des connaissances et des compétences dont les compétences civiques.	Jeunes scolarisés repérés en risque de décrochage
10iii	OS 1.2	Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité.	Une population active plus qualifiée et à l'employabilité améliorée	Publics les plus éloignés du marché de l'emploi en raison du manque de compétences ou de qualifications.

Lors de la révision de la maquette en 2017, l'enveloppe FSE initiale a été maintenue. Cet axe est doté d'une enveloppe de 162, 294 millions d'euros de crédit FSE (y compris la réserve de performance) soit 32,4 % de la maquette. Cet axe est organisé autour des 13 fiches actions et mobilise la majorité des services instructeurs du partenariat.

Maquette de l'axe

Maquette UE	162 294 000,00
Maquette Coût total	202 867 500,00

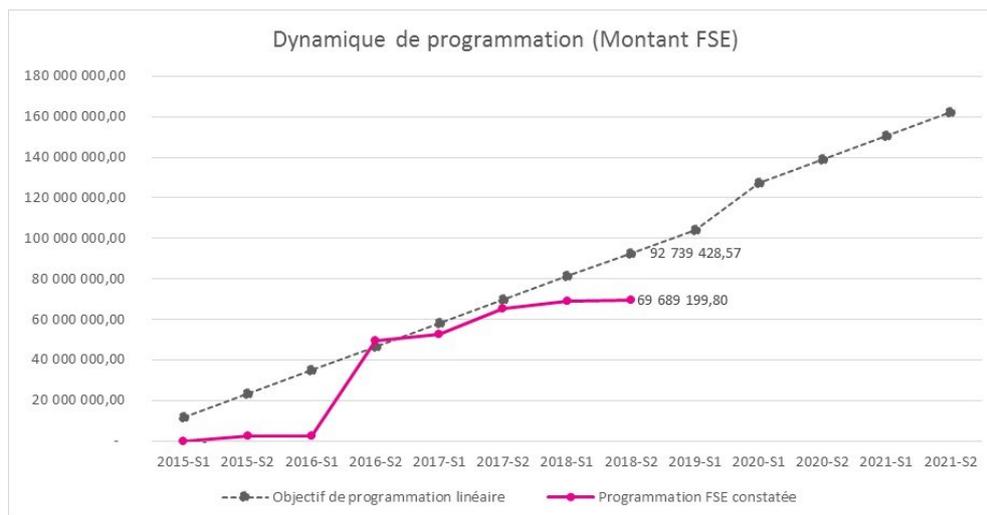


Avancement de l'axe

74 dossiers programmés

	en Coût total		en FSE	
	€	%	€	%
Programmation	87 111 488,68	● 42,94%	69 689 199,80	● 42,94%
Dépenses certifiées par l'AC*	34 158 050,41	● 39,21%	27 293 594,29	● 39,16%

*: le % indiqué correspond à la part des dépenses certifiées sur le montant total programmé



La trajectoire de l'axe, avec une perspective de fin de programmation en 2021, est conforme, d'autant plus que les données traitées ne prennent pas en compte la programmation du dernier quadrimestre 2018. La montée en charge de la programmation est bien visible en 2016, se poursuit sur une tendance moins vive en 2017 et se stabilise sur la 1re partie de l'année 2018.

Etat d'avancement par OS

	Nombre d'opérations programmées	Montant FSE programmé	taux de programmation	Montants FSE certifié	Taux de certification	Montant CT certifié AC	Taux de certification
Prévenir les sorties prématurées du système scolaire	7	1 441 160,05	35,03%	256 595,91	17,80%	333 881,22	18,53%
Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité	67	68 248 039,75	43,15%	27 036 998,38	39,62%	33 824 169,19	39,65%

Les deux OS ont un taux de programmation qui se situe à un niveau satisfaisant 4 ans et demi après la mise en œuvre effective du programme. Le taux de programmation de l'OS 1.1 appelle néanmoins à une vigilance tout comme le taux de certification.

Une analyse plus fine, au niveau des fiches actions, donne les résultats suivants :

	Nb d'opérations	Montant FSE programmé	Coût total programmé	Taux de programmation FSE	Montant UE certifié AC	Montant dépenses totales certifiées AC	Taux de certification(CT)	
1.01	Prévention et lutte contre le décrochage scolaire	7	1 441 160,05 €	1 801 448,63 €	35,0%	256 595,91 €	333 881,22 €	19%
1.02	Cité des métiers	2	832 046,64 €	1 040 058,76 €	16,6%	- €	- €	0%
1.03	Améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures	3	1 413 952,12 €	1 767 440,40 €	28,3%	- €	- €	0%
1.04	Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	7	6 273 087,47 €	7 841 359,42 €	16,5%	- €	- €	0%
1.05	Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	9	24 777 623,45 €	30 972 029,29 €	173,6%	9 510 013,65 €	11 887 831,04 €	38%
1.06	Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	6	1 152 889,15 €	1 441 101,19 €	16,6%	- €	- €	0%
1.07	Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	7	3 183 260,61 €	3 979 076,15 €	39,9%	- €	- €	0%
1.08	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	7	2 076 221,95 €	2 595 277,67 €	26,0%	- €	- €	0%
1.09	Formation professionnelle des adultes	2	16 451 525,74 €	20 564 407,17 €	38,3%	15 604 536,09 €	19 505 670,11 €	95%
1.10	Développer l'apprentissage des langues étrangères				0,0%			
1.11	Plan anglais	3	1 107 219,92 €	1 384 025,12 €	7,9%	320 827,85 €	426 086,69 €	31%
1.12	Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	21	10 980 212,70 €	13 725 264,88 €	84,5%	1 601 620,79 €	2 004 581,35 €	15%
1.13	Professionnalisation des métiers d'aides à domicile				0,0%			
		74	69 689 199,80 €	87 111 488,68 €		27 293 594,29 €	34 158 050,41 €	

Les données proposées ne prennent pas en compte un certain nombre d'opérations non encore conventionnées à ce stade mais, avec toutes les réserves qui s'imposent, qui devraient être validées. Ces opérations sont aujourd'hui en cours d'instruction par les services instructeurs du Conseil régional.

Sur la base des données transmises et des ajustements de montants précisés lors des échanges, le tableau ci-dessous propose une nouvelle situation de l'axe 1.⁴

	en Coût total		en FSE	
	€	%	€	%
Programmation	115 603 852,24	56,98%	92 566 139,80	57,04%
Dépenses certifiées par l'AC	34 158 050,41	29,55%	27 293 594,29	29,49%

Les opérations non encore conventionnées ne concernent que l'OS 1.2 qui, encore une fois avec toutes les réserves qui s'imposent atteindrait un taux de programmation de 57,8 % avec un montant FSE prévisionnel de **91 124 979,75 €** de crédits FSE. Pour les 2 OS concernés et donc l'ensemble de l'axe 1, le total programmé atteindrait 92 556 139 €.

		Montant FSE programmé	Coût total programmé	Taux de programmation	Montant UE certifié AC	Montant dépenses totales certifiées AC	Taux certification (CT)
		1 441 160,05 €	1 801 448,63 €	35,0%	256 595,91 €	333 881,22 €	19%
1.02	Cité des métiers	1 327 009 €	1 672 261 €	26,5%	- €		0%
1.03	Améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures	2 704 099 €	3 275 124 €	54,1%	- €		0%
1.04	Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	9 075 722 €	11 332 341 €	23,9%	- €		0%
1.05	Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	24 777 623 €	30 972 029 €	173,6%	9 510 014 €	11 887 831 €	38%
1.06	Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	1 152 889 €	1 441 101 €	16,6%	- €		0%
1.07	Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	4 203 489 €	5 254 362 €	52,7%	- €		0%
1.08	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	2 299 726 €	2 874 658 €	28,7%	- €		0%
1.09	Formation professionnelle des adultes	33 496 990 €	41 871 237 €	77,9%	15 604 536 €	19 505 670 €	47%
1.10	Développer l'apprentissage des langues étrangères			0,0%			
1.11	Plan anglais	1 107 220 €	1 384 025 €	7,9%	320 828 €	426 087 €	31%
1.12	Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	10 980 213 €	13 725 265 €	84,5%	1 601 621 €	2 004 581 €	15%
1.13	Professionalisation des métiers d'aides à domicile			0,0%			0%
Total		92 566 140 €	115 603 852 €	57,0%	27 293 594 €	34 158 050 €	

La région est le principal service instructeur de cet axe avec le SGAR, le Rectorat, la Dieccte et le Conseil départemental. Au total 66 opérations ont été programmées et 9 opérations validées par le comité régional de programmation. (Hors opérations de la Région à intégrer).

⁴ Sur la base des informations communiquées, le choix a été fait de ne prendre en compte que les opérations dont la date d'exécution va de 2015 à 2017. Ne sont pas pris en compte les projets déposés en 2018.

3.1.2 – analyse par objectif spécifique

OS 1.1 - Prévenir les sorties prématurées du système scolaire

↳ État d'avancement de l'objectif spécifique

Cet OS est organisé autour d'une seule fiche action « Prévention et lutte contre le décrochage scolaire ».

8 opérations ont été sélectionnées sur l'OS1 sur proposition du Rectorat, service instructeur sur cet OS. Une des 8 opérations va être déprogrammée (N° MDFSE 201505342) portant le nombre d'opération à 7 au total. 7 bilans ont été déposés et 4 ont fait l'objet d'un contrôle de service fait. 2 des CSF ont été validés par l'AC. Les bénéficiaires, au nombre de 3 (ACCES, UDAF et AMJD) sont récurrents. Les opérations sont en général d'une durée de 10 à 12 mois.

Les opérations sélectionnées ciblent les écoliers, les collégiens et les lycéens rencontrant des difficultés scolaires et dont l'environnement social et familial ne constitue pas un appui suffisant ainsi que des jeunes en situation de décrochage scolaire.

↳ Facteurs de risque et de blocage

Ciblage stratégique

3 dispositifs sont identifiés dans la fiche action :

- Le dispositif « MODAL » qui cible les jeunes en risque de décrochage scolaire et propose un accompagnement personnalisé et une approche pédagogique individualisée.
- Le dispositif « prépa-FOQUALE » qui s'adresse à des jeunes sous statut scolaire de plus de 16 ans ou qui ont effectué l'intégralité du 1er cycle du 2nd degré, non affectés ou décrocheurs
- Le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et à la parentalité) qui cible les plus jeunes (élèves du primaire et du secondaire) et propose un accompagnement personnalisé à la scolarité pour les élèves et un accompagnement parental pour associer les familles dans l'accompagnement.

Les opérations mises en œuvre à ce jour ne concernent que le dispositif CLAS. Les autres dispositifs n'ont pas fait l'objet d'un cofinancement du FSE à ce stade.

Animation et gestion

Plusieurs difficultés ont été rencontrées pour cet OS qui cible les jeunes élèves et les décrocheurs.

Les associations, bénéficiaires des crédits FSE, ont rencontré d'importantes difficultés pour appréhender le changement de référentiel de la programmation 2014-2020, tout particulièrement en matière de collecte et de suivi des données sur les participants.

Les indicateurs communs de réalisation ne sont peu ou pas adaptés au public cible du dispositif CLAS à savoir des élèves en scolarité ou en décrochage de 6 à 11 ans. Il est par ailleurs mal aisé de questionner les jeunes sur la situation de leur foyer considérant leur âge. Au démarrage du programme et dans le cas d'une opération, ce sont les parents et non les enfants qui ont été interrogés et qui ont fourni les données socio-économiques les caractérisant. Cette opération a dû être déprogrammée.

Les services du Rectorat font le constat qu'une fois les règles de collecte des indicateurs bien appréhendées, les opérations sont mises en œuvre sans difficultés particulières.

Plus globalement, d'après les échanges, le dispositif CLAS fonctionne bien. Il contribue ainsi à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire et à renforcer les relations entre les familles

et l'école. Les demandes de soutien sont renouvelées par les écoles auprès des trois associations qui interviennent et qui sont soutenues par des cofinancements FSE.

Il est à noter que le dispositif CLAS soutenu par le FSE ne couvre pas toutes les communes. La CAF intervient elle aussi et soutient les opérateurs qui mettent en œuvre l'accompagnement auprès des enfants et des parents.

Peu d'actions d'animation sont aujourd'hui mises en œuvre par les équipes du service instructeur, la priorité étant la réalisation des contrôles. Le déploiement du dispositif pourrait être envisagé mais à condition de mettre en place une stratégie de promotion de la fiche action, en lien avec l'Autorité de gestion si nécessaire et d'étudier si la mobilisation d'autres cofinancements que ceux du Rectorat pourrait être envisagée.

↳ Contribution au cadre de performance, réalisations et résultats

2 838 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre : 1 400 filles et 1 438 garçons, soit pratiquement la parité homme femme pour les participants de l'OS 1.1 (49 % contre 51 %).

Indicateur de réalisation

Objectif Spécifique		Indicateurs		Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023
OS1.1	Prévenir les sorties prématurées du système scolaire	CO06	Moins de 25 ans	7 647	2 078	2 838	137%	37%

La cible 2018 définie par l'AG (hors cadre de performance) est largement dépassée et le niveau de réalisation de la cible 2023 est à un niveau satisfaisant.

Indicateur de résultat

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T1011	Participants suivants un enseignement ou une formation au terme de leur participation	6118	2838	46%

Au terme de leur participation, tous les participants suivent une formation ou un enseignement et plus concrètement poursuivent leur parcours scolaire.

↳ Perspectives :

Les opérations soutenant le dispositif CLAS devraient être renouvelées. Avec la possibilité d'une animation renforcée et le choix de soutenir les autres dispositifs envisagés initialement, cet OS devrait poursuivre sa trajectoire. Il est à noter que la cible 2023 semble élevée au regard des résultats déjà obtenus à mi-parcours.

OS 1.2 Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité.

↳ État d'avancement de l'Objectif spécifique

Cet objectif spécifique est structuré autour de 12 fiches actions. Il mobilise 4 services instructeurs différents relevant de la Région, de la Dieccte, du Rectorat et du Conseil départemental.

Maquette des fiches actions

N°	Fiches actions	FSE	CP	Part dans la maquette
1.02	Cité des métiers	5 000 000,00 €	1 250 000,00 €	3%
1.03	Améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures	5 000 000,00 €	1 250 000,00 €	3%
1.04	Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	38 000 000,00 €	9 500 000,00 €	24%
1.05	Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	14 270 000,00 €	3 568 000,00 €	9%
1.06	Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	6 940 000,00 €	1 735 000,00 €	4%
1.07	Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	7 970 000,00 €	1 992 000,00 €	5%
1.08	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	8 000 000,00 €	2 000 000,00 €	5%
1.09	Formation professionnelle des adultes	43 000 000,00 €	10 750 000,00 €	27%
1.10	Développer l'apprentissage des langues étrangères	1 500 000,00 €	375 000,00 €	1%
1.11	Plan anglais	14 000 000,00 €	3 500 000,00 €	9%
1.12	Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	13 000 000,00 €	3 250 000,00 €	8%
1.13	Professionnalisation des métiers d'aides à domicile	1 500 000,00 €	375 000,00 €	1%
Total		158 180 000,00 €	39 545 000,00 €	

Il cible l'enjeu du développement des compétences et des qualifications à différents stades du parcours professionnel notamment pour les personnes confrontées à des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Il prévoit aussi le soutien au développement du service régional de l'orientation, au développement de l'ingénierie emploi et formation et l'amélioration de la maîtrise de la langue anglaise.

L'analyse de la maquette avec pour angle de vue les fiches actions met en exergue les choix opérés par l'AG et ses partenaires : les crédits sont majoritairement concentrés sur le développement des compétences et des qualifications qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation professionnelle continue.

L'état d'avancement de la programmation de l'OS 1.2 est hétérogène.

		Nb d'opérations	Montant FSE programmé	Coût total programmé	Taux de programmation FSE	Montant UE certifié AC	Montant dépenses totales	Taux certification(CT)
1.02	Cité des métiers	2	1 327 009 €	1 672 261 €	26,5%	- €		0%
1.03	Améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures	3	2 704 099 €	3 275 124 €	54,1%	- €		0%
1.04	Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	7	9 075 722 €	11 332 341 €	23,9%	- €		0%
1.05	Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	9	24 777 623 €	30 972 029 €	173,6%	9 510 014 €	11 887 831 €	38%
1.06	Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	6	1 152 889 €	1 441 101 €	16,6%	- €		0%
1.07	Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	7	4 203 489 €	5 254 362 €	52,7%	- €		0%
1.08	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	7	2 299 726 €	2 874 658 €	28,7%	- €		0%
1.09	Formation professionnelle des adultes	2	33 496 990 €	41 871 237 €	77,9%	15 604 536 €	19 505 670 €	47%
1.10	Développer l'apprentissage des langues étrangères				0,0%			
1.11	Plan anglais	3	1 107 220 €	1 384 025 €	7,9%	320 828 €	426 087 €	31%
1.12	Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	21	10 980 213 €	13 725 265 €	84,5%	1 601 621 €	2 004 581 €	15%
1.13	Professionnalisation des métiers d'aides à domicile				0,0%			0%

Une fiche action, la fiche action 1.05 est en importante sur réalisation avec un taux de programmation de plus de 170 %.

Les fiches 1.09 et 1.12 sont à un très bon niveau de programmation. Ce sont ces trois fiches actions très fortement dotées qui contribuent principalement à la bonne trajectoire de l'axe.

Plusieurs fiches actions sont à un bon niveau de programmation à mi-parcours : les fiches actions 1.07 et 1.03.

Les autres fiches sont en sous réalisation (1.02, 1.04, 1.06, 1.08 et 1.11) ou non mis en œuvre à ce stade (1.10 et 1.13).

↳ Facteurs de risque et de blocage

Le Plan 500 000 mise en œuvre très rapidement à compter de son lancement en décembre 2015 a eu des effets sur 2 fiches actions. Le calendrier de l'annonce et de la mise en œuvre du plan n'a pas nécessairement permis de prendre du recul et d'analyser les effets sur la programmation du FSE. De surcroît comme le souligne le rapport d'évaluation du plan 500 000 le calendrier proposé par l'État a été relativement déconnecté des procédures de programmation budgétaire et d'achat des Régions.

C'est surtout sur la fiche action 1.04 (la plus dotée de l'OS) que les effets du plan 500 000 se sont ressentis ainsi que sur la fiche action 1.08 dédiée elle aussi aux demandeurs d'emploi. Pour les autres fiches actions ciblant la commande publique de formation, les réalisations sont conformes voire en sur réalisation par rapport à la maquette pour une des fiches actions. **À cet effet du plan 500 000, il faut ajouter le constat d'une sous-consommation pour la fiche action 1.04.**

Ciblage stratégique

Une fiche action a été calibrée en décalage avec l'approche finalement mise en œuvre : la fiche action « développer l'apprentissage des langues étrangères » aujourd'hui sans aucune réalisation. Les actions de formation aux langues étrangères ont été intégrées dans les formations proposées pour les métiers du tourisme notamment au titre de la fiche action 1.04. Depuis que le constat a été opéré, l'approche a été rectifiée.

La fiche action « Plan anglais » semble quant à elle en décalage avec les besoins ou à tout le moins avec la capacité des acteurs à proposer des opérations répondant aux objectifs définis. A ce stade, aucune opération relevant du volet 2 dédié aux entreprises « l'anglais au service du développement économique » de la fiche action n'est programmée. Une seule opération relevant du volet 3 de la fiche action a été sélectionnée et est aujourd'hui achevée. 2 opérations relevant du volet 1 ont été mises en œuvre par le GIP FCPI mais depuis la fin de leur exécution, aucune nouvelle opération n'a été déposée.

La fiche action « Professionnalisation des métiers d'aide à domicile » a été confrontée à d'importantes difficultés de mise en œuvre. Cette fiche action vise à soutenir un accompagnement complété d'actions de formation théorique pour permettre à des demandeurs d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux de se positionner sur des emplois d'assistant ou d'accueillant familial voire de se préparer au diplôme d'état d'assistant familial. À ce stade, le dispositif n'est pas en place.

Animation et gestion

Un retard de programmation et plus globalement de gestion est constaté pour une part importante des opérations. Ce retard est dû à plusieurs facteurs :

- Une signature tardive de la convention de subvention globale (SG) avec des effets non négligeables de décalage sur la gestion des opérations. Le retard au démarrage s'est accumulé conduisant à une situation de tension sur les autres étapes clés de la piste d'audit.
- D'importantes difficultés d'adaptation au système d'information MDFSE ne disposant pas par exemple de module marché pour faciliter les procédures d'instruction des opérations en mode marché relevant de la commande publique de formation. De nombreux ajustements ont été nécessaires pour trouver les solutions

techniques adéquates et respectueuses du cadre réglementaire communautaire et national (comme en attestent les annexes du guide des procédures finalisé fin 2016).

Une difficulté a été rencontrée au regard des règles en matière d'éligibilité : le ciblage des publics éligibles n'a pas toujours été bien défini dans certaines fiches actions. C'est le cas notamment pour la fiche action 1.04 qui cible les publics à la recherche d'un emploi. Les opérations mises en œuvre ont concerné un public plus large conduisant ainsi à des réfections au moment du contrôle.

Sur ce point le comité de pilotage en date du 2 août 2018 a pris les décisions suivantes : « À l'exception d'une exclusion formellement mentionnée dans le PO FSE Réunion 2014- 2020, l'identification des principaux groupes cible, des territoires spécifiques visés, des types d'actions et des types de bénéficiaires concerne le cœur de cible principal et non le groupe cible exclusif de la priorité d'investissement retenue,

L'analyse de l'éligibilité des publics doit porter sur l'ensemble du programme,

L'analyse de l'éligibilité des publics peut englober l'analyse des critères de sélections mentionnés dans les fiches actions et non seulement les groupes cibles principaux référencés dans une seule sous-partie du programme. Les fiches action peuvent comporter d'autres restrictions ou précisions sur tout point d'éligibilité. Cette conclusion s'étend à l'ensemble des priorités d'investissement du PO FSE Réunion 2014-2020 et des fiches actions concernées. »

À l'aune de ces décisions une revue des fiches actions serait utile, notamment pour préciser ou ajuster certaines des formulations. Le tableau qui suit propose les résultats de l'analyse par fiche action.

N°	Fiche action	Public cible	commentaires
1.02	Cité des métiers	pas de public cible mentionné	
1.03	Améliorer le niveau des qualifications et l'accessibilité à des formations supérieures	jeunes sortant du système scolaire, demandeurs d'emploi, candidats sans activité.	Le terme de candidat sans activité peut être problématique à interpréter (s'agit d'une personne inactive ?).
1.04	Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	Prioritairement Demandeurs d'emploi et Actifs.	La notion d'actifs recouvre les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi. La formulation pourrait être précisée afin d'éviter tout risque d'incompréhension. La notion d'inactif pourrait aussi être prise en compte
1.05	Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation	jeunes sortant du système scolaire, demandeurs d'emploi, candidats sans activité, salariés -	le terme de candidat sans activité peut être problématique à interpréter
1.06	Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	Les jeunes au niveau 3ème. Ou à partir des classes de fin de 3ème	Pas de cohérence entre le public cible précisé dans la fiche et les éléments précisés dans le point 2 de la fiche action qui mentionne "des adultes notamment à la recherche d'un emploi et/ou en situation de reconversion et/ou en déficit de qualification. Le terme de jeunes pourrait être mieux précisé : moins de 26 ans, moins de 30 ans ?
1.07	Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie		
1.08	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	Demandeurs d'emploi	
1.09	Formation professionnelle des adultes	Demandeurs d'emploi prioritairement. Les actifs et autres	Même remarque sur la notion d'actif que pour la fiche action 1.04, Le terme autre est relativement imprécis
1.10	Développer l'apprentissage des langues étrangères	Prioritairement Demandeurs d'emploi et actifs.	Même remarque sur la notion d'actif que pour la fiche action 1.04
1.11	Plan anglais	Volet 1 : public du système scolaire depuis la maternelle jusqu'aux études supérieures Volet 2 : publics salariés Volet 3 : tous publics	
1.12	Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	Prioritairement des demandeurs d'emploi et à la marge les actifs du secteur	Même remarque sur la notion d'actif que pour la fiche action 1.04
1.13	Professionnalisation des métiers d'aides à domicile	Demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux	

↳ Contribution au cadre de performance, réalisations et résultats

21 841 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre. On comptabilise 11 002 femmes, et 10 839 hommes au total.

Parmi ces 21 841 participants, 22 % sont à la recherche d'un emploi et 73 % inactifs. Les autres sont en emploi.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent une majorité des personnes ayant bénéficié d'un appui, quelle que soit sa forme, ils représentent 77 % des participants accompagnés soit un total de 16711 personnes. **L'accent est donc mis sur les jeunes à la recherche d'un emploi ou inactifs.** Parmi les jeunes de moins de 25 ans, les femmes représentent 47 % des publics jeunes de moins de 25 ans.

Les opérations sélectionnées visent prioritairement les personnes disposant d'un faible niveau de diplôme : presque 65 % des participants ont un niveau inférieur ou égal à CITE 2. Au total, les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4 représentent 88 % de l'ensemble des participants.

Indicateur de réalisation

Objectif Spécifique		Indicateurs		Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023
OS1.2	Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité	R1031	Nombre total de participants	32 173	8 744	21 845	250%	68%

La valeur intermédiaire 2018 est largement dépassée au titre de cet OS et le taux d'atteinte de la cible 2023 se situe à un bon niveau laissant augurer l'atteinte de la cible.

Indicateur de résultat

Deux cibles ont été définies pour 2023.

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T1031 (CR03)	Participants obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences au terme de leur participation	16086	3441	21%
T1032 (CR06)	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	7470	0	0%

Parmi les participants, 16 % ont obtenu une qualification au terme de leur participation, soit 3 441 participants. Le 2^e indicateur ne peut être renseigné à ce stade, les données à 6 mois de la sortie ne sont pas disponibles.

Parmi les 20 795 chômeurs et inactifs qui ont bénéficié d'un appui ou d'une formation, 2,7 % ont trouvé un emploi à l'issue de leur sortie de l'opération. Parmi l'ensemble des participants, 9 % suivent une formation au terme de leur participation à l'opération et 16 % ont obtenu une qualification.

Les personnes défavorisées représentent environ 27 % de l'ensemble des participants. 45 % d'entre eux ont connu un changement de situation au terme de leur participation à l'opération.

Indicateurs de réalisations				Indicateurs de résultat							
	total	Hommes	femmes		Hommes et femmes	taux	Hommes	taux	femmes	taux	
CO01, CO03 et CO05 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives et personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	21 841	10 839	11 002	CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	1 907	9%	865	8%	1 042	9%
CO05 personnes inactives	15 928	7 978	7 950	CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	3 441	16%	1 697	16%	1 744	16%
CO01, CO03 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes	20 785	10 453	10 332	CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	1 018	6,4%	658	8,2%	360	4,5%
Personnes défavorisées CO12, CO14, CO15, CO16, CO17, CO18	5 900	2 684	3 216	CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur	570	2,7%	260	2,5%	310	3,0%
				CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	2 637	45%	1 238	46,1%	1 399	43,5%

↳ Perspectives

La trajectoire du programme est satisfaisante à ce stade.

Depuis le 5 septembre date à laquelle les données ont été traitées, 25 opérations ont été programmées portant le taux de programmation de cet OS 1.2 à 62 % avec un montant UE de 96,9 Millions d'euros (en intégrant les opérations de la Région non encore programmées à ce stade).

Situation au 20 décembre 2018

OS	Intitulé_aap	Nb d'opérations	Montant UE programmé	Montant total programmé	taux de programmation UE
OS1.2	1.02 Cité des Métiers	4	2 154 091,30	2 692 679,83	43%
OS1.2	1.03 Améliorer le niveau de qualification et l'accessibilité à des formations supérieures (SG)	7	3 186 725,12	3 983 407,40	64%
OS1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	15	10 972 803,23	13 303 861,23	29%
OS1.2	1.05 Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médicosocial par la formation (SG)	9	24 777 623,45	30 972 029,29	174%
OS1.2	1.06 Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer	18	3 432 512,80	4 290 629,46	49%
OS1.2	1.07 SG Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	7	3 404 049,13	4 255 060,33	107%
OS1.2	1.07 Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	6	2 868 154,29	3 585 194,33	60%
OS1.2	1.08 Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	7	2 076 221,95	2 595 277,67	26%
OS1.2	1.09 Formation professionnelle des adultes (SG)	5	33 496 989,84	41 871 237,30	78%
OS1.2	1.10 Développer l'apprentissage des langues étrangères	1	99 720,00	124 650,00	7%
OS1.2	1.11 Plan Anglais	3	1 107 219,92	1 384 025,12	8%
OS1.2	1.12 Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	10	9 353 978,11	11 692 472,93	72%
OS1.2	1.13 Professionnalisation des métiers d'aides à domicile				0%
Total		92	96 930 089,14	120 750 524,89	61%

La réforme de la formation professionnelle et le déploiement du plan d'investissement dans les compétences risquent d'avoir des effets importants sur les fiches actions dédiées à la formation professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

D'après les éléments obtenus, la Région a déjà bénéficié au titre de la convention d'amorçage du programme régional d'investissement dans les compétences d'un montant de 26 millions d'euros.

Au titre de la convention d'amorçage, la Région Réunion s'est engagée à :

- Maintenir son effort propre de 6 338 entrées en formation à destination des personnes en recherche d'emploi en référence aux données physiques de 2015 ;
- Organiser la réalisation pendant l'année 2018 de 5 772 entrées en formation supplémentaires au bénéfice des personnes peu ou pas qualifiées ou pour des formations de remise à niveau, la maîtrise des savoirs de base, la remobilisation et la création ou la reprise d'activités ;

Pour la période 2019-2022, les crédits au titre du pacte régional d'investissement pour les compétences sont d'un montant prévisionnel de 253 millions d'euros. Le retour d'expérience du plan 500 000 et les montants en jeu devraient conduire à analyser les risques et les opportunités pour l'axe 1, en particulier pour les fiches 1.08 et 1.09, sans négliger la situation de la fiche action 1.04 considérée comme sur dotée.

La fiche action 1.11 Plan anglais (dotée de 14 millions d'euros de crédits FSE) mériterait d'être réajustée, sauf à considérer que de nouvelles opérations d'envergure pourraient être mises en œuvre.

3.2 - L'axe 2 du programme, un niveau élevé de programmation et de réalisations

3.2.1 - Vue d'ensemble

L'axe 2 du programme cible 4 priorités d'investissements :

- 8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle.
- 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse.
- 8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes.
- 8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

C'est l'axe le plus doté au titre de la maquette. Il représente 45 % du montant total. Il est organisé autour de 4 objectifs spécifiques, 1 objectif spécifique par priorité d'investissement.

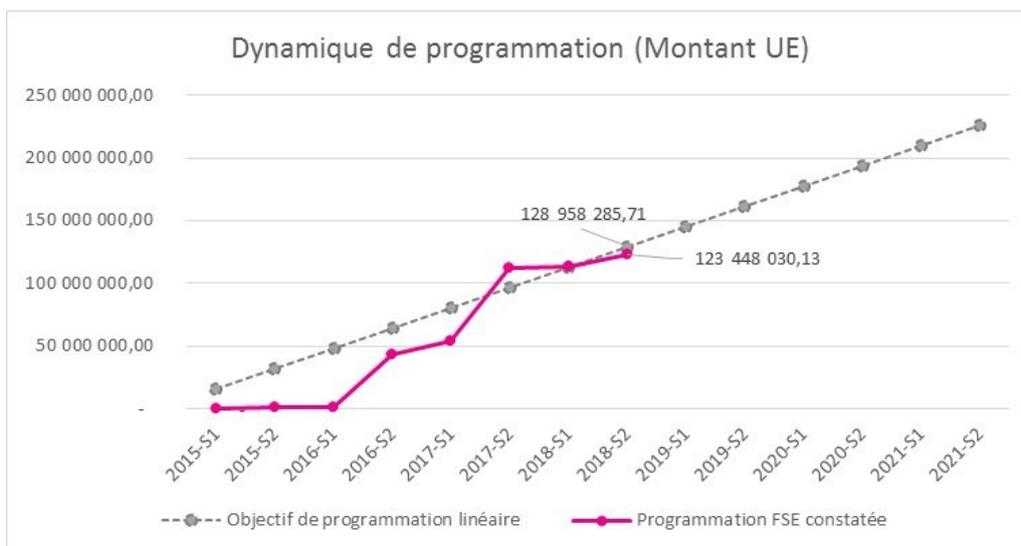
OS	Intitulé	Résultats attendus	Groupes cibles
OS2.1	Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi par l'accroissement des compétences dans les domaines d'activité porteurs et les actions d'insertion dans une optique d'intégration directe dans un emploi ou d'un accès à une formation. • Augmentation du nombre de départs en mobilité formative ou d'emploi 	Demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes scolarisés.
OS2.2	Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des recrutements de jeunes en contrat d'apprentissage sur des secteurs adaptés au contexte économique local. • Augmentation du nombre de jeunes repérés par les services de suivi et d'appui et bénéficiant d'un accompagnement renforcé. 	Jeune identifié, inscrit et participant à un processus d'accompagnement et/ou de formation et d'insertion professionnelle visant l'accès à un emploi.
OS2.3	Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux employeurs et de nouveaux emplois en renforçant la dynamique entrepreneuriale par l'appui à la création de nouvelles entreprises, de nouvelles formes d'entrepreneuriat et en favorisant la consolidation, la reprise, et la transmission des entreprises existantes. 	Tout public porteur de projet de création d'entreprise ou d'activité, prioritairement les publics en difficultés ou en situation de précarité professionnelle.
OS2.4	Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la compétitivité des actifs en facilitant leur permettant le maintien en emploi par l'apport d'une formation tout au long de la vie. 	Salariés, entreprises, branches professionnelles.

Maquette de l'axe

Maquette UE	225 677 000,00 €
Maquette Coût total	282 096 250,00 €

Avancement de l'axe 74 dossiers programmés

	en Coût total		en FSE	
	€	%	€	%
Programmation	155 080 358,05	● 54,97%	● 123 448 030,13	54,70%
Dépenses certifiées par l'AC*	36 944 000,96	● 23,82%	● 29 372 172,80	23,79%



Avec un taux de programmation proche de **55 % début septembre 2018**, la programmation de l'axe 2 **atteint un taux élevé de programmation** et très proche de la programmation linéaire (pour rappel le calcul de la trajectoire linéaire est fondé sur une hypothèse de fin de programme en décembre 2021). La montée en charge de la programmation de l'axe 2 s'est réalisée à compter de 2016 et s'est poursuivie en 2017.

Etat d'avancement par OS

	Nombre d'opérations programmées	Montant FSE programmé	taux de programmation	Montants FSE certifié	Taux de certification	Montant CT certifié AC	Taux de certification
Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité	13	43 840 954,96	40,49%	3 909 256,72	8,92%	5 081 744,72	9,27%
Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	26	71 782 293,46	72,67%	24 181 758,46	33,69%	30 259 848,75	33,72%
Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois	27	4 510 733,84	57,49%	1 175 596,94	26,06%	1 470 456,64	26,08%
Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	8	3 314 047,87	30,71%	105 560,68	3,19%	131 950,85	2,69%

Le taux de programmation est relativement hétérogène entre les différents objectifs spécifiques, deux OS ont largement dépassé 50 % de programmation et les deux autres, se situent en deçà des 50 %. C'est l'OS le plus doté financièrement, « augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi » qui atteint un taux de programmation le plus élevé.

3.2.2 - Analyse par Objectif spécifique

OS 2.1 « augmenter le nombre de personnes mises en parcours y compris les départs en mobilité ».

↳ État d'avancement

L'OS 2.1, correspondant à la PI 8i – « l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle », représente presque 50 % de la maquette de l'axe 2. Il cible une typologie large de groupes cible : demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes scolarisés.

Il est structuré autour de 8 fiches actions.

État d'avancement des 8 fiches actions de l'OS

Service instructeur	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Total programmé	Montant FSE programmé	Part dans la maquette de l'OS en %	tx de programmation / maquette
DIECCTE	2.01 Prestation « club senior »	1	477 000,00	381 600,00	0,92%	38%
REGION	2.02 Favoriser les actions axées vers l'employabilité	4	4 862 289,05	3 889 831,24	9,24%	39%
DIECCTE	2.03 Plateforme Jeunes Diplômés et Cadres	1	1 296 617,03	1 037 293,63	2,64%	36%
DEPARTEMENT	2.04 Allocation de scolarité	1	1 250 000,00	1 000 000,00	0,92%	100%
DEPARTEMENT	2.05 Bourse aux étudiants en mobilité	1	18 125 000,00	14 499 800,00	26,79%	50%
DEPARTEMENT	2.06 L'alternance stratégie payante pour les jeunes en mobilité	1	670 000,00	536 000,00	1,98%	25%
DIECCTE	2.07 Dispositif de mobilité éducative et professionnelle et annexes	1	11 323 224,10	9 058 579,29	40,54%	21%
DEPARTEMENT	2.08 Mobilité des demandeurs d'emploi	3	16 797 314,00	13 437 850,80	16,97%	73%

Depuis le lancement de la programmation, 13 opérations ont été programmées au titre des 8 fiches actions pour atteindre un montant total de plus de 43 millions d'euros de FSE programmé. Les opérations programmées sont donc d'un montant en coût total élevé, attestant du ciblage du Programme sur des dispositifs structurants pour le territoire.

Cet OS vient tout particulièrement soutenir les actions en direction de certaines catégories de demandeurs d'emploi et en particulier les seniors mais aussi les jeunes diplômés et les cadres dans le cadre des fiches actions 2.01 et 2.03. Les dispositifs d'accompagnements spécifiques de Pôle Emploi pour ces publics sont ainsi soutenus. Ces deux fiches actions sont à un niveau de réalisation intermédiaire avec une programmation aux alentours de 40 %.

Il vient aussi soutenir les actions en faveur du développement de l'employabilité mises en œuvre via plusieurs dispositifs portés par le Conseil régional.

Il contribue au soutien à la mobilité, enjeu clé à la Réunion, considérant la situation du chômage et les difficultés à trouver un emploi dans le territoire.

La part de la maquette ciblée sur le soutien à la mobilité est en correspondance avec les enjeux mis en avant dans le diagnostic de programme : les fiches actions en faveur de la mobilité dans l'Union européenne y compris la métropole et à l'international représentent plus de 87 % de la maquette de l'OS 2.1 et un total de 94,4 millions d'euros de crédits FSE.

Cet OS soutient ainsi les différents dispositifs d'appui, d'accompagnement et d'aides financières pour construire ou poursuivre son parcours professionnel dans le cadre d'une mobilité mis en place par le Conseil départemental et l'État.

Les dispositifs soutenus ciblent plusieurs catégories de personnes : les personnes à la recherche d'un emploi mais aussi les étudiants, qu'ils soient en alternance ou non ainsi que les personnes souhaitant obtenir une certification, un titre ou un diplôme non accessible dans le territoire.

Dans l'ensemble les fiches actions dédiées au soutien à la mobilité sont à un bon niveau de programmation à l'exception de la fiche action « dispositif de mobilité éducative et professionnelle » qui atteint un taux de 21 %.

La fiche action « allocation de solidarité » a atteint un taux de programmation de 100 %. Une opération a été programmée au titre de cette action pour la période 2015-2017. A l'appui de cette opération, il s'agit de soutenir les jeunes de moins de 27 ans qui s'engagent dans un cursus d'études supérieures dans l'Union européenne. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'un soutien financier pour le paiement des droits de scolarité.

Via la fiche action « Bourse aux étudiants en mobilité », le FSE cofinance le dispositif de soutien à la mobilité des jeunes de moins de 27 ans mis en place par le Département. Ce dispositif propose des aides à la mobilité pour effectuer des études supérieures à temps plein hors de l'île de la Réunion. Une seule opération est programmée. Elle est d'un montant total de plus de 18 millions d'euros. La fiche action 2.06 soutient les mobilités des personnes en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) en métropole.

La fiche action 2.08 cible quant à elle les demandeurs d'emploi et les personnes ayant signé un contrat de travail pour travailler en métropole ou à l'international. Le FSE cofinance le dispositif d'appui et de soutien financier mis en œuvre par le CNARM.

La fiche action « dispositif de mobilité éducative et professionnelle annexe » est aujourd'hui à un niveau de programmation de 21%, en décalage avec les autres fiches actions dédiées à la mobilité. Une opération a été sélectionnée pour cofinancer les actions de l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) conventionnées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Le retard de programmation s'explique notamment par le fait que dans un premier temps, une partie des actions mises en œuvre par LADOM ont été cofinancées dans le cadre du programme opération IEJ 2014-2015 (l'opération positionnée au titre de l'IEJ est d'un montant total de 10 255 863,45 €).

↳ Facteurs de risque et de blocage identifiés

- Des difficultés au regard des obligations en matière de collecte et de suivi des indicateurs

Les obligations en matière de collecte et de suivi des données sur les participants ont nécessité des efforts importants pour adapter les systèmes d'information mis en place pour assurer le suivi des actions en matière de mobilité.

Dans quelques cas, notamment pour les opérations qui ont démarré en 2014, des rattrapages ont dû être réalisés : les attendus sur la collecte des données n'étaient pas encore bien sécurisés et le système de collecte dans Ma démarche FSE stabilisé. Les informations sur les obligations sont par ailleurs arrivées tardivement. Aujourd'hui le dispositif de collecte et de suivi est bien en place.

- Un ciblage du PO IEJ qui a généré des retards de programmation

Le fléchage d'opérations sur l'IEJ a pu aussi entraîner des effets de « concurrence » avec le PO FSE et une programmation tardive de quelques opérations avec pour objectif de soutenir les mobilités des actifs.

- Une mobilisation sur les contrôles pour augmenter le taux de certification et anticiper les engorgements sur les contrôles à réaliser.

Au 5 septembre, 7 bilans ont été transmis et un seul a fait l'objet d'un contrôle de service fait. 6 contrôles sont donc à réaliser. Une opération achevée fin 2016 devrait faire l'objet d'un bilan d'exécution à court terme.

Il est à noter par ailleurs que plusieurs opérations pluriannuelles n'ont pas fait l'objet de bilan intermédiaire. La demande de bilans intermédiaires permettrait d'éviter des engorgements lors des campagnes de contrôle à venir et de réaliser une série de contrôles intermédiaires visant à sécuriser les contrôles des demandes de soldes.

Considérant la taille des opérations (très importante pour certaines) la planification des contrôles est une priorité tout particulièrement pour augmenter le taux de certification de cet OS qui représente une part importante de l'axe.

↳ Contribution au cadre de performance, réalisations et résultats

L'OS 2.1 est en voie d'atteindre les valeurs cibles du cadre de performance définies par le partenariat au niveau de l'OS malgré le fait qu'une opération conventionnée d'un montant très élevée (l'opération mise en œuvre par LADOM) ne comptabilise actuellement aucun participant.

12 654 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre : 6 819 femmes, soit 54 % des personnes accompagnées, et 5 835 hommes. Parmi ces 12 654 participants, 61 % sont à la recherche d'un emploi et 38 % inactifs avec des taux de participante de respectivement 53 % et 56 %.

Plus de 8 768 personnes ont fait le choix de mobiliser l'un des dispositifs de mobilité.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent la part majeure des personnes ayant bénéficié d'un appui, quelle que soit sa forme, ils représentent plus de 65 % des participants accompagnés, dont 54 % de femmes. Les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4 sont majoritaires (68 % de l'ensemble des participants).

Indicateurs de réalisation

Objectif Spécifique		Indicateurs		Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023
OS2.1	Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité	R811	Nombre de participants	55769	15153	12654	84%	23%
		R812	Nombre de départs en mobilité	48762	13249	8768	66%	18%

Indicateurs de résultats

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T811	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	27884	12138	44%

Parmi ces personnes accompagnées et ayant bénéficié d'un des dispositifs d'appui, elles sont 96 % en sortie positive (engagées dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation) lors de leur sortie de l'opération.

34 % des chômeurs et des inactifs ayant bénéficié d'un appui exercent une activité au terme de leur participation à l'action. 8 % de l'ensemble des participants ont obtenu une qualification ou une certification.

Les personnes défavorisées représentent 57 % de l'ensemble des participants. 51 % des 7 166 personnes défavorisées ont connu un changement de situation positif.

Indicateurs de réalisations	total	Hommes	femmes	Indicateurs de résultat							
				Hommes et femmes	taux	Hommes	taux	femmes	taux		
CO01, CO03 et CO05 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives et personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	12 654	5 835	6 819	CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	236	2%	82	1%	154	2%
				CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	1 054	8%	437	7%	617	9%
CO05 personnes inactives	4 905	2 165	2 740	CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	227	4,6%	91	4,2%	136	5,0%
CO01, CO03 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives	12 636	5 830	6 806	CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	4 366	34,6%	2 449	42,0%	1 917	28,2%
Personnes défavorisées CO12, CO14, CO15, CO16, CO17, CO18	7166	3101	4065	CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	3672	51%	1 812	58,4%	1 860	45,8%

↳ Perspectives :

Au total, la programmation des fiches actions et par voie de conséquence de l'OS est dans une bonne trajectoire qui devrait se poursuivre sur la seconde partie de programmation.

Au 20 décembre est, le taux de programmation de cet OS atteint 48 % contre 40 % le 5 septembre. 5 nouvelles opérations ont été programmées.

OS	Intitulé_aap	Nb d'opérations	Montant UE programmé	Montant total programmé	taux de programmation
OS2.1	2.01 Prestation « club senior »	2	611 640,77	764 550,96	61%
OS2.1	2.02 Favoriser les actions axées vers l'employabilité	4	3 889 831,24	4 862 289,05	39%
OS2.1	2.03 Plateforme Jeunes Diplômés et Cadres	2	1 279 576,55	1 599 470,68	45%
OS2.1	2.04 Allocation de scolarité	1	1 000 000,00	1 250 000,00	100%
OS2.1	2.05 Bourse aux étudiants en mobilité	2	19 332 833,60	24 166 667,00	67%
OS2.1	2.06 L'alternance stratégie payante pour les jeunes en mobilité	2	1 162 050,00	1 452 563,00	54%
OS2.1	2.07 Dispositif de mobilité éducative et professionnelle	2	11 588 899,29	14 486 124,10	26%
OS2.1	2.08 Mobilité des demandeurs d'emploi	3	13 437 850,80	16 797 314,00	73%
Total		18	52 302 682,25	65 378 978,79	48%

Les perspectives de programmation semblent positives : les dispositifs en faveur du soutien à la mobilité devraient être reconduits, sous réserve des arbitrages à conduire au regard des dispositifs qui pourraient être fléchés sur le programme opérationnel IEJ et sur les 2 fiches actions fortement consommées (2.08) ou complètement consommées (2.04).

Se pose néanmoins la question des perspectives pour la fiche action 2.07 qui cible les actions mises en œuvre par LADOM, représente une part importante de la maquette et contribue de façon importante aux indicateurs du cadre de performance.

Au même titre que pour l'axe 1, la mise en place du pacte régional pour l'investissement dans les compétences pourrait avoir des effets sur une des fiches actions de cet OS : la fiche action 2.02 qui cible notamment les personnes ne disposant pas des compétences clés.

Les autres dispositifs devraient se poursuivre sur des tendances similaires pour la seconde partie de programmation.

OS 2.2 - augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi

L'OS 2.2, dédié à la PI 8ii « Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse » comporte 4 fiches actions et représente plus 43 % de la maquette de l'axe 2 du programme.

Il contribue de façon importante à la programmation de l'axe 2 : il représente plus de 58 % de la programmation constatée début septembre 2018.

↳ État d'avancement

Service instructeur	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Total programmé	Montant FSE programmé	tx de programmation / maquette
REGION	2.09 Dispositif de la Deuxième Chance (SG)	5	6 031 554,55	4 825 243,64	54%
DIECCTE	2.10 RSMA	1	18 999 999,20	15 199 999,20	57%
REGION	2.11 Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage (SG)	19	62 141 314,29	49 713 050,62	83%
DEPARTEMENT	2.12 Lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	1	2 555 000,00	2 044 000,00	68%

Cet OS soutient les actions visant l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes y compris les jeunes exposés à des risques accrus d'exclusion sociale.

26 opérations ont été programmées. Le taux de programmation est très élevé à mi-parcours avec un taux de programmation de plus de 72 %.

C'est la fiche action la plus dotée financièrement à savoir la fiche action 2.11 « élever les niveaux de qualification par l'apprentissage qui atteint le taux de programmation le plus élevé des quatre fiches actions.

Sur la base des compléments apportés par la Région concernant 3 opérations, le taux de programmation atteint plus de 88 % de la maquette de l'OS avec un montant total FSE de programmé de 87 440 387,79 € de crédits FSE.

Service instructeur	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Total programmé	Montant FSE programmé	tx de programmation / maquette
REGION	2.09 Dispositif de la Deuxième Chance (SG)	6	6 707 321	5 365 856	60%
DIECCTE	2.10 RSMA	1	18 999 999	15 199 999	57%
REGION	2.11 Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage (SG)	22	81 038 166	64 830 532	108%
DEPARTEMENT	2.12 Lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	1	2 555 000	2 044 000	68%

Cet OS cible plusieurs types de dispositifs :

- Le dispositif de 2e chance porté par l'école de la 2e chance de la Réunion qui offre à des jeunes l'opportunité d'un parcours. 5 opérations sont aujourd'hui programmées.
- Le dispositif RSMA, spécifique aux DOM : une opération est programmée sur une période de 2 ans soit de 2016 à 2017 en complément de l'opération programmée sur le PO IEJ.
Via plusieurs types de parcours adaptés et articulant plusieurs actions, ce dispositif cible les jeunes les plus en difficulté : en situation d'échec social et scolaire, sorti du système scolaire généralement sans diplôme ou de niveau V.
Les actions mises en œuvre visent plusieurs objectifs pour « équiper » les jeunes dans leur future recherche d'un emploi : une resocialisation pour les jeunes en situation de forte exclusion et très isolés, des remises à niveau voire un ré apprentissage de la langue française, l'obtention d'une formation professionnelle qualifiante, éventuellement diplômante.
- Le dispositif proposé par le Conseil départemental : l'académie des Dalons qui propose sur 12 mois un parcours adapté dont la finalité est l'insertion sociale et professionnelle notamment en visant l'intégration dans une formation professionnelle.

Cet OS soutient aussi l'élévation des niveaux de qualification des jeunes de 16 à 25 qui font le choix de l'apprentissage ainsi que les actions en faveur de la promotion de cette voie de formation qui permet aux jeunes qui obtiennent leur diplôme ou leur titre de plus grandes chances d'accès à l'emploi rapidement. . Au total, 19 opérations ont été

programmées depuis l'engagement de la programmation. Le FSE soutient ainsi les parcours de formation des jeunes en apprentissage dans de nombreux secteurs d'activité : hôtellerie-restauration, BTP.

↳ Freins et facteurs de blocage

Dans l'ensemble, à l'exception des difficultés de changement de référentiel avec la programmation 2014-2020, aucun facteur de blocage n'a été identifié lors des entretiens réalisés. Il faut souligner ici que les bénéficiaires sélectionnés bénéficient depuis plusieurs années de financement FSE et sont a priori, plutôt aguerris à la gestion.

Cet OS est donc sur une trajectoire très dynamique.

Du point de vue de la certification, sur 15 bilans déposés, 7 ont déjà fait l'objet d'un CSF. Les 7 CSF ont été validés par l'autorité de certification. 8 CSF sont à donc à réaliser.

Par ailleurs, plusieurs opérations sont aujourd'hui achevées depuis fin 2015 ou 2016 et les bénéficiaires n'ont pas encore transmis de bilan d'exécution et de demande de paiement. On dénombre au 5 septembre 9 opérations relevant de cas de figure et 3 concernant l'année 2017. Au total, le montant programmé pour ces 12 opérations atteint plus de 32 millions d'euros.

↳ Contribution au cadre de performance, réalisations et résultats

22 363 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre : 7 625 femmes, soit 34 % des personnes accompagnées, et 14 738 hommes. Parmi ces 22 363 participants, 24 % sont à la recherche d'un emploi et 73 % inactifs.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent la part majeure des personnes ayant bénéficié d'un appui, quelle que soit sa forme, ils représentent plus de 94 % des participants accompagnés avec un taux de femme de 34 % parmi les jeunes. Les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4 sont majoritaires (91 % de l'ensemble des participants) avec une majorité d'homme puisque les femmes représentent 33 %.

Indicateur de réalisation

Objectif Spécifique	Indicateurs		Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023	
OS2.2	Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	CO06	Moins de 25 ans	23 755	6 454	21 094	327%	89%

Parmi ces participants, 18 125 sont en sorties positives (en recherche d'emploi engagé, en formation ou obtenant une qualification) soit un taux de 81 %.

Indicateur de résultat

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T821	Nombre de sorties positives (engagé dans la recherche d'un emploi, suivant une formation, obtenant une qualification exerçant un emploi au terme de leur participation)	11878	18125	153%

8,7 % des chômeurs et des inactifs exercent un emploi à l'issue de leur participation. 14 % de l'ensemble des participants (en intégrant les personnes exerçant un emploi) ont obtenu une qualification au terme de leur participation. 23 % suivent une formation à l'issue de leur participation.

Les personnes défavorisées représentent 43 % de l'ensemble des participants et 53 % de ces participants sont soit à la recherche d'un emploi, suivent un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exercent un emploi, au terme de leur participation.

Indicateurs de réalisations				Indicateurs de résultat							
	total	Hommes	femmes			Hommes et femmes	taux	Hommes	taux	femmes	taux
CO01, CO03 et CO05 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives et personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	22 363	14 738	7 625	CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	5 088	23%	3 533	24%	1 555	20%
				CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	3 094	14%	2 131	14%	963	13%
CO05 personnes inactives	16 386	11 006	5 380	CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	1 557	9,5%	1 183	10,7%	374	7,0%
CO01, CO03 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives	21 743	14 264	7 479	CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	1 898	8,7%	1 254	8,8%	644	8,6%
Personnes défavorisées CO12, CO14, CO15, CO16, CO17, CO18	9122	5582	3540	CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	4852	53%	3 124	56,0%	1 728	48,8%

↳ Perspectives :

Si les opérations à intégrer dans la programmation listées par la Région sont prises en compte, cet OS est en **sur programmation** à mi-parcours avec un taux de programmation à plus de 88 %. Même sans intégrer les opérations en question, le taux de programmation reste à un niveau élevé qui contribue d'ailleurs à la bonne trajectoire de l'axe 2.

La situation au 20 décembre est la suivante. Une nouvelle opération a été programmée au titre de la fiche action 2.09, dispositif de la 2e chance.

OS	Intitulé_aap	Nb d'opérations	Montant UE programmé	Montant total programmé	taux de programmation
OS2.2	2.09 Dispositif de la Deuxième Chance (SG)	7	6 132 704,44	7 665 880,55	68%
OS2.2	2.10 RSMA	1	15 199 999,20	18 999 999,20	57%
OS2.2	2.11 Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage (SG)	22	64 830 532,15	81 038 166,45	108%
OS2.2	2.12 Lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté	1	2 044 000,00	2 555 000,00	68%
Total		31	88 207 235,79	110 259 046,20	89%

Les travaux conduits par l'AG pour dynamiser l'axe 3 ont conduit à faire le choix de repositionner plusieurs fiches actions sur l'axe 3 :

- Les opérations de la mesure 2-09 (Dispositif de la 2^e chance) sont transférées sur l'axe 3 pour un montant de 5.280 M€ de FSE pour les années 2019 à 2021.
- Les opérations de la mesure 2-10 (RSMA) sont transférées sur l'axe 3 pour un montant de 21.500 M€ de FSE pour les années 2019 à 2021.
- Les opérations de la mesure 2-12 (lever les freins à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté) sont transférées sur l'axe 3 pour un montant de 3,147 M€ pour les années 2018 à 2021.

Il faut noter que suite aux difficultés mises en exergue par l'ampleur de la mobilisation des « gilets jaunes » à la Réunion, le gouvernement a pris l'engagement de créer une nouvelle école de la 2e chance dans le Nord du territoire. La fiche action devrait par conséquent intégrer cette création en fonction bien sûr de l'horizon temporel défini et des moyens prévus du côté de l'État, sachant que le dispositif fait l'objet actuellement pour l'école existante, d'un préfinancement FSE par la Région.

La réforme de l'apprentissage prévu au 1er janvier 2020 a été anticipée. 11 M€ des crédits « libérés » par le repositionnement des fiches actions 2.09, 2.10 et 2.12 sont réaffectés à la mesure 2.11 (Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage) avec pour enjeu une consommation de l'ensemble des crédits en 2019.

OS 2.3 Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois.

Cet OS, relevant d'une PI unique comme les autres OS de cet axe, 8iii – « l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes », représente une part limitée de la maquette de l'axe 2 : environ 3,5 % soit 7,8 millions d'euros de crédits FSE. A la différence des autres OS, il ne comporte qu'une fiche action, gérée par la DIECCTE.

↳ État d'avancement

Service instructeur	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Total programmé	Montant FSE programmé	tx de programmation / maquette
DIECCTE	2.13 Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entrepreneuriat de l'ESS	27	5 638 412	4 510 734	57%

La fiche action couvre un champ large d'actions possibles organisé en deux volets :

- Un volet A dédié à la création et /reprise d'activité avec pour public cible prioritairement les personnes en situation de précarité.
- Un volet B dédié à l'économie sociale et solidaire qui prévoit notamment un soutien pour notamment appuyer le développement de l'ESS dans le territoire, initier et accompagner l'émergence de pôle territorial de coopération économique (PTCE), renforcer les entreprises solidaires, faire mieux connaître l'ESS, développer les financements solidaires et favoriser et soutenir de nouvelles démarches prospectives associant les acteurs de l'ESS.

A ce stade de la programmation, le taux de programmation atteint 57 % et 27 opérations ont été programmées. Cet OS est par conséquent sur une trajectoire conforme.

8 acteurs de la création/ reprise d'entreprises et de l'ESS se sont positionnés sur cette fiche action et mettent en œuvre 1 à 2 opérations par an depuis 2015.

↳ Freins et facteurs de blocage

Une contradiction est identifiée entre le Programme qui précise que les groupes cibles de cet OS sont « Tous publics porteurs de projet de création d'entreprise ou d'activité, prioritairement les publics en difficulté ou en situation de précarité professionnelle » et la fiche action qui prévoit la possibilité de soutenir non seulement les créateurs mais aussi les repreneurs. Les échanges avec le service instructeur ont permis de préciser que le choix a été fait de ne pas comptabiliser les personnes qui s'engageaient dans une reprise d'entreprise. Cette difficulté devrait être levée avec la décision prise lors du comité de pilotage du 2 août 2018 (se reporter aux éléments précisés page 19).

À l'instar des autres OS, l'enjeu est celui de la réalisation de contrôle de service fait des bilans d'exécution déposés par les bénéficiaires afin de contribuer à augmenter le taux de certification. 20 bilans ont été déposés et 11 ont fait l'objet d'un CSF. Les 11 rapports de contrôle ont été soumis l'autorité de certification. 9 bilans d'exécution restent à contrôler.

Les délais de réalisation des contrôles doivent être accélérés ainsi que les délais de paiement : plusieurs opérateurs ont souligné une situation de tension financière importante, situation qui pourrait avoir des effets sur la mobilisation des crédits FSE pour la seconde partie de programmation.

↳ Contribution au cadre de performance, réalisations et résultats

7 099 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre : 3 096 femmes, soit 43 % des personnes accompagnées, et 4 003 hommes. Parmi ces 7 099 participants, 72 % sont à la recherche d'un emploi et 26 % actifs occupés.

Les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4 sont majoritaires (66 % de l'ensemble des participants).

Indicateur de réalisation

Objectif Spécifique		Indicateurs		Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023
OS2.3	Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois	R831	Nombre de participants	7 042	1 913	7 099	371%	101%

La cible 2018 est très largement dépassée avec un taux de réalisation de 371 %. La cible 2023 est déjà atteinte.

Indicateur de résultat

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T831	Nombre de créations d'entreprises	3380	3064	91%
T832	Taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées	70	0	0%

La cible 2023 est pratiquement atteinte.

32,3 % de l'ensemble des chômeurs et des inactifs accompagnés exercent un emploi au terme de leur participation, la situation étant plus favorable pour les hommes que pour les femmes.

Indicateurs de réalisations	total	Hommes	femmes	Indicateurs de résultat						
				Hommes et femmes	taux	Hommes	taux	femmes	taux	
CO01, CO03 et CO05 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives et personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	7 099	4 003	3 096	CR02 participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	70	1%	21	1%	49	2%
CO05 personnes inactives	156	74	82	CR03 participants obtenant une qualification au terme de leur participation	1	0%	1	0%	-	0%
CO01, CO03 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives	5 270	2 866	2 404	CR01 participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	18	11,5%	8	10,8%	10	12,2%
				CR04 participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	1 700	32,3%	987	34,4%	713	29,7%

↳ Perspectives

Cet OS devrait se maintenir sur la trajectoire engagée avec la programmation d'environ 9 opérations par an. Considérant la récurrence des opérateurs, la question d'une programmation pluriannuelle pourrait être envisagée.

D'ores et déjà au 20 décembre, le taux de programmation de cet OS atteint 64 % avec un montant UE programmé de 5 millions d'euros.

La question du public cible, créateur et repreneur, mériterait d'être résolue avec pour objectif de pouvoir prendre en compte les publics repreneurs.

Les travaux de dynamisation de l'axe 3 ont conduit à réaffecter 3 M€ sur cette fiche action. **L'enjeu pour optimiser la consommation des crédits est de réduire les délais de réalisation des contrôles de service fait et de paiement.**

Il serait aussi utile de faire le lien entre la fiche action et les travaux menés dans le champ de l'ESS par le Conseil régional.

OS 2.4 Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi

Cet OS qui relève de la PI 8v « l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs » est organisé autour de 3 fiches actions. Il représente environ 4,8 % de la maquette.

↳ État d'avancement

Service instructeur	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Total programmé	Montant FSE programmé	tx de programmation / maquette
DIECCTE	2.14 Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques	4	1 098 907,30	787 921,84	18%
DIECCTE et REGION	2.15 Soutenir la formation des actifs	4	3 813 726,24	2 526 126,03	39%

Les fiches actions visent plusieurs objectifs.

Au titre de la fiche action « soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques, il s'agit de soutenir les démarches d'anticipation des mutations mises en place par les partenaires sociaux et les branches, secteurs professionnels ou territoriaux. Il s'agit par ailleurs de soutenir les démarches de reconversion efficace des personnes licenciées. Le concours du FSE est ainsi apporté à des opérations concourant au reclassement des salariés privés de leur emploi à l'issue de licenciements économiques.

La fiche action « Soutenir la formation des actifs » relevant de la gestion par la Dieccte vise à appuyer les démarches de développement des compétences des salariés via des actions collectives à l'initiative des employeurs et individuelles à l'initiative des salariés.

Cette fiche action cible prioritairement les démarches de formation mises en œuvre par les PME et plus spécialement les entreprises de moins de 50 salariés et les formations de 1er niveau (maîtrise des savoirs de base).

La fiche action gérée par la Région vise notamment à cofinancer les démarches qui visent à faire de la formation un investissement stratégique pour le développement de leur capital humain, en ciblant les salariés qui accèdent le moins à la formation et à renforcer les compétences des employeurs.

Au titre de la fiche action 2.14, 4 opérations ont été programmées. Le taux de programmation est relativement faible à ce stade la programmation. Il en est de même pour la fiche action 2.15.

Sur la base des compléments apportés par la Région, le tableau qui suit met à jour la situation initiale présentée.

Service instructeur	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Total programmé	Montant FSE programmé	tx de programmation / maquette
DIECCTE	2.14 Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques	4	1 098 907,30	787 921,84	18%
DIECCTE et REGION	2.15 Soutenir la formation des actifs	7	5 143 252,37	3 589 746,94	55%

↳ Freins et facteurs de blocage

Le niveau de programmation de la fiche action 2.14 atteste de difficultés à mobiliser les acteurs en particulier les représentants des branches professionnelles qui n'ont proposé aucun projet sur cet OS qui pourtant pourrait, via les crédits FSE, soutenir des démarches en faveur de l'anticipation des mutations. Par ailleurs à ce jour, un seul Opc a proposé une demande de subvention dans ce cadre. Aucune opération visant à soutenir les reconversions n'a été programmée.

Plusieurs difficultés rencontrées sont à mettre en perspective : les Opc a en particulier sont confrontés à des changements majeurs, en préparation depuis 2017. Par ailleurs ils disposent, pour la majorité, de moyens limités qui peuvent éventuellement contraindre le nombre de projets en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des

compétences. Les démarches d'animation en matière de mutation économique prennent du temps et nécessitent un investissement important pour les porteurs de projet.

Il faut aussi questionner le ciblage des groupes cibles de la fiche action. Il est précisé que sont éligibles les opérations dédiées aux PME et PMI. Une approche plus globale incluant les acteurs du secteur non lucratif pourrait permettre d'augmenter le potentiel de projets.

Sous réserve de la sélection des opérations complémentaires de la Région, la trajectoire de programmation de la fiche action 2.15 est plus favorable.

↳ Contribution au cadre de performance, réalisations et résultats

1 882 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre : 934 femmes, et 948 hommes, soit pratiquement la parité homme femme pour les participants de l'OS 2.4 (49.6 % contre 50.3 %). Parmi ces 1 882 participants, 98 % sont en emploi, 1 % à la recherche d'un emploi et moins d'1 % inactifs.

Les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4 sont majoritaires (61 % de l'ensemble des participants).

Indicateur de réalisation

Objectif Spécifique		Indicateurs		Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023
OS2.4	Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	R851	Nombre de participants	16 831	4 574	1 890	41%	11%

Le nombre de participants atteint est relativement éloigné de la cible 2018. Au regard de l'état des réalisations, la cible 2023 semble très élevée.

Indicateur de résultat

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T851 (CR03)	Participant obtenant une qualification (titre, diplôme, attestation ou certificat de compétences,...) au terme de leur participation	11782	785	7%
T852 (CR04)	Participant exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	8416	1834	22%

Les résultats obtenus sont assez éloignés des cibles 2023. Il est à noter que l'indicateur T852 pose question : cet OS est avant tout dédié aux salariés et a priori, moins aux personnes à la recherche d'un emploi. Les données de réalisation vont d'ailleurs dans ce sens : sur les 1 890 participants, 1 836, soit la très grande majorité, sont en emploi à l'entrée de l'opération et ne peuvent donc être comptabilisés au titre de l'indicateur CR04 au terme de leur participation.

42 % des participants obtiennent une qualification à l'issue de leur participation. La différence des résultats entre les hommes et les femmes appelle à une vigilance toute particulière : l'indicateur CR3 atteste d'une différence très marquée quant à l'obtention d'une qualification à l'issue de la participation.

Indicateurs de réalisations	total	Hommes	femmes	Indicateurs de résultat		Hommes et femmes	taux	Hommes	taux	femmes	taux
CO01, CO03 et CO05 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives et personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	1 882	948	934	CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur	1	0%	1	0%	-	0%
				CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	785	42%	489	52%	296	32%
CO05 personnes inactives	11	5	6	CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur	1	10,0%	-	0,0%	1	16,7%
CO01, CO03 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives	35	19	16	CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	7	20,0%	3	15,8%	4	25,0%

↳ Perspectives

Au 20 décembre, la programmation cet OS (en prenant en compte les opérations encore non programmées par la Région à ce stade) a fortement augmenté. Le taux de programmation des crédits FSE atteint 69 % pour l'ensemble de l'OS.

OS	Intitulé_aap	Nb d'opérations	Montant UE programmé	Montant total programmé	taux de programmation
OS2.4	2.14 Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques	6	1 260 291,12	1 689 368,91	29%
OS2.4	2.15 Soutenir la formation des actifs	9	6 163 841,07	8 360 869,92	95%
Total		15	7 424 132,19	10 050 238,83	69%

Le nouveau système de formation professionnelle va se mettre en place tout au long de l'année 2019, induisant de nombreux changements pour tous les acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les changements à venir auront un impact sur l'ensemble des fiches actions de cet objectif spécifique, certes peu doté financièrement mais stratégique au regard des objectifs qu'il se fixe.

A titre d'illustration, l'action du FONGECIF qui représente une part non négligeable des crédits programmés de la fiche action 2.15 (de 2015 à fin 2017) sera notamment concernée par les changements annoncés. En effet, au 31 janvier 2019, les agréments des FONGECIF et OPACIF prendront fin. A titre transitoire enfin, les FONGECIF assureront les missions des futures commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) et géreront les projets de transition professionnelle.

L'enjeu de la structuration des branches, notamment au regard de leur rôle en matière d'apprentissage, et le soutien au renforcement du dialogue social régional et territorial pourraient constituer de nouvelles priorités au titre de cet OS. Plus globalement cet OS et en particulier la fiche action 2.14 pourrait être mobilisée pour mieux accompagner la réforme.

L'anticipation des effets à venir est un enjeu important : suite aux travaux de dynamisation de l'axe 3, presque 2 millions ont été réaffectés à la fiche action 2-15 (Soutenir la formation des actifs).

La quantification des cibles 2023 pour l'ensemble de l'OS mériterait une analyse afin de s'assurer que les cibles définies pour 2023 ne sont pas trop élevées du fait du calibrage initial mais aussi au regard des changements qui ont touché tous les acteurs concernés par cet objectif spécifique.

3.3 - Un Axe 3 dédié à l'inclusion, en difficulté

Cet axe du programme opérationnel cible l'OT 9 et la priorité d'investissement 9.1 « l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

Il est organisé autour d'un objectif spécifique unique : « Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion ». Le résultat attendu est l'augmentation du nombre de personnes mobilisées dans un parcours d'insertion.

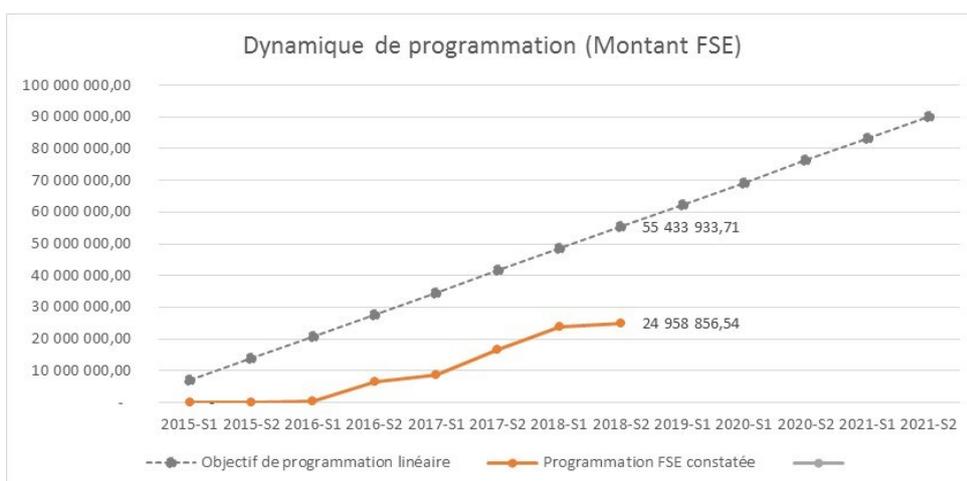
Il cible tout public éloigné de l'emploi, public illettré et représente environ 20 % de la maquette prévisionnelle du programme.

Maquette de l'axe

Maquette UE	97 009 384,00 €
Maquette Coût total	121 261 730,00 €

Avancement de l'axe 43 dossiers programmés

	en Coût total		en FSE	
	€	%	€	%
Programmation	31 198 568,43	● 25,73%	24 958 856,54	25,73%
Dépenses certifiées	369 952,73	● 1,19%	295 356,85	1,18%



La dynamique de programmation est peu favorable pour cet axe. Avec un total de 43 opérations programmées au 5 septembre 2018, le taux de programmation atteint 25,73 %. Le montant des dépenses certifiées est très bas. Cet axe dédié à l'inclusion est dans une situation difficile. Il n'atteint pas les objectifs en matière de programmation ni les valeurs cibles du cadre de performance.

Le partenariat est fortement mobilisé depuis 2018 pour mettre en œuvre un plan d'actions visant à identifier les leviers pour améliorer la situation.

3.3.1 - État d'avancement de l'objectif spécifique et des fiches actions

Organisé autour d'un OS unique, cet axe compte un total de 12 fiches actions qui mobilise l'ensemble des services instructeurs.

La situation au 5 septembre 2018 est très hétérogène entre les différentes fiches actions mais surtout une majorité de fiches actions est en sous réalisation et des fiches actions sont aujourd'hui sans aucune opération.

Nota bene : suite à l'audit CICC, certaines fiches actions ont été scindées afin de bien rendre lisible le service instructeur. Le choix a été fait ici de rester sur l'approche initiale de l'AG par souci de lisibilité.

Service instructeur	N°	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Coût total	Montant FSE	Taux de programmation
DIECCTE/CD	3.01	Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes – Pack Jeunes	2	568 096	454 477	5%
REGION	3.02	Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances	5	7 791 402	6 233 122	104%
DIECCTE / REGION	3.03	Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emploi	1	458 150	366 520	1%
REGION	3.04	Actions de lutte contre l'illettrisme	5	7 462 242	5 969 794	35%
DEPARTEMENT	3.05	Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	2	3 749 999	2 999 999	75%
DIECCTE	3.06	P L I E	6	6 997 889	5 598 311	47%
DIECCTE / REGION	3.07	Insertion par l'Activité Economique et Chantiers Ecoles				0%
DJSCS	3.08	Accompagnement de public en grandes difficultés	8	2 783 331	2 226 666	45%
DEPARTEMENT	3.09	Service à la personne en faveur des publics dépendants				0%
DJSCS	3.10	Egalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi	10	851 416	681 134	45%
DEPARTEMENT	3.11	Accueil familial spécialisé				0%
DJSCS	3.12	Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination	4	536 043	428 834	43%

Sur la base des compléments apportés par la Région (4 opérations ajoutées), la situation est la suivante :

Service instructeur	N°	Fiches actions	Nb d'opérations	Montant Coût total	Montant FSE	Taux de programmation
DIECCTE/CD	3.01	Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes – Pack Jeunes	2	568 096	454 477	5%
REGION	3.02	Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances	6	8 267 524	6 928 504	115%
DIECCTE / REGION	3.03	Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emploi	1	458 150	366 520	1%
REGION	3.04	Actions de lutte contre l'illettrisme	6	8 157 624	6 665 176	39%
DEPARTEMENT	3.05	Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	2	3 749 999	2 999 999	75%
DIECCTE	3.06	P L I E	6	6 997 889	5 598 311	47%
DIECCTE / REGION	3.07	Insertion par l'Activité Economique et Chantiers Ecoles	2	1 057 440	845 952	9%
DJSCS	3.08	Accompagnement de public en grandes difficultés	8	2 783 331	2 226 666	45%
DEPARTEMENT	3.09	Service à la personne en faveur des publics dépendants				0%
DJSCS	3.10	Egalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi	10	851 416	681 134	45%
DEPARTEMENT	3.11	Accueil familial spécialisé				0%
DJSCS	3.12	Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination	4	536 043	428 834	43%

Le montant total programmé est de 31 568 521 soit un total de programmation de 26 %. Le montant total FSE est de 25 254 213€.

Les fiches actions en situation de non réalisation

Si on prend en compte, les compléments apportés par la Région trois fiches actions n'ont fait l'objet d'aucun dépôt de projets.

- La fiche actions « Insertion par l'activité économique » (3.07) relevant de la Dieccte
D'après les échanges conduits, cette fiche action a été mal calibrée à l'origine et non ajustée en cours de programmation. A priori, elle ne répond pas à un besoin des structures d'insertion par l'activité économique.
Pour rappel, cette fiche action a pour objectif d'optimiser l'accompagnement des publics suivis par des SIAE en participant notamment à la résolution de problématiques sociales afin d'améliorer l'employabilité de ces publics et d'améliorer la professionnalisation des encadrants. Les bénéficiaires potentiels sont les têtes de réseau de l'Insertion par l'Activité économique ou les SIAE prestataires conventionnés par la DIECCTE.
- Deux des fiches actions relevant du service instructeur du Conseil départemental : « Service à la personne en faveur des publics dépendants » (6% de la maquette de l'axe 3) et « Accueil familial spécialisé » (1 % de la maquette)
Ces deux fiches actions correspondent à de nouveaux projets envisagés par le Conseil départemental au titre de sa stratégie en matière d'insertion.
La mise en œuvre de ses projets a rencontré plusieurs facteurs de blocage :
 - Des difficultés à bien adapter les dispositifs aux règles du FSE
 - Une difficulté pour l'opérateur identifié par le Département à se structurer pour mettre en œuvre les actions attendues au titre de la fiche action « Service à la personne en faveur des publics dépendants » qui cible des projets qui doivent permettre à des personnes allocataires de minima sociaux de valoriser leur expérience et, à l'appui d'un accompagnement adapté, d'obtenir une qualification dans le secteur des services à la personne.

Les fiches actions en importante sous réalisation

- La fiche action 3.01 « Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes – Pack Jeunes »
Cette fiche action relève de la Dieccte et du Département. Elle atteint un taux de programmation très faible à mi-parcours (5%).
Du côté de Département, cette fiche action soutient un nouveau dispositif d'accompagnement des jeunes intégrant une dimension parrainage. L'objectif est d'accompagner 4 000 jeunes avec un nouveau « pack » de services.
Plusieurs difficultés ont été rencontrées :
 - Des difficultés techniques au regard du cadre réglementaire communautaire pour identifier les modalités de soutien adaptées du dispositif envisagé par le Conseil départemental. Les travaux sont toujours en cours avec l'AG pour identifier les solutions pertinentes.
 - Des difficultés pour mobiliser un nombre suffisant de parrains et par conséquent une montée en charge moins rapide que prévu initialement.
De fait, aucune opération relevant de cette fiche technique n'a été programmée à ce stade. Le Plan 4000 jeunes a lui été mis en place par le Conseil départemental.
Du côté de la Dieccte, la fiche action prévoit la possibilité de plusieurs types d'actions :
 - Au titre du volet 1, « consolider le parcours du jeune vers l'emploi », il s'agit de soutenir les démarches d'accompagnement global proposé aux jeunes par les missions locales.
 - Au titre du volet 2, l'enjeu est d'améliorer la gouvernance des politiques en faveur de la jeunesse et favoriser l'insertion des jeunes réunionnais avec en perspective le soutien à des actions mises en œuvre notamment par l'association PRODIJ (pôle réunionnais organisation, développement innovation jeunesse) qui réunit plus de 40 acteurs mobilisés en faveur de la jeunesse aujourd'hui.
 - Au titre du volet 3, il s'agit de soutenir des actions de remédiation en faveur des jeunes sortis sans diplôme et certification de formation initiale repérés par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
A ce jour, 2 opérations portées par des Missions locales ont été sélectionnées.

- La fiche action 3.03 « Soutenir l'accompagnement et la sécurisation des parcours des emplois aidés et demandeurs d'emploi ».

Cette fiche action relève de la gestion de la Dieccte et de la Région. C'est la fiche action la plus dotée de l'axe 2 avec 29 millions d'euros. Une seule opération (pluriannuelle) a été programmée au titre du dispositif géré par la Région.

La fiche action relevant de la Direccte comporte plusieurs volets avec dans certains cas des perspectives de programmation à venir.

Au titre du volet A est prévu le soutien à la mise en œuvre du protocole sur l'approche globale de l'accompagnement signé entre l'ADF, Pôle Emploi et l'État. Les négociations entre le Département et Pôle Emploi ont abouti en octobre 2018 et le protocole est en voie de mise en œuvre.

Le volet B prévoit la mobilisation du FSE pour le financement de la formation des personnes en contrats aidés et des bénéficiaires de minima sociaux.

Malgré la mobilisation de la Dieccte et des OPCA concernés, aucun projet n'a abouti. Cette situation interroge globalement l'ensemble des acteurs sur la prise en compte de la dimension formation pour les personnes en contrat aidé.

Le volet C prévoit que le cofinancement FSE peut porter sur les deux types d'actions pour développer les emplois d'avenir :

- L'accompagnement du jeune à l'entrée en emploi d'avenir
- La « sortie positive » (emploi ou formation ou création d'entreprise) du jeune à l'issue de l'emploi d'avenir...

Plusieurs fiches actions sont à niveau de programmation intermédiaire à mi-parcours

C'est le cas de la fiche action 3.04 « Actions de lutte contre l'illettrisme » portée par la Région et dotée d'une enveloppe de 17 millions d'euros de crédits FSE. 6 opérations sont aujourd'hui comptabilisées et le taux de programmation atteint 39 %.

3 opérations soutiennent les actions conduites au titre de la commande publique de formation de la Région pour permettre aux personnes d'acquérir des compétences clés. 2 Opérations sont mises en œuvre par le Carif Oref. Le Carif Oref met en œuvre des actions de professionnalisation des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et des acteurs de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle. Il est aussi en charge d'apporter un appui technique pour le pilotage du dispositif de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

La fiche action 3.08 « Accompagnement de public en grandes difficultés atteint un taux de programmation de 45 % à mi-parcours avec 8 opérations programmées. Cette fiche action est portée par la Direction de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale.

Les opérations sont principalement mises en œuvre par des associations qui se mobilisent pour proposer un accompagnement global pour des personnes en situation de grande précarité ou en rupture sociale. L'accompagnement proposé prend particulièrement en compte la dimension hébergement et logement, considérée comme un point de départ pour engager ce processus de reconstruction et de remobilisation. Les opérations mises en œuvre visent notamment les personnes victimes de violence conjugale, les jeunes très désocialisés, les personnes marginalisées.

Il est à noter que cette fiche action n'est pas dotée de cibles au titre du cadre de performance.

La fiche action 3.10 « Égalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi » atteint quant à elle un taux de programmation de 45 % avec 10 opérations programmées et portées par des associations du territoire.

La fiche action « Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination comporte 4 opérations et atteint un taux de programmation de 45 %.

La fiche PLIE atteint un taux de programmation de 47 % et permet la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé pour les personnes éloignées du marché du travail sur le territoire de plusieurs EPCI et communes du territoire.

Deux fiches actions sont dans une trajectoire très dynamique :

- Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances
- Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement

3.3.2 - Facteurs de blocage et freins

A la différence des axes 1 et 2 du programme, l'axe 3 comporte moins de dispositifs structurants pour lesquels les opérateurs sont déjà bien identifiés et aguerris à la gestion des crédits FSE.

Par ailleurs, certaines fiches actions promeuvent de nouveaux dispositifs en faveur des personnes le plus en difficulté : c'est à la fois une opportunité qui permet de répondre de façon différente aux besoins des personnes les plus en difficulté mais aussi un enjeu en matière d'ingénierie et d'animation territoriale

Sur les 12 fiches actions, 4 fiches actions relèvent de nouveaux types de dispositifs.

La mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs a pris du temps. C'est par exemple le cas pour la fiche action qui soutient la mise en œuvre du protocole sur l'approche globale de l'accompagnement signé entre le Département et Pôle Emploi en 2018. C'est aussi le cas pour les fiches actions portées par le Département sur les services à la personne : une ingénierie a été déployée ainsi que la nécessité pour l'opérateur identifié sur la fiche action 3.09 de se structurer

Des difficultés sur le cadre réglementaire sont venues s'ajouter au temps d'ingénierie nécessaire : c'est le cas pour le Pack jeunes qui nécessite la création d'un nouveau règlement dans le respect des règles d'éligibilité des dépenses au titre du FSE.

Le ciblage de certaines fiches actions a aussi posé des difficultés : c'est tout particulièrement le cas pour la fiche dédiée à l'insertion par l'activité économique. Alors que les SAIE, pour une bonne partie d'entre eux ont été confrontées à d'importantes difficultés pour mettre en œuvre des actions de formation à destination des salariés en insertion, cette fiche action vise en particulier les salariés permanents (les encadrants).

3.3.3 - Contribution à la performance, réalisations et résultats

9 492 participants ont été accompagnés au titre des différentes opérations mises en œuvre : 5 004 femmes, et 4 488 hommes, soit une majorité étant des participantes (56 %). Parmi ces 9 491 participants, 66 % sont à la recherche d'un emploi et 25 % inactifs.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent un peu plus d'un tiers des personnes ayant bénéficié d'un appui, quelle que soit sa forme, ils représentent 36 % des participants accompagnés, dont 51 % de femme parmi les jeunes de moins de 25 ans. Les personnes d'un niveau de formation inférieur ou égal à CITE 4 sont majoritaires (90 % de l'ensemble des participants).

Indicateur de réalisation

La cible 2018 du cadre de performance est atteinte à hauteur de 60 % pour cet axe 3.

Objectif Spécifique	Indicateurs	Cible 2023	Cible 2018	Réalisé	% cible 2018	% cible 2023		
OS3.1	Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion	R911	Nombre de participants	58 563	15 912	9 492	60%	16%

Indicateur de résultat

Intitulé		Cible 2023	Réalisé	% cible 2023
T911 (CR05)	Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	29282	2032	7%

Au regard de l'indicateur CR05, le niveau d'atteinte de la cible définie est de 7 %.

Au terme de leur participation, le taux de sortie positive pour les participants défavorisés (participant à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, suivant une formation ou recherchant une qualification, exerçant un emploi) est de 22%. La différence entre les hommes et les femmes est très marquée avec 10 points d'écart sur le même indicateur entre les femmes et les hommes.

18 % des participants chômeurs et inactifs ont trouvé un emploi à l'issue de leur participation. L'écart entre les femmes et les hommes atteint 7 points, en défaveur des femmes.

Indicateurs de réalisations	total	Hommes	femmes	Indicateurs de résultat		Hommes et femmes	taux	Hommes	taux	femmes	taux
CO01, CO03 et CO05 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives et personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	9 491	4 487	5 004	CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	525	6%	240	5%	285	6%
				CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	749	8%	433	10%	316	6%
CO05 personnes inactives	2 336	1 213	1 123	CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	454	10,6%	226	18,6%	228	20,3%
CO01, CO03 Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, personnes inactives	8 585	3 960	4 625	CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	1 562	18,2%	874	22,1%	688	14,9%
Personnes défavorisées CO12, CO14, CO15, CO16, CO17, CO18	9391	3800	5591	CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	2032	22%	1047	27,6%	985	17,6%

3.3.4- Perspectives

D'importants efforts ont été réalisés pour dynamiser cet axe. Ils se traduisent en premier lieu par une augmentation du taux de programmation au 20 décembre 2018. Il atteint 29 % des crédits UE (sur la base de la nouvelle maquette après répartition des crédits IEJ soit 97 millions d'euros pour l'axe 3).

OS	Intitulé_aap	Nb d'opérations	Montant UE programmé	Montant total programmé	taux de programmation
OS3.1	3.01-A Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes	2	454 476,92	568 096,09	8%
OS3.1	3.01-B Soutenir les actions innovantes en faveur des jeunes				0%
OS3.1	3.02 Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances	6	6 614 019,39	8 267 524,24	110%
OS3.1	3.03-A Soutenir l'accompagnement et la formation des emplois aidés et demandeurs d'emploi	4	423 910,40	536 740,00	3%
OS3.1	3.03-B Soutenir l'accompagnement et la formation des emplois aidés et demandeurs d'emploi	1	366 520,32	458 150,40	3%
OS3.1	3.04 Actions de Lutte Contre l'Illettrisme	6	6 665 175,71	8 157 624,14	39%
OS3.1	3.05 Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	2	2 999 998,82	3 749 998,82	75%
OS3.1	3.06 PLIE	6	5 598 311,06	6 997 888,84	47%
OS3.1	3.07-A Insertion par l'Activité Economique				0%
OS3.1	3.07-B Chantiers Ecoles (opérations en mode « Marchés »)	2	845 952,00	1 057 440,00	19%
OS3.1	3.08 Accompagnement de Publics en Grandes Difficultés	8	2 226 665,66	2 783 331,42	45%
OS3.1	3.09 Service à la personne en faveur des publics dépendants				0%
OS3.1	3.10 Egalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi	11	725 112,54	906 389,45	48%
OS3.1	3.11 Accueil familial spécialisé				0%
OS3.1	3.12 Favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations liées au sexe	5	749 567,62	936 957,93	75%
Total		53	27 669 710,44	34 420 141,33	29%

Le partenariat régional s'est très fortement mobilisé tout au long du second semestre 2018 pour définir un plan d'action visant à améliorer la situation de l'axe 3 pour la seconde partie de programmation.

Ce plan d'action se traduit par

- Des propositions de nouvelles mesures, aujourd'hui encore à l'étude :
 - Un nouveau dispositif de soutien proposé par le Département : il s'agit de cofinancer les bourses d'accès au Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle CPESIP)
 - De nouvelles actions en faveur de l'égalité femme / homme
 - Le cofinancement des modules préparatoires à l'apprentissage en 2019
 - Le cofinancement de postes de conseillers des Missions locales
- Des transferts de fiches actions des axes 1 et 2 vers l'axe 3 (point déjà évoqué).

Les transferts des fiches actions devaient permettre d'augmenter fortement la programmation de cet axe avec des dispositifs très structurants comme le RSMA et les écoles de la 2^e chance en particulier.

Le nouveau plan de lutte contre la pauvreté doit aussi être pris en compte dans la réflexion, en particulier au titre de la fiche action qui soutient le déploiement de l'accompagnement global mis en œuvre par Pôle Emploi et le Département. (3.03- A)

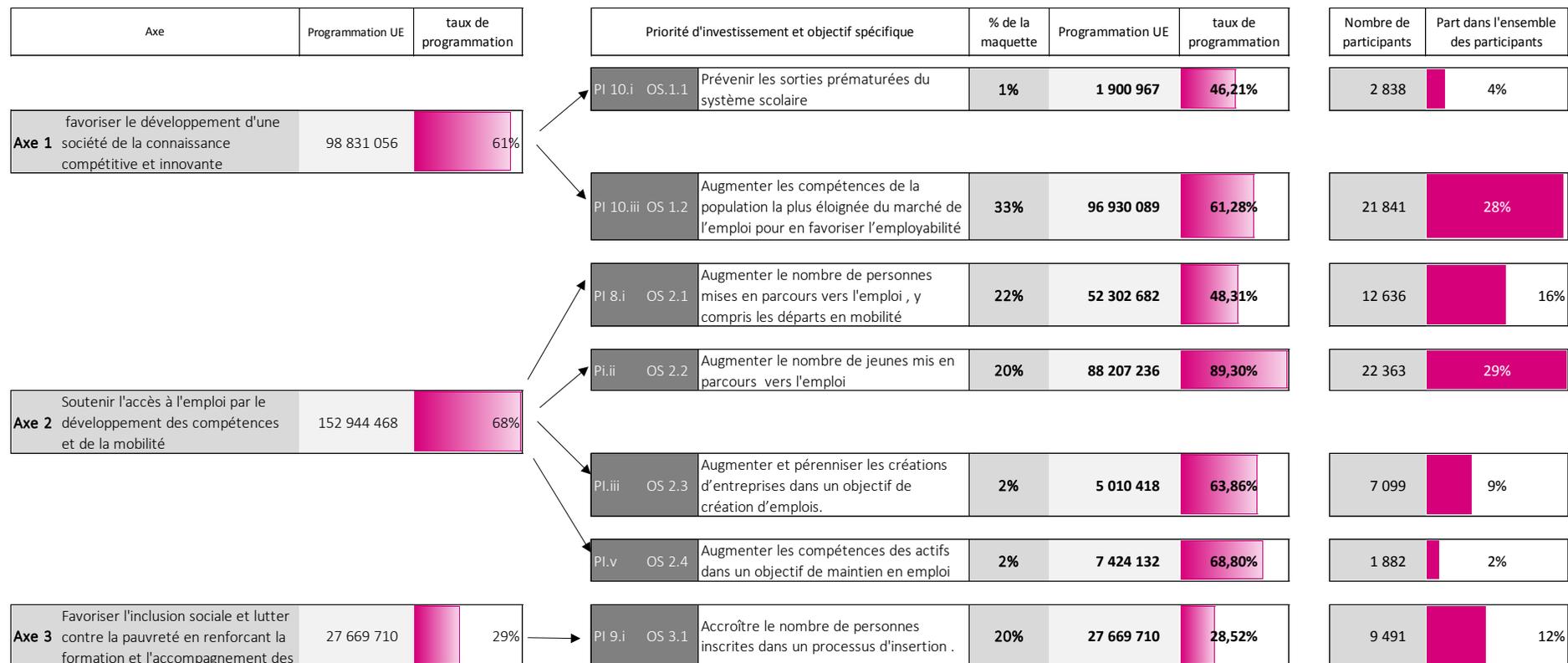
L'un des engagements de l'État pris par Madame Girardin Ministre de l'Outre-Mer, est de déployer au plus vite cette modalité d'accompagnement intensive qui associe un binôme de conseillers de Pôle Emploi et du Département.

Il est aussi prévu d'augmenter les moyens en faveur de l'insertion par l'activité économique avec pour ambition d'accompagner 1 500 personnes de plus chaque année. Cette mobilisation pourrait inciter à travailler de concert entre l'État, la Région et le Département pour identifier les besoins des SAIE en matière d'ingénierie et de développement mais aussi les besoins en matière de formation pour les salariés en insertion, tout en veillant à ne pas générer des obligations trop contraignantes pour les SAIE ou à tout le moins de les limiter.

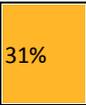
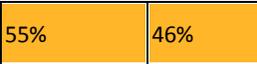
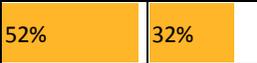
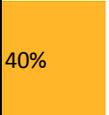
La mise en place du Programme régional investissement dans les compétences pourrait avoir des effets à ne pas négliger sur les fiches actions qui soutiennent des actions de remobilisation et de remédiation : 3.02 Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances et 3.04 « Actions de lutte contre l'illettrisme ».

3.4 - Vue d'ensemble du programme

Avec un taux de programmation global de 57,62 % au 20 décembre 2018 soit 279 Millions d'euros programmés, le programme a permis d'accompagner et de former plus de 78 000 personnes. Les personnes à la recherche d'un emploi ou inactives sont majoritaires : elles représentent plus de 91 % de l'ensemble des participants. Les personnes défavorisées (selon la définition de la Commission) représentent 52 % de l'ensemble des participants.



Du point de vue des résultats, pour 30 331 participants une « sortie positive » ⁵ a été constatée à l'issue de la participation à une opération soit un taux de sortie positive de 39 % au global. Les écarts constatés entre les femmes et les hommes présents pour l'ensemble des OS à l'exception d'un seul (OS 2.3) appellent à une vigilance toute particulière en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

objectif spécifique		Nombre de participants	Part dans l'ensemble des participants	Nb de participants concernés par une sortie	taux de sortie "positive"	Taux de sortie positive des hommes	Taux de sortie positive des femmes
OS 1.1	Prévenir les sorties prématurées du système scolaire	2 838	 4%	nc	nc	nc	nc
OS 1.2	Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité	21 841	 28%	6 936	32%	 32%	 31%
OS 2.1	Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi , y compris les départs en mobilité	12 636	 16%	5 883	47%	 52%	 41%
OS 2.2	Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	22 363	 29%	11 637	52%	 55%	 46%
OS 2.3	Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois.	7 099	 9%	1 789	25%	 25%	 25%
OS 2.4	Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	1 882	 2%	794	42%	 52%	 32%
OS 3.1	Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion .	9 491	 12%	3 290	35%	 40%	 30%

⁵ Cumul des indicateurs CR01 à CR04 (participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation, participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation, participants obtenant une qualification au terme de leur participation, participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation)

3.5. Les perspectives d'atteinte du cadre de performance

En synthèse, les principales conclusions à ce stade

LES ENSEIGNEMENTS CLÉS

- Les perspectives d'atteintes des objectifs du cadre de performance sont plutôt favorables sur les axes 1 et 2 du programme, sous réserve que le partenariat tienne les prévisions de court terme en matière de remontées de dépenses à certifier.
- L'axe 3 est aujourd'hui en situation de retard préoccupant par rapport aux objectifs, qui au-delà de l'absence de réserve de performance pourrait entraîner une **suspension de paiement sur cet axe**. Il semble prioritaire de s'assurer l'atteinte minima du seuil de 65% sur l'indicateur de réalisation pour témoigner de l'effort de redressement engagé par le partenariat.
- La **bascule probable de la réserve de performance de l'axe 3 vers l'un des autres axes de performance** du programme conduirait à déroger aux principes de concentration thématique (20% de la maquette sur l'OT 9). Cette dérogation est possible au plan réglementaire, mais est soumise à approbation par la Commission européenne. Ce point doit être anticipé par le partenariat pour éviter la perte des crédits pour le programme.
- Il importe pour le partenariat de **tirer le meilleur parti** des souplesses de calendrier récemment introduites par la note d'orientation « cadre de performance », pour favoriser la remontée la plus complète des données représentatives de la situation du programme au 31 décembre 2018. Cet effort doit être prolongé tout au long du premier trimestre 2019, en particulier sur les indicateurs financiers. Nous recommandons la mise en place **d'un plan de relance systématique des porteurs**, avec une priorisation particulière sur l'axe 3.
- Les analyses ont enfin mis en évidence un défaut d'actualisation sur la saisie des **valeurs prévisionnelles** de nombre de participants de certains dossiers (les modifications en cours d'instruction n'apparaissant pas toujours répercutées sur MDFSE). Une meilleure actualisation du SI sur ce point renforcerait les capacités de pilotage prospectif du partenariat sur ce volet.

3.5.1 - Rappels sur le cadre réglementaire de la revue de performance

Les critères d'analyse

Les règles d'examen de la performance définies par le règlement d'exécution 2018/276 de mars 2018 modifiant le règlement n°215/2014. Les modalités d'examen sont précisées dans le document d'orientation « *Guidance for Member States on Performance framework, review and reserve* » dans sa version actualisée du 19 juin 2018 (non traduite en français).

En synthèse, pour le PO FSE Réunion qui ne comporte que 2 indicateurs de performance par axe, les conditions sont les suivantes :

- ▶ Pour obtenir la **réserve de performance**, il est nécessaire que chacun des deux indicateurs (financiers et de réalisation) atteigne **85% de la cible 2018**.
- ▶ Pour éviter le **risque de suspension de paiement**, aucun indicateur ne doit être situé en dessous de la **65% de la cible 2018**.

Conséquences de la non-atteinte des objectifs

Lorsqu'un axe n'atteint **pas ses objectifs de performance**, la réserve qui lui est associée peut-être réallouée vers d'autres axes du programme, si :

- L'axe « bénéficiaire » a atteint ses objectifs de performance
- La proposition de réallocation respecte la concentration, sauf en cas de dérogation sollicitée par l'État membre et acceptée par la Commission européenne.

En cas de présence d'un indicateur à moins de **65% de la cible** une suspension de paiement intermédiaire peut être décidée par la Commission européenne, en conformité avec l'article 22(6) du RPDC.

Délais de remontée des informations

La note d'orientation révisée introduit une nouveauté importante pour la collecte des données :

- Sur les **indicateurs financiers**, il est possible de valoriser des dépenses encourues par les bénéficiaires avant le 31/12/2018, **mais pouvant être certifiées et intégrées dans un appel de fonds avant la remise du RAMO** (c'est-à-dire entre janvier et mai 2019)⁶. Les règles de calcul sont ici plus souples que pour le dégagement d'office. *Cette option devra notamment être explorée sur les axes 1 et 2.*
- Sur les **indicateurs de réalisation**, les valeurs doivent correspondre à des réalisations effectives sur les dossiers **partiellement ou totalement achevés**⁷. Les règles relatives aux délais de remontée de ces données dans le système d'information ne sont pas aussi clairement formalisées par la note d'orientation. Sous réserve de confirmation auprès des autorités de coordination et de la Commission européenne, rien ne semble toutefois interdire de mettre à profit la période de janvier à mai 2019 (avant soumission du RAMO), pour **effectuer un rattrapage** éventuel des données participants correspondant à des entrées effectives avant le 31/12/2018, mais non remontées dans le système d'information. *Cette option paraît notamment pertinente pour l'axe 3.*

⁶ Voir guidance « performance framework » p16 : “In case of the financial indicators the value reported as achieved by the end of 2018 may correspond either only to the amount of eligible expenditure certified by the certifying authority and included in payment claims submitted to the Commission by 31 December 2018 or – in addition – also to the amount of payment claims submitted to the Commission in 2019, which correspond to the expenditure incurred by beneficiaries in 2018, but not necessarily paid back by the managing authority to the beneficiary within 2018.

If the MAs decided to use the second option, only the payment claims submitted before the submission of the AIR in 2019 may be taken into account. The MA should also confirm that the relevant amounts included in the 2019 AIR correspond to the financial progress in 2018 only to eliminate the risk of including expenditure incurred in 2019.”

⁷ Le règlement d'exécution n°215/2014, modifié par le règlement 2018/276 précise que les organismes chargés de la préparation des programmes enregistrent les informations sur les méthodologies et les critères retenus aux fins de la sélection des indicateurs pour le cadre de performance, afin de veiller à ce que les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles correspondantes soient conformes aux conditions énoncées au paragraphe 3 de l'annexe II du règlement (UE) n° 1303/2013. « La valeur intermédiaire et la valeur cible d'un indicateur de réalisation renvoient aux valeurs obtenues par des opérations dans lesquelles toutes les actions conduisant à des réalisations ont été menées intégralement, mais pour lesquelles tous les paiements n'ont pas nécessairement été effectués, ou aux valeurs obtenues par des opérations qui ont commencé, mais dans lesquelles certaines actions conduisant à des réalisations sont encore en cours, ou à ces deux types de valeur. »

3.5.2 - Perspectives sur la revue de performance

Perspective d'atteinte des cibles du cadre de performance

Point de vigilance : les données proposées ici sont datées du 5 septembre 2018. Une mise à jour a été réalisée dans un 2e temps pour chaque axe sur les indicateurs financiers.

Axe	type d'indicateur	identificateur		Unité	Cibles		Situation au 05/09/2018		Perspectives
					2018	2023	Valeur absolue	% atteinte cible	
Axe 1	réalisation	IP01	Nombre total de participants	Participants	10 819	39 820	24 735	229%	✓
	financier		Montant Certifié	€	50,7 M€	202,9 M€	34,2 M€	67%	!
Axe 2	réalisation	IP01	Nombre total de participants	Participants	29 472	108 471	44 006	149%	✓
	financier		Montant Certifié	€	74,3 M€	297,0 M€	36,9 M€	50%	!
Axe 3	réalisation	IP01	Nombre total de participants	Participants	16 533	60 849	9 493	57%	✗
	financier		Montant Certifié	€	31,5 M€	126,0 M€	0,4 M€	1%	✗

Légende	
✓	Situation favorable
!	Point de vigilance
✗	Point critique

Au regard des éléments précédents :

Sur l'axe 1, les perspectives apparaissent **favorables, sous réserve**. Les cibles sur l'indicateur de réalisation sont déjà dépassées. La progression de l'indicateur financier est encore actuellement insuffisante : il sera nécessaire de certifier 8.9M€ d'euros de dépenses complémentaires pour atteindre le seuil de 85% de la cible 2018, nécessaire au déclenchement de la réserve de performance. L'enjeu semble ici se situer dans le traitement des demandes de paiements, et non dans le stock de dépenses potentielles : les dossiers programmés dont la date d'achèvement physique est au 31/12/2017 représentent un coût total de 70 millions d'euros, très largement au-dessus des 50 millions d'euros de la cible 2018.

Dans sa réponse aux observations de la Commission européenne sur le RAMO 2018, l'autorité de gestion fait état d'un potentiel de certification positif, à hauteur de 89% de la cible pour le 15 novembre.



Mise à jour : sur la base de l'analyse des données au 20 décembre 2018, le montant certifié atteint un total de 40,14 M € soit pratiquement plus de 6 millions d'euros au regard de la situation au 5 septembre 2018, permettant d'atteindre un taux de réalisation de la cible 2018 de 79 %.

Sur l'axe 2, les perspectives apparaissent **favorables, sous réserve**. L'indicateur de réalisation a d'ores et déjà dépassé la cible, mais le niveau de certification à fin septembre, ne représente que 50% de la cible 2018 de l'indicateur financier, s'élevant à 74.3 millions d'euros. Il sera nécessaire de certifier *a minima* 16.3M€ complémentaires, afin de pouvoir déclencher la réserve de performance.

L'autorité de gestion fait état de prévisions de certification favorables qui permettraient d'atteindre 100% de la cible pour le 15 novembre 2018.



Mise à jour : sur la base de l'analyse des données au 20 décembre 2018, le montant certifié atteint un total de 54,27 M d'€ soit plus de 17 millions d'euros par rapport aux données de septembre 2018, permettant l'atteinte un taux de réalisation de la cible 2018 de 73 %.

Sur l'axe 3, les perspectives apparaissent **totalemment défavorables pour les deux indicateurs du cadre de performance**. Sur l'indicateur financier, le niveau de programmation actuel correspond à peine au niveau de certification à atteindre fin 2018. Les perspectives de l'autorité de gestion font état d'un taux d'atteinte potentiel de la cible de 16.4%, qui pourrait exposer l'axe à une suspension des paiements intermédiaires.

Sur l'indicateur de réalisation, le taux d'atteinte de la cible 2018 est de 57% au 3 septembre. L'analyse du stock de dossier en cours ne permet pas d'envisager un rattrapage pour atteindre 85% de la cible 2018. Les erreurs de reporting sur les valeurs « prévisionnelles » des dossiers en instruction et programmés dans MDFSE, empêchent de réaliser une analyse prospective fine.

L'atteinte *a minima* du seuil de 65% de la cible 2018 sur cet indicateur doit constituer un objectif prioritaire pour témoigner des efforts de redressement engagés par le partenariat.

Dans ces conditions, il apparaît très probable que la réserve de performance de l'axe 3 doive être réallouée vers un des autres axes du programmes. Cette perspective contreviendrait à la règle de la concentration thématique, qui prévoit le maintien de 20% des crédits sur l'Objectif thématique 9. Une dérogation au principe de concentration est possible au plan réglementaire, mais est soumise à approbation par la Commission européenne. **Ce point doit être anticipé par le partenariat. À défaut d'accord sur ce point, ou de modification en profondeur de la structure du programme, ces 6 M€ de crédits devraient être alloués vers d'autres programmes.**



Mise à jour : sur la base de l'analyse des données au 20 décembre 2018, le montant certifié atteint un total de 3,5 M d'€ soit plus de 3 millions d'euros par rapport aux données de septembre 2018, permettant l'atteinte un taux de réalisation de la cible 2018 de 11 %.

Des objectifs élevés sur les indicateurs financiers

Plus généralement, on notera que le niveau de la cible des indicateurs financiers 2018 est relativement élevé, comparativement à d'autres PO FSE. Elle correspond à 25% de la cible 2023. Ce niveau correspondait peu ou prou au niveau du dégagement d'office 2018, tel qu'envisagé au moment de l'élaboration des programmes.

Or les règles du calcul du dégagement d'office ont été précisées en Egesif du 13 juillet 2017, avec la déduction des préfinancements dans le calcul de la règle du N+3. Elle a conduit à recalibrer la cible les indicateurs financiers autour de 15 à 16% de la cible 2023. Cette évolution a motivé de nombreuses autorités de gestion à solliciter une révision des cibles, motivée sur la base d'une erreur méthodologique.

Même si le partenariat du PO Réunion ne s'est pas engagé dans une démarche de révision, il pourra être pertinent de tenir compte de manière qualitative lors de l'examen de performance, en particulier lors de la lecture portée sur l'axe 3.

4- La mise en œuvre du programme

Cette partie est transversale aux questions évaluatives 1 à 7, à l'exception de la question évaluative N° 6.

4.1 - L'organisation en place pour mettre en œuvre la fonction d'autorité de gestion

4.1.1- Un nombre important d'instances pour le suivi, le pilotage et la gestion du programme

Comme le prévoit le règlement 1303/2013, un comité de suivi et un comité de programmation sont en place.

L'organisation du comité national de suivi traduit la volonté d'un pilotage partenarial du programme opérationnel FSE : les présidents de la Région et du Conseil départemental, co président avec le Préfet de Région, le comité national de suivi. Ils sont donc parties prenantes aux décisions et l'ensemble du partenariat est mobilisé dans le dialogue avec la Commission européenne.

Le comité local de suivi (CLS) est lui aussi organisé dans une logique de partenariat : Il est coprésidé par l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental et associe les services instructeurs. Il rend un avis sur les demandes de subvention, avis approuvé par les co-présidents.

C'est l'Autorité de gestion, Le Préfet, sur la base de l'avis du CLS, qui décide de l'attribution de l'aide.

La dimension partenariale du programme implique un suivi et un pilotage resserré et des instances spécifiques. En complément des instances obligatoires à mettre en place pour le pilotage du programme, plusieurs instances associent tout ou partie des acteurs du partenariat.

La Convention cadre pour la gouvernance partenariale des programmes européens 2014-2020 définit certaines instances en place (identifiables par un * dans le tableau ci-dessous). Les autres instances sont définies dans le descriptif de système et de gestion.

Instances	composition	Mission	Fréquence de réunion
La conférence des autorités de gestion entre les partenaires*	Représentants des AG en charge de la gestion des programmes : État, Région et Conseil départemental	- S'assure de la bonne articulation entre les programmes ; - Examine l'avancement des différents programmes - Examiner les difficultés éventuelles - Prépare les travaux du Comité National de Suivi pluri fonds	2 à 4 fois par an
Comité de pilotage*	Représentants de l'AG et du partenariat au niveau des directions générales ou directions générales adjointes.	- Prépare la conférence des autorités de gestion - Met en œuvre ses orientations.	Au titre de l'année 2018, cette instance s'est réunie de nombreuses fois
Bilatéral SGAR/ AGILE	SGAR adjoint, Dieccte, Agile	Suivi du programme : programmation, certification, cadre de performance	Une fois par mois

En lien avec les partenaires du programme l'AGILE est en charge d'une fonction de secrétariat général des programmes et donc du programme opérationnel FSE.

Elle est ainsi en charge notamment :

- D'organiser et contribuer à l'animation des instances de pilotage, de gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme.

- D'assurer, à la demande de l'AG, le traitement des réponses aux sollicitations des autorités nationales et communautaires concernant l'avancement des programmes et la diffusion des informations ;
- De la préparation des courriers de notification de l'aide communautaire pour signature de l'Autorité de gestion.

Plusieurs instances sont par ailleurs en place pour aborder les questions spécifiques relatives à la réglementation nationale et communautaire et à la gestion du programme opérationnel.

Instances	composition	Mission	Fréquence de réunion
Gestion du programme	Agile Responsables cellule FSE de la Région, du Département et de la Dieccte	Instance de travail technique en charge du suivi du programme (fongibilité, état d'avancement, certification, analyse prospective...)	En fonction des besoins
Cartographie des risques	Responsable de service FSE et unité d'animation et de pilotage de la Dieccte	Actualisation de la cartographie des risques dans le cadre du dispositif de contrôle interne	1 à 2 réunions / an
Guide de procédure	Service audit Dieccte, Service audit Région, Responsable cellule FSE Région, Responsable coordination interfonds Agile	Traitement des questions relatives à la gestion des crédits et aux règles en matière d'éligibilité.	En fonction des besoins. 6 réunions en 2018.

Le pilotage du programme est donc assuré tout comme la gestion grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

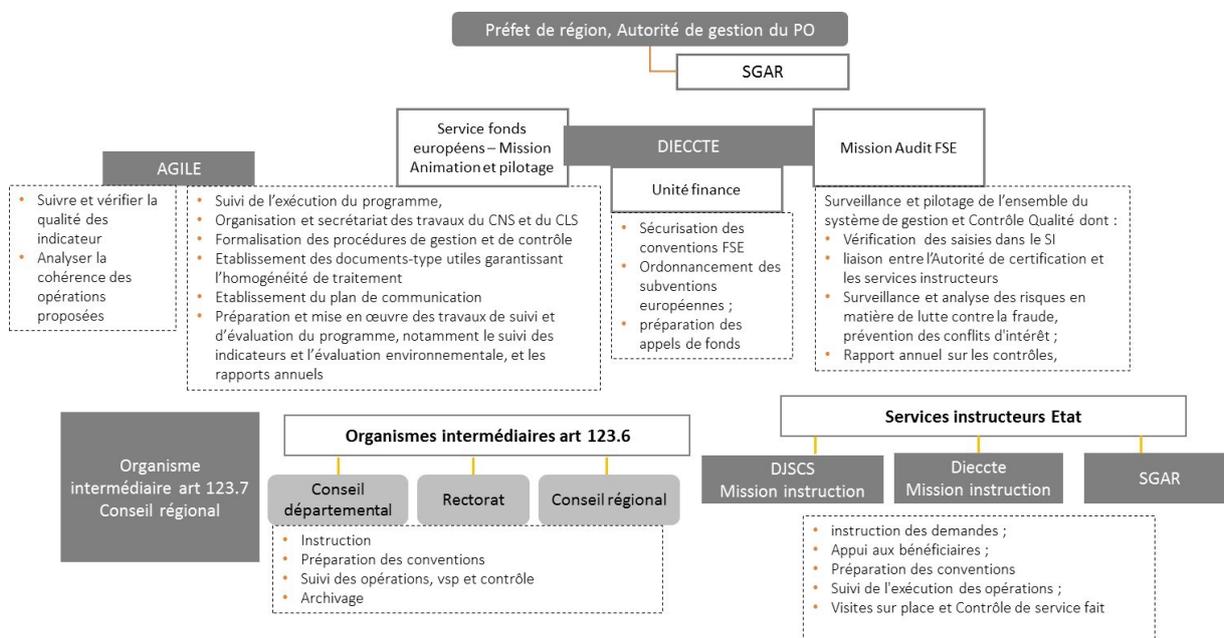
Pour autant, le nombre important d'instances partenariales en place et la multiplicité des sujets à traiter peut être facteur de lourdeur et de délais plus long pour prendre des décisions. La concertation est le maître mot mais elle prend un temps certain. Il faut néanmoins souligner que les travaux conduits tout au long du dernier quadrimestre 2018 attestent d'une importante capacité de mobilisation des membres du partenariat dans des délais contraints.

Un risque de décalage entre les dimensions techniques et stratégiques peut aussi être identifié. Les directions opérationnelles en charge de la mise en œuvre des politiques publiques sont peu associées aux instances en place : ce sont principalement les équipes en charge de la gestion qui sont présentes.

4.1.2 - De nombreux services instructeurs mobilisés

L'organisation générale mise en place

Le schéma ci-dessous présente de façon synthétique le rôle des différents acteurs dans le pilotage et la gestion du programme.



Le SGAR et la Dieccte, avec l'appui d'AGILE, sont en charge de tâches de gestion de programme et assurent les missions de pilotage et de suivi du programme. Le contrôle interne du programme est positionné au niveau de la Dieccte et assuré par la Mission Audit FSE.

La fonction d'animation du programme (promotion sur les opportunités offertes par le programme, communication auprès des porteurs de projets ...) est positionnée au niveau de la Dieccte.

11 services instructeurs mobilisés

Au total, le programme mobilise **6 services instructeurs différents**. En prenant en compte l'ensemble des services de la Région qui peuvent être amenés à instruire une demande d'aide soit 6 services différents au sein du Département de la formation professionnelle de la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage, **on comptabilise 11 services instructeurs en charge de 45 fiches actions**.

D'après le DSGC et ses annexes, les moyens suivants sont prévus pour la gestion d'opérations : en fourchette basse, 20 ETP, en fourchette haute 27,5 ETP au total.

Répartition des fiches actions et montants de maquette FSE par SI

service instructeur	Fiches actions	Montants FSE maquette
REGION	17	253,64
DIECCTE	13	139,70
DEPARTEMENT	10	69,81
DJSCS	3	7,50
RECTORAT	1	4,11
SGAR	1	14,00
Total général	45	488,76

En 2018, sur la base des échanges avec les acteurs les moyens mobilisés au niveau de la gestion des opérations (par conséquent hors tâches transversales de gestion de programme) sont les suivants (hors SGAR et hors AGILE):

	Administration / Collectivité	Dieccte	DRJCS	Conseil régional		Département	Rectorat	Total
DSGC	Nombre d'ETP	7 à 9 ETP	1 ETP	2 à 3 ETP	6 à 8,5 ETP	2 à 3 ETP	2 à 3 ETP	
	Fourchette basse	7	1	2	6	2	2	20
	fourchette haute	9	1	3	8,5	3	3	27,5
Situation en oct 2018	Nombre de poste	8	4	2	11	3	2	32
	Nombre d'ETP	8	0,8	2	7	3	2	23

Nota bene : les données sur les ETP et les postes intègrent les responsables des équipes.

Sur la base d'une projection à partir de la maquette pour les différentes fiches actions, le montant annuel prévisionnel géré par gestionnaire est proposé dans le tableau qui suit.

	Administration / Collectivité	Dieccte	DRJCS	Conseil régional		Département	Rectorat	Total
Situation en oct 2018	Nombre de poste	8	4	2	11	3	2	32
	Nombre d'ETP	8	0,8	2	7	3	2	23
Montant géré par an (en M€)		19,96	1,07	36,23		9,97	2,06	69,29
Montant géré par 1 ETP		2,49	1,34	4,03		3,32	1,03	3,01

Sur la base des données obtenues, fondées sur une enveloppe prévisionnelle, il est mal aisé de proposer une analyse objective de la charge de travail des différents SI mobilisés notamment considérant le grand nombre de facteurs à prendre en compte (complexité très variable des opérations, montants des opérations très différents d'un SI à un autre, °) mais aussi le fait que tout ou partie des gestionnaires sont aussi mobilisés sur le programme opération IEJ.

Une analyse sur la base du nombre de dossiers conventionnés et de dossiers « tout statut » (conventionné, en création...) a par ailleurs été conduite⁸ pour compléter l'analyse à partir des maquettes. Elle permet de disposer, au regard des moyens disponibles en 2018 (et non sur les années précédentes), du nombre de dossiers à gérer par ETP dans les 2 cas évoqués.

	Administration / Collectivité	Dieccte	DRJCS	Conseil régional	Département	Rectorat	Total
Nombre moyen de dossiers conventionnés géré par an		22	6	29	3	6	63
Nombre de dossiers géré par 1 ETP		3	8	15	1	3	3
Nombre moyen de dossiers tout statut géré par an		52	8	44	4	17	112
Nombre de dossiers géré par 1 ETP		6	10	22	1	9	5

⁸ La détermination du nombre de dossiers a été calculée de la façon suivante : 253 dossiers conventionnés au total fin 2018, soit une moyenne de 253 dossiers / 4 (années) et donc un total de 63 dossiers / an en moyenne.

Les analyses conduites permettent de souligner plusieurs éléments :

- Le montant annuel de crédits à gérer par ETP gestionnaire est relativement élevé
- Quelle que soit la méthode utilisée, une hétérogénéité importante est à noter selon les services instructeurs.

Un dispositif contrôle de cohérence et de professionnalisation en place

Le retour d'expérience des programmations précédentes a conduit à mettre en place un dispositif de contrôle de cohérence des travaux réalisés par les différents services instructeurs afin notamment de garantir une homogénéité de la gestion. L'AGILE intervient ainsi lors du processus de sélection avec une vérification de la cohérence du rapport d'instruction produit. L'AGILE intervient par ailleurs une fois l'opération mise en œuvre pour s'assurer, sur la base des extractions de MDFSE, de la fiabilité et de la qualité des données saisies sur les participants. Les résultats de ces analyses sont communiqués à l'ensemble des SI. **Au passage, il est à noter que fin 2018 « décisionnel » l'outil de MDFSE dédié aux indicateurs n'est pas utilisable du fait de difficultés d'adaptation aux spécificités de la gestion à l'île de la Réunion.**

Le dispositif de contrôle interne mis en place vise aussi à garantir la qualité de la gestion et le respect du principe de bonne et saine gestion.

Un plan de formation d'ampleur a par ailleurs été mis en place.

Une grande partie des agents des services instructeurs ont ainsi pu bénéficier des actions de formation proposées. Plus de 16 actions de formation ont ainsi été organisées pour les agents des services instructeurs entre fin 2016 et fin 2017. Le plan de formation se poursuit en 2018.

A ces formations s'ajoute la participation aux groupes de travail dédiés à la gestion pour une partie des agents. Ces groupes de travail ont permis notamment d'élaborer le guide des procédures en place depuis fin 2016 et régulièrement mis à jour depuis.

Les enjeux en matière de gestion des ressources humaines et de professionnalisation n'en demeurent pas moins toujours prioritaires. Certains des services, et en particulier la Dieccte, ont été confrontés à un important turn-over des agents, générant des difficultés et des retards dans la mise en œuvre des tâches de gestion et la nécessité d'un investissement renouvelé en matière de professionnalisation. Fin 2018, les effectifs semblent stabilisés au sein de la DIECCTE qui a par ailleurs fait le choix de mobiliser les crédits d'assistance technique pour renforcer les moyens en matière de contrôle via le recours à un prestataire pour la réalisation d'une partie des contrôles.

Plus globalement, les efforts en matière de professionnalisation doivent être maintenus et les moyens stabilisés pour permettre une gestion plus fluide. Une réflexion globale pourrait être conduite afin de trouver les leviers pour sécuriser au mieux la capacité de gestion.

4.2 – Des marges de progrès en matière de communication et d’animation

4.2.1- Une stratégie de communication validée en 2015 et mise en place effectivement en 2018

En application des articles 115 et 116 du Règlement n°1303/2013, l’État, en tant qu’autorité de gestion, a proposé au Comité National de Suivi (CNS), une stratégie de communication pour le programme opérationnel FSE, validée lors du CNS d’octobre 2015.

Quatre objectifs généraux ont été définis :

- Accroître la notoriété de l’Union européenne
- Informer et communiquer sur l’accompagnement de l’Union européenne dans le développement de La Réunion grâce à ses soutiens au titre du Fonds social européen.
- Faciliter l’accès aux aides du Fonds social européen et assurer la transparence des actions
- Évaluer les actions mises en place

Ces objectifs généraux sont complétés de quatre objectifs opérationnels présentés ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Cibles
Informier sur les objectifs et les possibilités de financement du Programme Opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion.	Bénéficiaires potentiels
Diffuser les informations sur les opérations, les résultats et les pratiques les plus innovantes du Programme Opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion.	Partenaires et acteurs de l’emploi, bénéficiaires (dont têtes de réseaux), journalistes
Mettre en valeur « l’action de l’Europe en faveur de l’emploi »	Grand public, des journalistes et des médias, des bénéficiaires potentiels
Contribuer au respect des règles de publicité	Porteurs de projet, bénéficiaires et partenaires

Cette stratégie de communication a été rendue opérationnelle en fin d’année 2018 après plusieurs mois de travail associant les partenaires du programme.



4.2.2 - Des outils de promotion sur la période 2015-2017 du programme perfectibles et un outillage du porteur de projet principalement via Ma démarche FSE

Malgré une stratégie de communication non formalisée en tant que tel de 2015 à 2017, un certain nombre d'outils et d'initiatives ont été mis en place pour communiquer sur les possibilités de financement.

Un site internet dédié à l'ensemble des FESI à la Réunion

Le premier c'est le site internet pour promouvoir le programme et mettre à disposition les appels à projets permanents.



Pour la majorité des AG, l'utilisation d'un site internet est l'élément central de communication en direction des porteurs de projets potentiels, tout comme des candidats et bénéficiaires des fonds européens. Il constitue souvent un outil d'appel pour inciter les porteurs de projets potentiels à s'intéresser aux fonds européens, et un site de documentation pour les bénéficiaires.

Afin d'évaluer la pertinence et la qualité des informations mise à disposition, l'équipe d'évaluateur a analysé les informations mises à disposition du porteur de projet.

Deux démarches ont été conduites au titre de l'évaluation avec une même approche, se mettre à la place d'un porteur de projet non expérimenté sur le montage de projets cofinancé par le FSE :

- Une analyse des informations mises à disposition sur les principaux sites internet en place
- Une analyse des outils et guidance mis à disposition sur Ma démarche FSE

Les questions posées pour conduire l'analyse sont les suivantes :

- Le repérage des possibilités de financement est-il facile ?
- Les informations nécessaires pour analyser si son projet pourrait être éligible sont-elles accessibles ? Des contacts sont-ils identifiables ?
- Les éléments communiqués permettent-ils d'appréhender la démarche de soumission d'un projet et le processus de sélection prévu ?
- Les éléments mis à disposition permettent-ils d'appréhender les règles spécifiques en matière d'éligibilité du projet, des dépenses et des ressources ? Les conditions à respecter pour l'obtention de l'aide sont accessibles et claires ?

La recherche sur internet

Sur la base d'une recherche sur Google avec les mots-clés suivants « la Réunion FSE », l'ordre de classement est le suivant :

Le site www.reunioneurope.org/ est le 1er dans le classement proposé. Vient ensuite le site internet de la Commission européenne⁹. Le site de la Direccte arrive en 3e position. Le site du Conseil régional arrive en 4e position

<https://www.regionreunion.com/aides-services/article/fse-fonds-europeen>

Le 5e site est celui de l'Europe s'engage en France. Il propose un accès direct à la fiche présentant les FESI à la Réunion.

Dans un deuxième temps, l'analyse s'est concentrée sur les deux sites suivants : www.reunioneurope.org et <http://reunion.dieccte.gouv.fr>

Analyse des deux sites internet

www.reunioneurope.org/

⁹ Au passage, il est à noter que sur le site en question, il est fait référence à AGILE en tant qu'autorité de gestion. Se reporter à http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/programmes/2014-2020/france/2014fr05sfop005

Un accès direct est proposé vers le PO FSE mais sans plus d'information sur les modalités de soutien possible. Le PO proposé en ligne est la version initiale et non la version mise à jour suite au CNS de fin 2017.

Dans la rubrique « programme européen » c'est la version initiale du PO FSE qui est accessible, complétée de la décision de la CE et d'un document de 2 pages mis à disposition sur les obligations en matière de publicité.

Le menu déroulant permet dans un 2^e temps d'obtenir un certain nombre d'informations complémentaires.

Dans la rubrique « les aides 2014-2020 » et la sous rubrique FSE, on accède à l'ensemble des fiches actions, mais sans appréhender leur fonction dans le processus d'élaboration d'une demande de subvention et de sélection. Il est donc nécessaire d'aller sur chaque fiche action pour obtenir des informations plus précises.

Une rubrique « **vous avez un projet** » est accessible. Elle donne accès aux sous rubriques suivantes :

- « Pour mieux préparer votre préparer votre projet »

Une note est disponible mais elle concerne la précédente programmation. Elle apporte néanmoins un certain nombre d'informations sur les règles de gestion, sur l'éligibilité des dépenses et sur l'éligibilité temporelle mais encore une fois ces informations ne sont pas en correspondance avec les règles de la programmation actuelle.

- « Les étapes de votre projet »

Les grandes étapes du dépôt au contrôle sont présentées pour l'ensemble des FESI. Le schéma proposé précise que le CLS est en charge de la sélection des projets (ce qui n'est plus le cas pour la programmation 2014- 2020).

- « Les appels à projets en cours »

Les appels à projets en cours sont disponibles pour les FESI suivants FEADER et FEDER. Il n'est pas fait référence au FSE ni à la nécessité de se rendre sur ma Démarche FSE ou de se référer aux fiches actions disponibles.

La rubrique « les bénéficiaires 2014 – 2020 » ne comporte pas la liste de projets sélectionnés au titre du PO FSE mais celles relatives au PO FEDER et PO Interreg

La rubrique LOGO met à disposition une note sur la charte graphique mais il s'agit d'une note relative à la précédente programmation.

Pour obtenir des informations précises, il est indispensable d'aller au niveau des fiches actions et de télécharger celles qui semblent pertinentes au regard du projet envisagé. Pour le porteur néophyte, il peut s'agir d'un exercice mal aisé, d'autant plus que chaque fiche action compte entre 8 à 14 pages.

<http://reunion.dieccte.gouv.fr>

Le site de la Dieccte permet un accès rapide sur les fonds européens dans un premier temps, puis sur le FSE ensuite.

Il renvoie vers ma démarche FSE pour accéder aux appels à projets sans plus de précision. Il propose une synthèse du PO ainsi que le Programme opérationnel.

Une rubrique Mobiliser les Fonds Européens est accessible. Elle renvoie vers le site www.reunioneurope.org

Bilan de l'analyse conduite

Le repérage des possibilités de financement est-il facile ?



Les informations nécessaires pour analyser si son projet pourrait être éligible sont-elles accessibles ? Des contacts sont-ils identifiables ?



Les éléments communiqués permettent-ils d'appréhender la démarche de soumission d'un projet et le processus de sélection prévu ?



Les éléments mis à disposition permettent-ils d'appréhender les règles spécifiques en matière d'éligibilité du projet, des dépenses et des ressources ? Les conditions à respecter pour l'obtention de l'aide sont accessibles et claires ?



En synthèse :

Le site internet de la Dieccte ne fournit que très peu de détails et renvoie directement soit vers MDFSE sans fournir de plus amples précisions soit vers le site d'AGILE.

Le site www.reunioneurope.org fournit un certain nombre d'informations (y compris l'ensemble du référentiel réglementaire relatif à la programmation 2014-2020) mais l'ergonomie du site web ne facilite pas l'obtention rapide des informations clés pour identifier les possibilités de soutien. De nombreuses informations sont par ailleurs à actualiser.

Le site privilégie une approche qui semble **plus rétrospective que dynamique** et non véritablement ciblée vers le **porteur de projet et le bénéficiaire**.

Un appui individualisé au montage privilégié

D'après les entretiens conduits, très peu d'actions de communication et de promotion autour du programme ont été réalisées. Cet état de fait résulte de plusieurs facteurs.

Un grand nombre de fiches actions soutiennent des politiques publiques mises en œuvre par les partenaires du programme soit par voie de marchés publics soit par voie de subvention avec des opérateurs déjà bien identifiés et aguerris à la gestion de crédits communautaires même si le changement en matière de collecte et de suivi des indicateurs a représenté un défi important pour tous les acteurs.

Les 10 premiers bénéficiaires du programme (en prenant en compte l'ensemble des opérations qu'ils mettent en œuvre) représentent 76 % de la programmation totale (hors AT) soit environ 210,5 millions d'euros.

Les 10 premiers bénéficiaires	Nb d'opérations	Montant des opérations programmées en coût total	Part dans le montant programmé
Conseil régional	31	40 894 116,45	15%
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Ile de la Réunion	3	31 151 611,67	11%
Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	8	28 149 798,79	10%
Conseil départemental	3	21 930 000,00	8%
régiment du service militaire adapté de la Réunion	1	18 999 999,20	7%
Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité	4	17 467 314,00	6%
SPL Assistance à la Formation professionnelle des Adultes à La Réunion	3	16 524 225,91	6%
Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion	3	14 818 451,32	5%
L'Agence de l'Outre mer pour la Mobilité	1	11 323 224,10	4%
Institut régionale du travail social de la Réunion	2	9 207 317,38	3%
Total	59	210 466 058,82	76%

Nota : le montant total programmé pris en compte est hors assistance technique

La dimension très importante d'une partie des opérations alliée à un démarrage tardif de la programmation a conduit les services gestionnaires à se mobiliser fortement sur l'ingénierie de projet auprès des porteurs externes et internes déjà identifiés et donc à privilégier l'appui au montage.

Par ailleurs, l'adaptation des pratiques de gestion au nouveau référentiel 2014-2020 et surtout au nouveau système d'information Ma démarche FSE a fortement mobilisé les équipes des services gestionnaires.

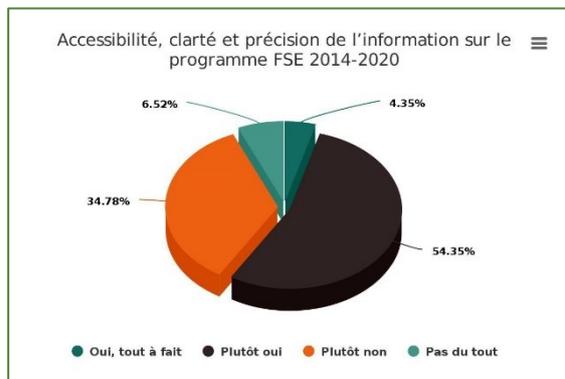
Une autre difficulté est à mettre en avant : **l'importance du turn-over au niveau des équipes en charge de l'animation et de la gestion du programme**, notamment au sein de la Dieccte, a pu poser des difficultés pour organiser en complément de l'appui proposé aux porteurs de projets une animation territoriale sur le programme tant à destination des porteurs que des bénéficiaires. Il faut aussi souligner que l'animation en interne a mobilisé de façon importante les équipes de gestionnaires.

A cette difficulté s'ajoute un manque de clarté sur la fonction d'animation : l'organisation de la gestion avec plusieurs services instructeurs a par ailleurs induit des décalages dans les approches en matière de promotion et d'animation autour du programme, le rôle de chacun n'étant pas suffisamment bien défini sur la fonction d'animation.



L'enquête conduite auprès des bénéficiaires permet d'apporter des compléments utiles à l'analyse et qui confirment le fait que les services instructeurs et les services opérationnels du partenariat jouent un rôle clé dans la promotion du programme.

Sur les 11 bénéficiaires du FSE pour la 1re fois, 6 ont eu connaissance des possibilités de financement proposées via un de leurs financeurs dans le cadre d'une recherche de cofinancements et 4 par leurs propres recherches internet.



Ma démarche FSE, principal outil pour les porteurs de projets

A ce jour, à l'exception des éléments mis à disposition dans Ma Démarche FSE, aucun guide du porteur de projet spécifique n'est disponible. Il est bien sûr possible de s'appuyer sur des guides mis à disposition par d'autres autorités de gestion mais dans ce cas, les éléments mis à disposition seront certes utiles mais ne prendront pas en compte les règles spécifiques définies par l'autorité de gestion ni les choix opérés en matière de cadre de performance.

Ma démarche FSE met à disposition du porteur de projet une documentation technique.

Au stade de la demande de subvention, elle est organisée en trois parties dans la rubrique « aide ». Ce qui au passage, implique dans un premier temps de s'être enregistré dans le système d'information pour accéder directement aux documents utiles sans avoir fait de recherche au préalable.

Documents	Contenu	Commentaires
Tutoriel sur la publicité	En 4 pages, ce tutoriel fournit les principales règles en matière de publicité afin de respecter les exigences définies à l'annexe XII du règlement n°1303/2013 du 17 décembre 2013.	Ce tutoriel précise les principales obligations en matière de publicité et propose les recommandations de la DGEFP. Il renvoie au site internet de l'AG du programme opérationnel national FSE « pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014-2020 ».
Manuel du porteur de projet	Ce document compte 154 pages et détaille, pas à pas, comment saisir sa demande de subvention	Le manuel est très détaillé avec des copies d'écran pour guider le porteur de projet dans la saisie de sa demande de subvention. Le manuel ne fournit que très peu d'information sur les règles en matière d'éligibilité des dépenses. Deux points sont précisés : <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de justification du temps passé en fonction d'une affectation totale ou partielle à l'opération mais de façon non détaillée sans

		<p>prendre en compte les nouvelles possibilités offertes par l'arrêté de 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les attendus en matière de comptabilité <p>Le manuel apporte de nombreuses précisions sur les modalités de recours aux différentes options de taux forfaitaires pour les dépenses directes de fonctionnement et les dépenses indirectes, selon les choix opérés par la DGEFP.</p> <p>Le guide précise par ailleurs les règles applicables en matière de collecte et de suivi des indicateurs relatifs aux participants.</p>
--	--	--



Les outils mis à disposition sur Ma démarche FSE abordent donc très peu les règles en matière d'éligibilité des dépenses et se concentrent sur les modalités opérationnelles pour saisir sa demande de subvention. Les règles de gestion sont intégrées dans le système d'information lui-même.

Les porteurs n'ont donc pas a priori d'informations sur les choix opérés par l'AG sur certains types de dépenses. A titre d'illustration :

- l'AG a défini que les dépenses en nature et les dépenses relevant d'un tiers sont inéligibles.
- l'AG a fait le choix de laisser ouverte la possibilité de présenter les dépenses indirectes au coût réel, ce qui ne permet pas actuellement la version de MDFSE, structuré selon les règles de gestion de l'AG du PON FSE.

Ma démarche propose par ailleurs de très nombreuses informations et guidances sur le suivi des participants et l'ensemble des outils nécessaires pour respecter l'ensemble des obligations. Néanmoins les informations proposées concernent le Programme opérationnel FSE de la métropole et non celui de l'Île de la Réunion.

4.2.3 - Une logique d'appels à projets permanents

Le choix opéré par l'AG et ses partenaires est celui d'appels à projets permanents mis à disposition sur le site internet www.reunioneurope.org, appels à projet disponibles par ailleurs dans le système d'information Ma démarche FSE.

Les échanges permettent de souligner que l'animation autour des appels à projet a été limitée notamment pour les raisons invoquées au point qui précède.

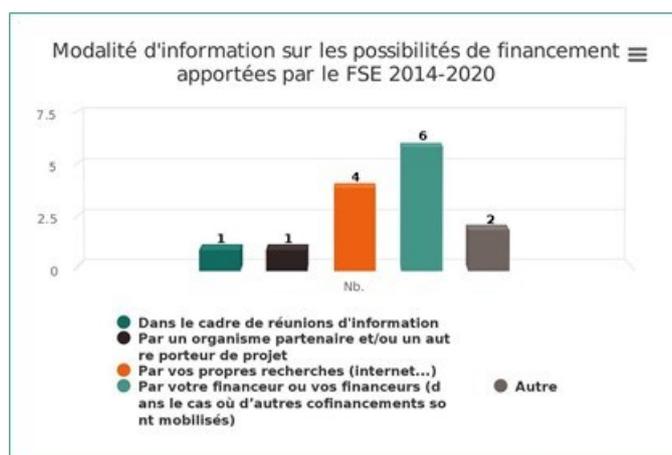
Cette logique d'appels à projets permanents peut être avantageuse mais des points de vigilance sont à prendre en compte.

Avantages	Points de vigilance
Elle donne de la marge tout au long de la programmation aux porteurs de projets : ils ne sont pas contraints par une date limite de dépôt et peuvent donc bénéficier des possibilités de cofinancement à tout moment	Elle appelle à une vigilance toute particulière en matière de suivi et de pilotage de la programmation et de la certification tout au long de l'année. Considérant le nombre de services instructeurs mobilisés sur le programme c'est un enjeu d'autant plus prégnant.

Elle permet potentiellement de répartir la charge de gestion tout au long de l'année pour les services instructeurs et d'organiser la sélection tout au long tout au long de l'année.	Elle induit une animation renforcée auprès des porteurs à la fois pour promouvoir les fiches actions qui peuvent être en sous programmation mais aussi pour obtenir les demandes de subvention dans les temps, les porteurs n'ayant pas de date butoir (à l'exception de la date de fin de réalisation de l'action).
---	--

Le programme comporte un très grand nombre de fiches actions, nombre augmenté de surcroît suite à l'audit de l'autorité d'audit. Il peut en résulter une difficulté pour les porteurs à se positionner d'autant plus que certaines fiches actions couvrent des champs d'action très larges et, pour certaines, peuvent manquer de précisions sur les objectifs à atteindre.

 Les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires fournissent des informations précieuses : Sur les 46 répondants, 27 soit **59%** ont une vision positive de l'information mise à disposition sur le programme FSE 2014-2020. Les résultats sont donc positifs même si des améliorations sont possibles.



4.2.4 - Une promotion des principes horizontaux à améliorer

Les documents et « outils » aujourd’hui à disposition des porteurs de projets n’insistent que très peu sur les principes horizontaux tels que définis à l’article 4 du règlement 1303/2013, en particulier lorsque l’approche choisie pourrait relever d’une approche transversale et non spécifique.

L’ensemble des fiches actions y font référence mais sans apporter des éléments de guidance voire des exemples pour mieux prendre en compte ces principes dans la conception des projets. Par ailleurs, aucune initiative particulière n’a été mise en œuvre pour les promouvoir à l’exception des allers-retours lors de l’étape d’instruction entre les porteurs et les instructeurs.

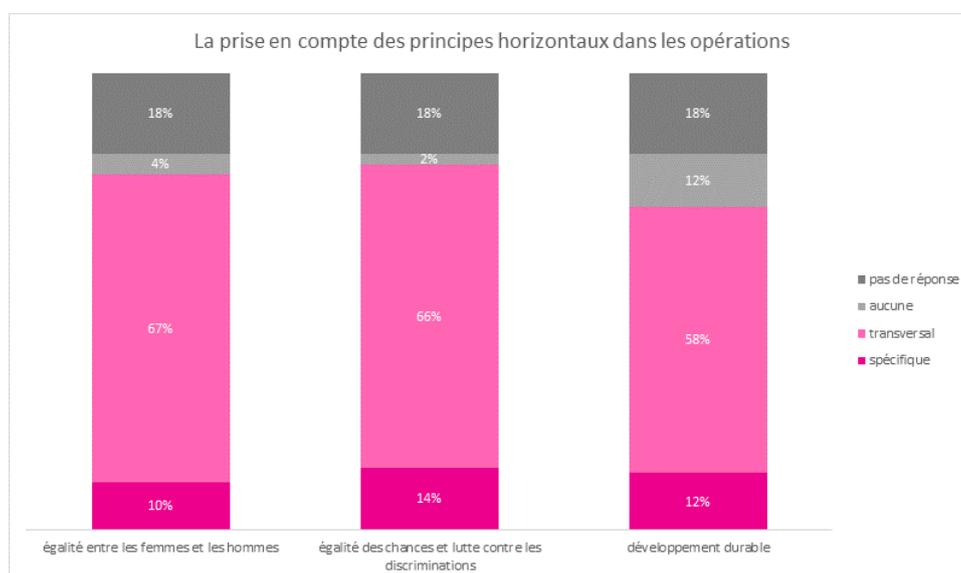
Les énoncés proposés dans les fiches actions peuvent aussi conduire à des difficultés de compréhension en particulier au regard du dossier demande de subvention mis à disposition dans Ma démarche FSE. Les différentes fiches actions font référence à la fois aux principes horizontaux mais aussi **aux objectifs transversaux** définis dans le cadre stratégique commun proposé en annexe du règlement 1303/2013. Aux principes horizontaux est ainsi ajouté un objectif transversal : l’effet sur le changement démographique qui n’est pas spécifié dans le dossier de demande de subvention mis à disposition des candidats.

Il est à noter en outre que le principe d’égalité des chances et de lutte contre la discrimination n’est pas énoncé en tant que tel. L’AG a fait *a priori* le choix de mettre en avant l’accessibilité et non une approche plus globale d’égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Malgré le constat ci-dessus, c’est le principe d’égalité des chances et de non-discrimination qui fait l’objet d’actions spécifiques dans une majorité d’opérations (34 opérations sur 249 prévoient des actions spécifiques). Viennent ensuite le principe de développement durable (31 opérations prévoient des actions spécifiques) et l’égalité entre les femmes et les hommes (26 opérations).

Les approches transversales ont été largement privilégiées par les porteurs de projet sélectionnés. 67 % des opérations prennent en compte dans une approche transversale l’égalité entre les femmes et les hommes. On comptabilise 66 % des opérations pour l’égalité des chances et la lutte contre les discriminations et 58 % pour le développement durable. 44 opérations ne comprennent aucune information sur le choix opéré par le porteur de projet.

Nota bene : les données traitées correspondent aux éléments déclarés par les porteurs de projets au moment du dépôt de leur opération. Il s’agit donc d’éléments déclaratifs qui seront vérifiés dans un second temps au moment du contrôle.

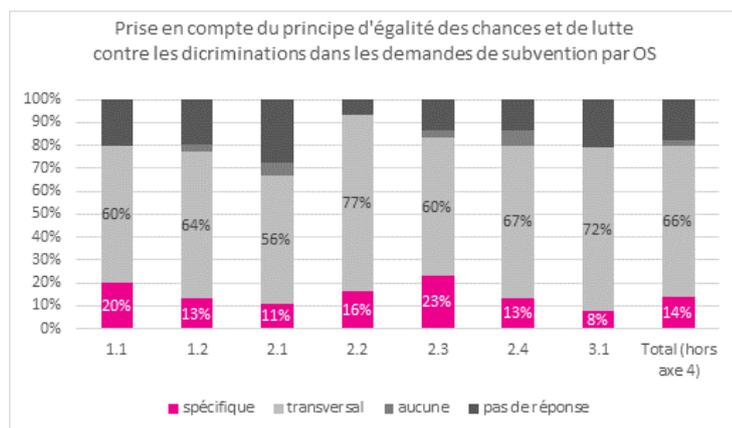
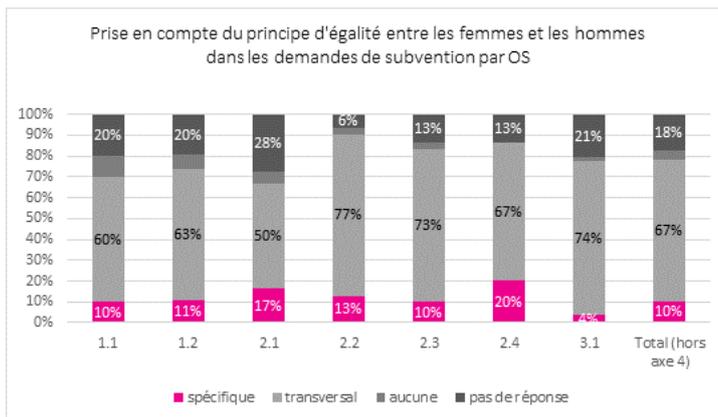


En matière d'égalité entre les hommes et les femmes, 2 objectifs spécifiques comptent plus de 15 % des opérations qui prennent en compte ce principe avec des actions spécifiques dédiées : les OS 2.1 et 2.3. Il est à noter que les 2 fiches actions de l'OS 3.1 ciblées sur les femmes (3.10 et 3.12) ne comportent pas d'actions spécifiques selon les porteurs de projet ce qui peut paraître surprenant.

Le fait que seulement 10 % des opérations comportent des actions spécifiques en faveur de

l'égalité entre les femmes et les hommes souligne que des progrès peuvent être réalisés en la matière, tout particulièrement considérant la situation plus défavorable des femmes en matière d'accès à l'emploi.

A l'aune de l'analyse du thème secondaire qui figure parmi les indicateurs obligatoires, on note des écarts importants : cet indicateur est saisi pour seulement 7 des 26 opérations qui prévoient des actions spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

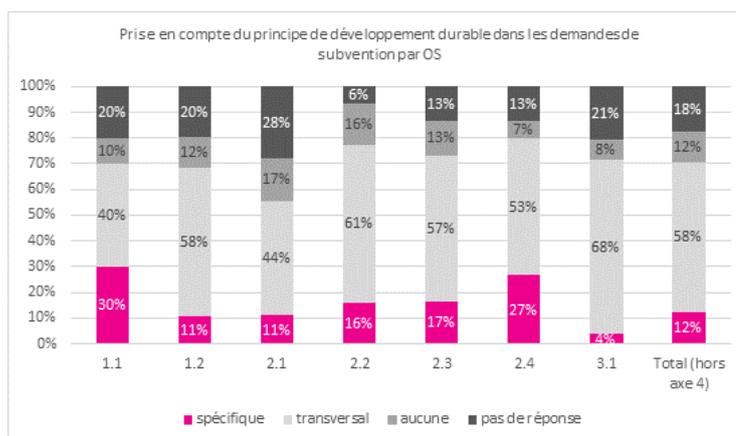


Deux OS comptent plus de 20 % des opérations avec des actions spécifiques en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations. Il s'agit des OS 1.1, en toute logique vu le public cible et les changements attendus et de l'OS 2.3.

Il est surprenant de noter que seulement 14 % des opérations de l'axe 3, ciblé sur les publics les plus en difficulté prévoient des actions spécifiques en matière d'égalité des chances et de non-discrimination.

Deux OS se détachent des autres en matière d'actions spécifiques en faveur de développement durable : l'OS 1.1 et l'OS 2.4.

Il est à noter qu'aucune opération ne contribue au thème secondaire Soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources.



Au regard des résultats de l'analyse des choix opérés par les porteurs de projet, certaines incohérences apparaissent et soulignent l'intérêt d'une communication renforcée sur les principes horizontaux, complétée d'explications sur les modalités de saisies dans Ma démarche FSE.

Depuis 2018, l'Autorité de gestion a engagé des actions en la matière : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux fait l'objet d'une sensibilisation particulière lors des formations « instruction » des gestionnaires. Des guides des bonnes pratiques (guides de la région Bretagne et du Ministère du Travail) ont par ailleurs été diffusés aux équipes en charge de la gestion et ces dernières sont invitées à diffuser les guides auprès du porteur de projet afin de faciliter la bonne compréhension générale des principes horizontaux. Il est par ailleurs prévu de diffuser un guide spécifique.

Le déploiement de la stratégie de communication constitue une opportunité pour poursuivre les efforts déjà engagés. Il appartiendra au comité national de suivi d'assurer un suivi à la fois de la situation du programme sur les principes horizontaux (comme le prévoit l'article 110 du règlement) et des résultats suite à la mobilisation pour mieux communiquer auprès des porteurs et des bénéficiaires.

4.2.5 - Une stratégie de communication et d'animation renforcée à compter de 2018

Tout au long de l'année 2018, l'AG et ses partenaires ont poursuivi leur mobilisation en matière d'appui individualisé auprès des porteurs. Ils ont par ailleurs engagé des démarches d'animation collective tant auprès des porteurs de projets que des bénéficiaires.

Deux réunions d'une demi-journée chacune ont ainsi été organisées avec pour objectif de présenter aux porteurs de projets les nouveautés et les obligations liées à la programmation 2014-2020. Ces réunions, hors organisateurs, ont permis de réunir plus de 100 participants au total.

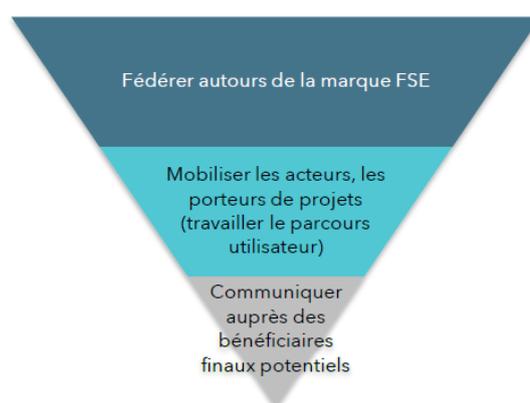
Une réunion a été organisée par la Direccte afin de présenter les modalités de contrôle mises en œuvre...

La stratégie de communication validée fin 2018 s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée en 2018.

Cette stratégie se traduit par des objectifs opérationnels très concrets :

- **Créer une identité de marque forte** : LA MARQUE FSE, autour de laquelle les différents acteurs pourront s'unifier
- **Mettre en œuvre une campagne de communication globale** à destination du grand public, centrée sur la valorisation des résultats et un écosystème digital dédié.
- **Créer un parcours utilisateur facilité** pour les porteurs de projets

3 grands piliers de la stratégie de communication¹⁰



Les actions en direction des porteurs pour créer un parcours utilisateur facilité sont nombreuses et devraient contribuer à augmenter la dynamique de l'animation autour du programme.

¹⁰ Extrait du document « la Stratégie de communication 2014-2020 Programme Opérationnel FSE – LA REUNION »

Il s'agit notamment de mettre à disposition un guide de l'utilisateur afin d'orienter les porteurs de projets lors de l'initiation d'un projet. Il est prévu de développer une plateforme web dédiée et adaptée aux porteurs de projets. De séminaires ou réunions personnalisées en fonction des types de porteurs de projets (collectivités, associations, structures privées, etc.) dans la lignée de celles organisées en 2018 vont se mettre en place. Une newsletter est prévue. Elle permettra d'informer sur les nouveautés, de faire des rappels des informations importantes, de présenter les événements à venir et de mettre en avant des fiches actions spécifiques.

4.3- De l'instruction au contrôle, retour sur les étapes clés de la piste d'audit.

4.3.1 - Un appui auprès des porteurs individualisé jugé très positif

Les services instructeurs ont privilégié un appui individualisé au montage de projet auprès des porteurs de projets internes ou externes.

Cet appui a parfois été complété de sessions de professionnalisation sur les nouveaux attendus de la programmation 2014-2020, plutôt auprès d'un collectif restreint d'opérateurs.

L'appui et l'accompagnement proposés sont jugés de façon très positive par les bénéficiaires interrogés. Déjà, sur les 46 répondants à ma question « le service instructeur vous a-t-il apporté un appui lors de l'élaboration de votre/vos demande(s) de subvention ? », 40 déclarent avoir bénéficié d'un appui du service instructeur lors de l'élaboration de leur(s) demande(s) de subvention soit plus de 85 % des répondants à l'enquête.

L'accompagnement proposé est jugé essentiel sur de nombreux points :

Sur la quarantaine de répondants à la question « Sur quels aspects jugez-vous cet appui utile ? », 5 différents types d'apports sont identifiés pour cet accompagnement.

Les bénéficiaires soulignent notamment l'appui du service instructeur en matière de :

	Type d'apport	Nombre
a) Compréhension des objectifs et attentes du programme : sur de nombreux participants jugent que le service instructeur leur aura permis de clarifier les attendus du programme afin d'adapter le contenu de leur projet ;	Administratif : montage, formalisation et instruction du dossier	12
	Contenu du projet	11
	Conformité juridique et réglementaire	9
	Montage financier et éligibilité des dépenses	9
b) Montage financier : aide à la réalisation du plan de financement des projets avec notamment un regard sur l'éligibilité des dépenses au FSE ;	MDFSE	7
c) Compréhension et prise en main de la plateforme MDFSE, qui est une nouveauté du programme permettant de faire la démarche de demande de FSE en ligne ;		
d) Aide administrative durant le processus de montage, formalisation et instruction du dossier.		
e) Accompagnement dans la procédure de vérification de la conformité juridique et réglementaire du dossier, pour le respect des délais et les précisions sur la procédure à adopter.		

Au final, le service instructeur semble proposer un appui jugé utile par les bénéficiaires du FSE dans leur démarche dématérialisée de montage d'un dossier. Certains le juge même essentiel à la procédure de demande du FSE « *cet appui a été utile sur l'ensemble des aspects opérationnels, administratif et financier* ».

4.3.2 - La dématérialisation de la demande, source de complexité

Pour les porteurs de projet, le changement d'outil avec la mise en place du système d'information a représenté un défi important à relever.

Sur les 46 répondants à cette question, 28 (61%) considèrent que le dépôt dématérialisé de leur(s) demande(s) de subvention FSE à travers la plateforme MDFSE a été très complexe (13%) ou plutôt complexe (48%).

Un tiers environ considère que cette démarche a été plutôt simple.

D'après la vingtaine de répondants à la question « Si vous avez rencontré des difficultés lors de l'élaboration de votre demande de subvention pourriez-vous préciser lesquelles ? », 4 différents types de difficultés sont identifiés par les bénéficiaires du programme lors de leur saisie du dossier sur la plateforme :

Type de difficulté	Nombre
Complexité du langage/ des informations requises	17
Manque d'information au préalable sur l'utilisation de la plateforme	11
Délais traitement dossier/ téléchargement des pièces	7
Manque de connaissance du métier	5

- a) **La complexité du langage utilisé, ainsi que des informations requises**, est identifiée comme la principale difficulté rencontrée lors du montage du dossier. Les pièces requises restent floues pour les porteurs et certains signalent même ne pas avoir réussi à terminer la procédure tant celle-ci était complexe ;
- b) Un **manque d'information au préalable sur l'utilisation de la plateforme** : la procédure étant nouvelle, certains usagers regrettent de ne pas avoir été informés de ses modalités d'utilisation en amont afin de gagner du temps lors de la saisie ;
- c) **Les délais de traitement** du dossier notamment liés à la longueur du téléchargement des pièces requises, la plateforme présenterait des dysfonctionnements dès lors que le fichier requis est relativement lourd.
- d) **Le manque de connaissance du métier**, avec des questions trop éloignées du cœur de l'activité.

Pour conclure, la majorité des répondants semblent avoir rencontré d'importantes difficultés pour le montage de leur dossier, majoritairement dû à la dématérialisation nouvelle de celui-ci. Le manque d'informations sur l'utilisation de la plateforme et la lourdeur administrative restent les principales difficultés des bénéficiaires. Certains regrettent que les pièces demandées ne soient pas conservées d'une année à l'autre.

Cette difficulté est partagée du côté des gestionnaires qui ont rencontré de leur côté d'importantes difficultés avec un système d'information non pleinement adapté aux spécificités en matière de gestion.

4.3.3 - Un processus d'instruction en place malgré les difficultés rencontrées pour adapter le système d'information pour une partie des opérations

Encore plus que sur la précédente programmation, l'instruction constitue l'étape clé de la piste d'audit.



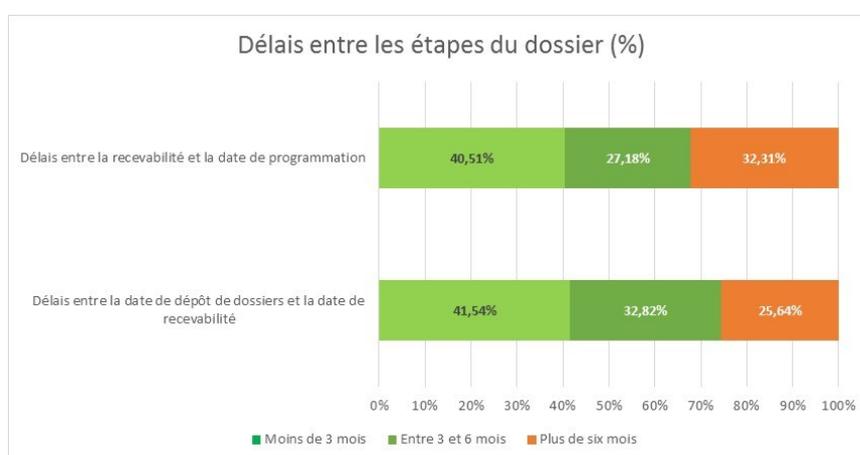
Les objectifs de l'instruction des demandes de subvention

- Elle doit permettre de sécuriser le projet eu égard aux objectifs et aux critères d'éligibilité du PO.
- Elle doit permettre d'identifier la contribution aux changements attendus et aux résultats attendus dont les indicateurs relevant du cadre de performance.
- Elle doit aboutir à l'identification des dépenses éligibles, définir le recours ou non aux options de coûts simplifiés et donc à la validation d'un plan de financement et à la détermination du soutien du FSE à apporter.
- Elle doit permettre au porteur de projet de bien anticiper l'ensemble de ces obligations et à l'instructeur de se sécuriser sur la capacité du porteur à respecter l'ensemble des obligations tout au long de l'opération.

Dans l'ensemble des délais du dépôt de demande à la sélection se situent dans une bonne moyenne.

Plus 67 % des demandes, une fois recevables font l'objet d'une sélection dans les 6 mois après la date la recevabilité.

32 % des demandes traitées dépassent ce délai de 6 mois. Pour mémoire, la circulaire de gestion de la programmation 2007-2013 précisait que l'objectif était un délai de 6 mois maximum entre la date de recevabilité de la demande et la sélection de l'opération.

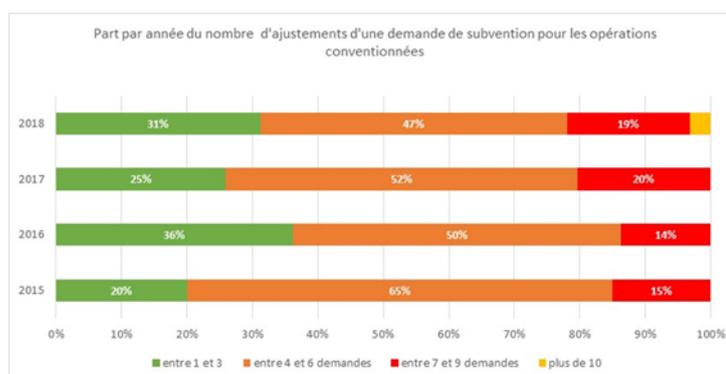


Si on prend en compte la première date de dépôt de dossier et la date de sélection, les délais sont relativement importants pour plus de 25 % des demandes. En revanche, ils sont inférieurs à 6 mois pour la majorité des dossiers.

Délais entre la première date de dépôt de dossier et la sélection.

Délais	nb de dossiers	%
plus de 9 mois	19	10%
entre 8 et 6 mois	31	16%
entre 6 et 3 mois	64	33%
moins de 3 mois	81	42%

Le processus d'instruction induit de très nombreux allers-retours pour finaliser une demande de subvention répondant à l'ensemble des exigences. **Pour presque trois quarts des opérations programmées, plus de 5 ajustements de la demande de subvention initiale ont été nécessaires** (quelle que soit la nature de l'ajustement demandé par le service instructeur).



L'évolution du nombre d'ajustement atteste d'une meilleure qualité des demandes de subvention, néanmoins, le nombre d'ajustements nécessaire demeure important, soulignant à la fois les difficultés rencontrées avec le SI, la

complexité de certains points dans les demandes de subvention, leur taille financière importante mais aussi les difficultés que peuvent rencontrer les porteurs à prendre en compte l'ensemble des attendus stratégiques, techniques, réglementaires et financiers.

Ces données sont à mettre en perspective avec le retour des bénéficiaires sur l'utilisation de la plateforme MDFSE au stade de la demande et de l'instruction.

Points à améliorer	Nombre
La communication / formation pour l'utilisation de la plateforme	22
Raccourcir les délais de traitement des dossiers	14
Simplifier la demande de justificatif	8



D'après la trentaine de répondants à la question « identifiez-vous des points d'amélioration possibles dans la phase d'instruction et de sélection de votre/vos dossier(s) », 3 biais principaux sont à mettre en avant.

- Le manque de communication et de formation sur la plateforme qui semble être l'élément déclencheur de la plupart des problèmes rencontrés. Les bénéficiaires regrettent le manque d'information en amont mais aussi l'absence de suivi pendant la démarche.
- La longueur des délais de traitement des dossiers, à ce niveau aussi un manque de communication est déploré, les dates ne sont pas claires et les retards non prévenus ;
- La complexité de la demande de justificatif, les obligations de justifications ne sont pas clairement explicitées et le suivi des indicateurs est trop complexe.

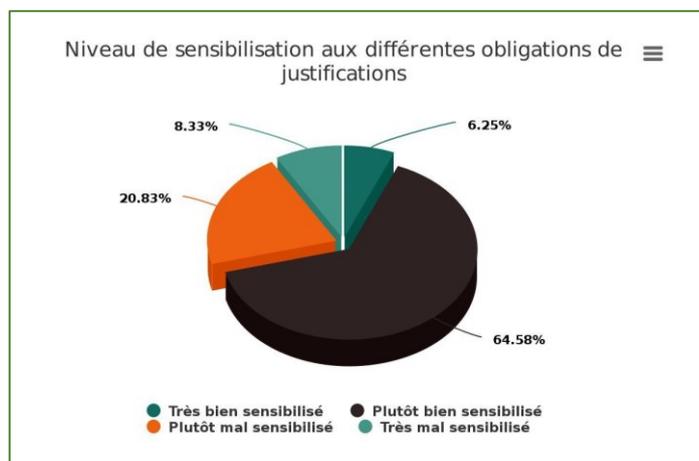
D'une manière générale, il ressort que la communication mise en place depuis la dématérialisation des demandes de subvention n'a pas été suffisamment explicite. Les bénéficiaires auraient souhaité recevoir un accompagnement plus approfondi et personnalisé tout au long de la procédure pour s'approprier la plateforme. De ce problème de communication et de manque d'informations découlent la plupart des autres problèmes rencontrés par les demandeurs du FSE (la longueur des délais, les retards non prévenus, manque de clarté dans la demande de justificatifs, ...)

L'appui proposé par les services instructeurs est perçu de façon positive par les porteurs.



Sur les 48 répondants à la question « comment jugez-vous la qualité de l'accompagnement lors de l'instruction de votre/vos dossier(s) ? », la majorité des répondants (73%) déclarent que l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part du service instructeur lors de l'instruction de leur(s) dossier(s) a été satisfaisant voir tout à fait satisfaisant (3).

A la question « Estimez-vous avoir été bien sensibilisé aux différentes obligations de justifications (justification des dépenses, collecte des indicateurs) ? », sur les 48 répondants à cette question, 34 (71%) considèrent avoir été bien sensibilisés aux différentes obligations de justifications.



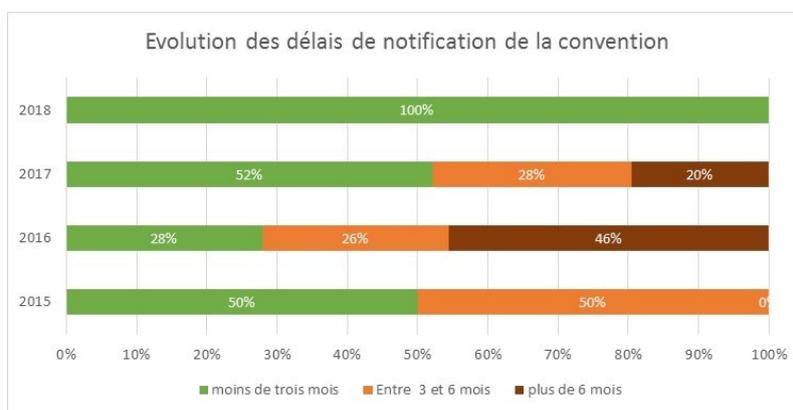
4.3.4 - Des délais très longs entre la décision du CRP et la notification de la convention pour une part importante des dossiers mais une amélioration significative en 2018

Sous réserve de l'exactitude des données du SI, le tableau qui suit détaille les délais de notification des conventions après validation par le CRP.

Délais	nb de dossiers	%
plus de 9 mois	28	18%
entre 8 et 3 mois	53	34%
moins de 3 mois	73	47%

Sur 154 dossiers (hors données négatives et non saisies), **pour plus de 50 % des dossiers, les délais de notification dépassent 3 mois**. Pour 28 dossiers les délais sont supérieurs à 9 mois. Ces délais sont relativement importants et peuvent générer des risques non négligeables du fait de la non prise en compte par le porteur de l'ensemble des règles définies par la convention et ses annexes techniques et financières. Il est à noter qu'une partie des bénéficiaires ont eu notification de leur convention à quelques mois de la fin de réalisation de leur opération voire une fois l'opération achevée.

Il faut souligner que ces délais s'améliorent de façon significative au fil de la programmation (pour les 154 dossiers pris en compte).



4.3.5 - Un enjeu clé : augmenter le nombre de contrôle

Au 5 septembre 2018, 111 bilans ont été déposés et 45 ont fait l'objet d'un contrôle. Le nombre de bilans restant à contrôler est important, soulignant l'enjeu de la certification.

OS	Nombre d'opérations	Nombre de bilans transmis	CSF réalisés dont CSF certifiés	Nombre de bilan restant à contrôler CSF	part des bilans non contrôlés
Axe1	74	38	20	18	47%
1.1	7	7	4	3	43%
1.2	67	31	16	15	48%
Axe2	74	48	20	28	58%
2.1	13	7	1	6	86%
2.2	26	15	7	8	53%
2.3	27	20	11	9	45%
2.4	8	6	1	5	83%
Axe3	43	25	5	20	80%
3.1	43	25	5	20	80%
Axe4	4	0	0	0	
4.1	4	0	0	0	
Total général	195	111,00	45	66	59%

Par OS, l'écart entre le montant total déclaré au bilan et le montant à payer après CSF atteint 5 % au global. Selon les axes et objectifs spécifiques, les écarts sont plus ou moins importants.

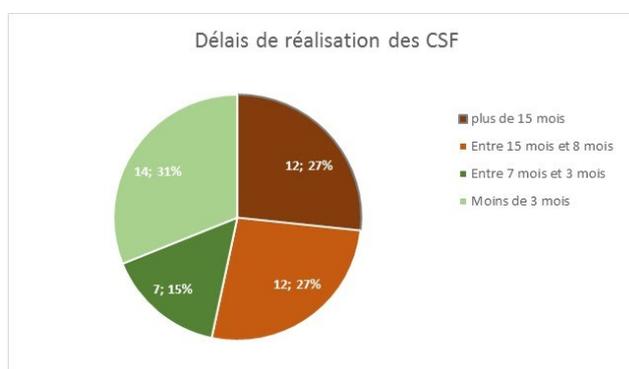
OS	Nombre d'opérations	Nombre de bilans transmis	CSF réalisés dont CSF certifiés	Ecart entre le montant déclaré et le montant validé au CSF
Axe1	74	38	20	5%
1.1	7	7	4	11%
1.2	67	31	16	5%
Axe2	74	48	20	5%
2.1	13	7	1	13%
2.2	26	15	7	3%
2.3	27	20	11	2%
2.4	8	6	1	6%
Axe3	43	25	5	0,13%
3.1	43	25	5	0,13%
Axe4	4	0	0	
4.1	4	0	0	
Total général	195	111,00	45	5%

Considérant les enjeux en matière de certification au titre du cadre de performance, un plan d'actions sur les contrôles a été mis en place et fait l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires du programme.

La Dieccte a fait le choix d'externaliser une partie des contrôles relevant de son périmètre et de celui de la direction de la jeunesse et de la cohésion sociale. Au total, une quarantaine de contrôles sont externalisés.

Du côté de la Région, l'enjeu de la certification des dépenses est aussi très important. Un grand nombre d'opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un bilan alors qu'elles sont achevées. Sur 61 dossiers pour lesquels la date de fin d'exécution est antérieure au 28 février 2018, 31 opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un bilan. Le montant programmé en question atteint plus de 33 millions d'euros.

Les délais de réalisations du contrôle peuvent être améliorés : pour presque 30 % des bilans contrôlés, les délais de réalisation des CSF sont supérieurs à 15 mois, incluant la période contradictoire. La médiane se situe à 241 jours. Elle est élevée.



66% des enquêtés jugent que la préparation globale pour le contrôle est correcte, ce qui correspond à un résultat positif

Sur la quarantaine de réponses à la question « Avez-vous rencontré des difficultés particulières lors de la mise en œuvre de votre/vos opération(s) ? », il en ressort qu'un répondant sur deux n'a rencontré aucune difficulté particulière lors de la mise en œuvre des opérations.

Pour les autres, deux difficultés semblent être fréquemment rencontrées par les bénéficiaires :

- Des problèmes de trésorerie dus au versement tardif des acomptes

Difficultés	Nombre
Pas de difficultés	21
Autre	8
Problème de trésorerie	7
Complexité des indicateurs	5

- la complexité de collecte des informations demandées par les indicateurs, pas toujours adaptées au public visé.

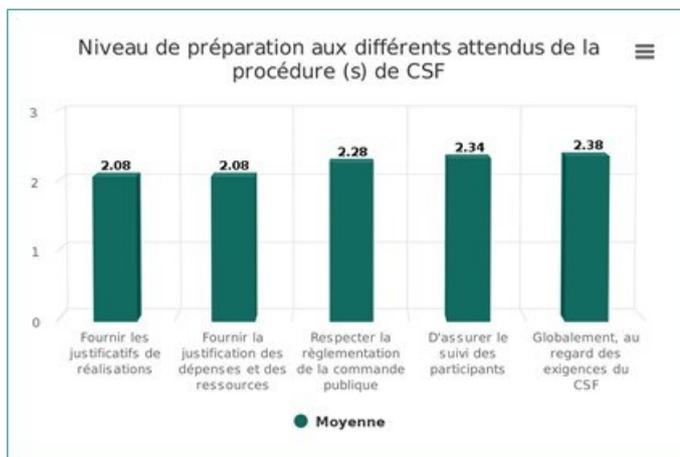
Sur les 39 répondants à la question de savoir comment ils jugent la qualité de l'accompagnement reçu lors du contrôle, 27 (69%) déclarent que l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part du service instructeur lors de leur demande de paiement a été satisfaisant voir très satisfaisant.

66% des enquêtés jugent que la préparation globale est correcte, ce qui correspond à un résultat plutôt positif. Certaines exigences sont plus difficiles à anticiper, ce qui est d'ailleurs confirmé par les services instructeurs.

Rappel de la question posée : Lors de la / les procédure (s) de CSF, diriez-vous que vous étiez... [1 = Très bien préparé ; 2 = Plutôt bien préparé ; 3 = Plutôt mal préparé ; 4 = Très mal préparé] ... afin d'être, in fine, en capacité de...

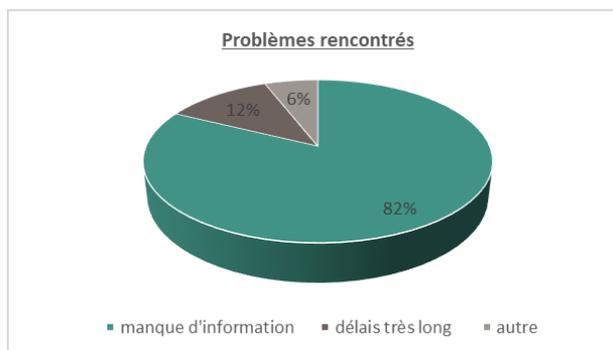
Nota : plus les moyennes se rapprochent de 2,5 plus elles indiquent que les répondants étaient plutôt mal préparés.

Les moyennes étant proches de 2, les bénéficiaires considèrent avoir été plutôt bien préparés pour fournir les justificatifs de réalisations et la justification des dépenses et des ressources.



Les résultats sont plus partagés pour les trois items suivants : respecter la réglementation de la commande publique (2,28), assurer le suivi des participants (2,34) et globalement, au regard des exigences du CSF (2,38).

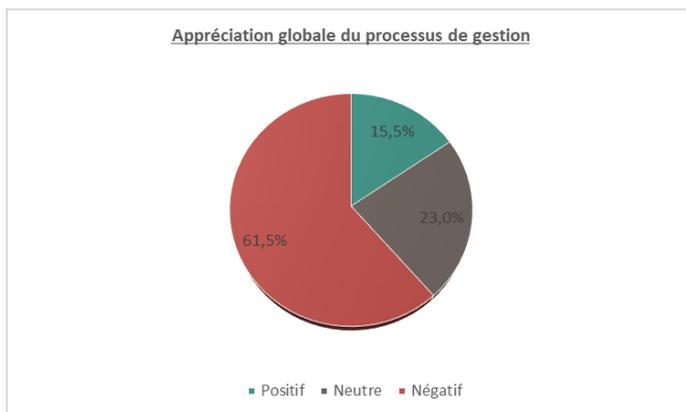
Pour les bénéficiaires qui ont jugé qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés, ils considèrent qu'ils ont dû faire face à un déficit d'information, ils signalent leur incompetence face à des questions trop complexes et mettent en avant les délais très longs.



4.3.6- Des marges de progrès

Dans le cadre de la « question bilan », nous avons fait le choix de recoder les réponses des participants selon la répartition suivante : appréciation positive, appréciation neutre, appréciation négative.

Les appréciations positives (15%) renvoient à des notions telles que l'écoute des services instructeurs, la qualité du processus de gestion ou encore des verbatim telles que « Satisfaisant ». Les appréciations négatives (61%) englobent toutes les réponses dites « critiques ». Enfin, les appréciations neutres comprennent, soit des verbatims intermédiaires « Moyen » soit une appréciation positive contrebalancée par une appréciation négative, ou l'inverse : « Nous constatons une amélioration du processus de gestion entre 2014 et 2018. Toutefois, les délais de paiement sont encore trop longs. »



L'analyse des réponses offre une vision du processus de gestion globalement négative pour les bénéficiaires.

Sur les 41 réponses à cette question, les bénéficiaires identifient des difficultés liées au processus de gestion, à travers ces 4 différents facteurs détaillés ci-après.

- **Les délais de traitement des dossiers de subvention et les délais paiements sont trop longs et** entraînent des problématiques de trésorerie pour les structures pouvant aller jusqu'à un effet d'éviction du programme ;
- **La lourdeur et la complexité des démarches administratives** et notamment le caractère chronophage de ces dernières, par exemple pour des petites structures associatives dépourvues de personnels dédiés ;
- **Un manque d'information et de communication** est mis en avant par les bénéficiaires en ce qui concerne notamment la durée des délais de paiement, les modalités de contrôle ou encore les potentielles variations des montants d'aides d'une année à l'autre ;
- **La compréhension et prise en main de la plateforme MDFSE**, qui est une nouveauté du programme. À ce titre, 4 occurrences illustrent une mauvaise appropriation de la plateforme quand une seule fait état d'un « gain de temps et de praticité » ;

Ces difficultés mises en avant par les résultats de l'enquête web ont été confirmées par d'autres entretiens réalisés. La réduction des délais de paiement est une priorité pour une bonne partie des structures associatives : les paiements très tardifs entraînent d'importantes difficultés de trésorerie qui peuvent avoir un effet démultiplicateur sur la situation en matière de fonds propres et de trésorerie. Ces difficultés ont certainement des effets sur l'image de marque du FSE et pourraient conduire certains opérateurs à ne pas se positionner sur le programme.

Ces constats soulignent plusieurs éléments :

- La nécessité pour les bénéficiaires d'être bien au fait et de respecter les exigences relatives au FSE et les règles du jeu liées à la dématérialisation des dossiers et en matière de collecte et de suivi des indicateurs. De nombreux services instructeurs ont fait part du constat d'une insuffisante prise en compte par les bénéficiaires des règles et d'un manque d'anticipation, générant ensuite d'importants retards dans la transmission des pièces attendues.
- La nécessaire prise en compte des faiblesses d'un certain nombre d'opérateurs et la nécessité de les soutenir par exemple en mobilisant des appuis externes visant à accompagner les étapes clés de la piste d'audit.
- L'importance à accorder à la qualité de la relation entre instructeurs, porteurs et bénéficiaires tout en ayant défini des règles claires sur la définition des responsabilités de chacun, qualité aujourd'hui d'autant plus importante que la dématérialisation conduit à une relation à distance.

5- Analyse de la fiabilité des données

Ce qu'il faut retenir

La génération actuelle de programmes est marquée par une montée en puissance des exigences en matière de qualité et de fiabilité des données.

Même si elle ne présente pas la portée d'un audit exhaustif et individualisé, l'analyse de cohérence globale des indicateurs FSE, conduite dans le cadre de l'évaluation, témoigne d'un **niveau satisfaisant de complétude et de cohérence** des données de suivi des participants sur les indicateurs de réalisation en entrée, qui sont notamment mobilisées pour le suivi du cadre de performance. La complétude doit néanmoins être encore améliorée sur les indicateurs de situation du ménage, ainsi que sur les indicateurs de résultats en sortie immédiate.

Depuis la publication du règlement, l'AG a la possibilité de valoriser les participants pour lesquels les données sur la situation du ménage sont incomplètes. Cette possibilité va permettre une valorisation effective d'environ 8 % des participants comptabilisés, soit 7410 participants sur les données au 3 septembre. Les analyses sur le volet « perspectives du cadre de performance » tiennent compte de cette modification réglementaire.

Les progrès réalisés en termes de complétude s'expliquent notamment par le processus de **supervision qualité** réalisée par l'AGILE en lien avec les différents services gestionnaires en amont et en aval de la programmation et qui constitue **une bonne pratique de gestion**. Quelques axes de progrès peuvent être encore néanmoins envisagés :

1. aucun outillage spécifique au programme n'a été développé à destination des porteurs de projets sur le volet indicateur
2. le travail de fiabilisation des valeurs prévisionnelles n'apparaît pas systématiquement répercuté dans le SI, qui comporte ainsi plusieurs valeurs erronées. De nombreux dossiers en instruction et visiblement abandonnés apparaissent encore en instruction dans le système d'information. Ces problèmes ne posent aucun problème direct au plan réglementaire, mais nuisent aux capacités de pilotage prospectif du programme.
3. l'analyse du RAMO 2018 a pointé des remontées peu nombreuses, mais problématiques, de participants n'entrant pas dans le périmètre éligible de la fiche action.
4. enfin les limites du SI sur les modifications de dossiers soldés (correction d'erreur) posent une difficulté plus forte, indépendante de l'AG.

Sur les indicateurs de résultat à 6 mois, l'autorité de gestion présente en revanche un retard important, puisque aucune donnée n'a été collectée à ce jour. Si un marché a été lancé pour permettre le rattrapage de ces données en vue du RAMO 2019, le retard pris pourrait avoir des incidences fortes sur la qualité des résultats obtenus in fine.

5.1- Analyse du système mis en place

L'**approche par la performance** constitue l'un des changements clés en termes de conduite de politique publique de la programmation des FESI souhaité par les États membres et le Parlement européen sur proposition de la Commission européenne.

Cette approche se traduit dans les faits par la mise en place d'un cadre de performance complété de la réserve de performance qui subordonnent l'allocation d'une partie de l'enveloppe à l'atteinte de valeurs intermédiaires sur une sélection d'indicateurs financiers et de réalisation.

La gestion des programmes est conduite non seulement à partir du suivi financier en fonction de la maquette financière annuelle des programmes, mais également par rapport à l'atteinte des cibles fixées en début de programmation pour chaque indicateur.

Comme l'a souligné Jeannette MONIER - Unité évaluation de la DG EMPLOI lors du séminaire organisé par le CGET sur le « Suivi des programmes européens 2014-2020 : de la sécurisation des données au rapport annuel complet » en date du mardi 24 janvier 2017 « **Les données des indicateurs constituent désormais un support pour des décisions juridiques et de gestion des programmes : cadre et réserve de performance, suspensions de paiements, voire corrections financières** » (ces deux points sont abordés par la suite).

Les règlements relatifs à la programmation 2014-2020 ont, en toute logique, introduit des évolutions majeures dans la structure et les finalités du dispositif de collecte et de suivi des d'indicateurs et ce, particulièrement pour le FSE.

Au titre du FSE, le règlement introduit un nombre important d'indicateurs de réalisations communs obligatoires, de résultats immédiats et à 6 mois individualisés. Une large partie de ces indicateurs sont sous la forme de microdonnées sur les participants. Le règlement FSE crée par ailleurs de nouvelles obligations sur le suivi des résultats 6 mois après la sortie du participant.



Il importe de prendre en compte le règlement 2018/1046 du 18 juillet 2018 qui introduit un certain nombre de simplifications et en particulier modifie la liste des indicateurs de réalisation communs obligatoires énoncée dans l'annexe I du règlement 1304/2013. 3 indicateurs sont supprimés dans l'annexe initiale

- Participants vivant dans des ménages sans emploi,
- Participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge,
- Participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge.

L'article 125 du règlement général définit des obligations de collecte et de stockage de données fiables sur les indicateurs et les cibles au sein d'un système d'information (article 125 §2 (a), (d) et (e) du règlement UE No 1303/2013).

L'article 125§2 du règlement cadre prévoit l'obligation de recueillir et conserver les données pour chaque opération au sein d'un système informatisé permettant suivi, évaluation, gestion, vérifications et audits, y compris, le cas échéant, les données sur les participants aux opérations **ventilées par genre** lorsque les annexes I et II du règlement FSE l'exigent.

Le **règlement délégué (UE) n° 480/2014** du 3 mars 2014 précise la liste des informations liées aux données, à enregistrer et à stocker sous forme électronique dans le système de surveillance (article 24 et annexe III). Les données concernant les indicateurs (champs 31 à 40 de l'annexe III) doivent être enregistrées à compter du 1^{er} juillet 2015 (article 32). Le système de stockage doit permettre l'agrégation de ces données, et leur ventilation notamment par priorité d'investissement et par sexe le cas échéant.

La capacité à collecter, suivre et agréger des données fiables et de qualité constitue un enjeu essentiel, y compris pour la bonne gestion financière des programmes. L'autorité de gestion doit donc s'assurer que les données relatives aux indicateurs, aux valeurs intermédiaires et aux progrès du programme opérationnel sont **fiables à toutes les étapes de la piste d'audit**.

Ces nouvelles exigences se sont notamment traduites par la mise à jour du référentiel des exigences clés et tout particulièrement de **l'exigence clé N° 6** : « système fiable de collecte, d'enregistrement et de stockage des données à des fins de suivi, d'évaluation, de gestion financière, de vérification et d'audit, comprenant des liens avec les systèmes d'échange électronique de données avec les bénéficiaires ».

Encart : les critères d'évaluation de l'exigence clé N°6 ¹¹

6.1 : **Existence d'un système informatisé capable de collecter, enregistrer et stocker** pour chaque opération les données requises par l'annexe III du RDC, y compris les données relatives aux indicateurs, aux étapes et aux progrès réalisés en matière de réalisation des objectifs du programme prévus par l'AG en vertu de l'article 125, paragraphe 2, point a), du RPDC.

Lorsqu'une opération bénéficie du soutien du FSE, le système doit comprendre des données relatives à certains participants et une ventilation des données concernant les indicateurs selon le sexe le cas échéant.

6.2 : **Des procédures adaptées permettent l'agrégation des données** en cas de besoin aux fins de l'évaluation, des audits ainsi que des demandes de paiements et des comptes, des rapports annuels de synthèse, de la mise en œuvre annuelle et des rapports finaux, notamment des rapports sur les données financières, présentés à la Commission européenne.

6.3 : Des procédures adaptées assurent :

a. la sécurité et la maintenance de ce système informatisé, l'intégrité des données compte tenu des normes internationalement reconnues, par exemple les normes ISO/IEC 27001:2013 et ISO/IEC 27002:2013, la confidentialité des données, l'authentification de l'expéditeur et le stockage des documents et plus particulièrement des données conformément à l'article 122, paragraphe 3, l'article 125, paragraphe 4, point d), l'article 125, paragraphe 8 et l'article 140 du RPDC; et

b. la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Au-delà de l'évolution de l'exigence clé N°6, c'est l'ensemble de la piste d'audit qui doit intégrer cette dimension.

A titre d'illustration, les **vérifications de gestion** mises en œuvre par l'autorité de gestion comprennent la vérification des indicateurs (données à jour, complètes et fiables) sur pièces et sur place ainsi que par le biais du contrôle d'un échantillon de dossiers des organismes intermédiaires le cas échéant¹² : « L'AG est tenue de veiller à la qualité des données en contrôlant leur exhaustivité et leur cohérence. ».

En cas de non-respect des obligations en matière de fiabilité des données, l'autorité de gestion s'expose à une suspension des paiements en vertu de l'article 142§1, d) du règlement cadre.

La Commission européenne, conformément à l'article 75 du règlement cadre, peut conduire des **audits** portant sur l'évaluation de la qualité des données de performance.

Sur ce dernier point, lors du séminaire précité les représentants de la Commission ont précisé que la Commission a prévu d'engager quelques audits ciblés sur la question des indicateurs, avec des audits pilotes qui seront bientôt organisés. Les directions d'audit DG Regio et DG emploi conduiront séparément ces travaux, mais ceux-ci seront articulés autour d'une méthodologie commune. Ils viseront prioritairement à vérifier l'existence de procédures globales permettant de

¹¹ Orientations adressées à la Commission et aux États membres pour une méthodologie commune permettant d'évaluer les systèmes de gestion et de contrôle dans les États membres - EGESIF_14-0010-final / 18/12/2014

¹² Document d'orientation à l'usage des États membres sur les vérifications de gestion, EGESIF_14-0012_02 final, 17/09/2015.

garantir la complétude et la qualité des données. Cette approche sera complétée par des vérifications à l'échelle d'une dizaine d'opérations, avec le cas échéant, une possibilité de visite sur place chez les bénéficiaires.

Le respect des exigences clés, y compris leur dimension « indicateurs », sera par ailleurs évalué par l'Autorité d'audit lors des audits de système et des contrôles d'opération.

Modalités de contrôles

Le tableau ci-dessous détaille les principaux éléments sur le système mis en place et en œuvre. Comme précisé précédemment, l'analyse a été conduite à partir des éléments constitutifs du système de gestion et de contrôle de l'AG (sans prendre en compte à ce stade les vérifications conduites sur les opérations sélectionnées) en s'appuyant sur les principales exigences clés et leurs critères d'évaluation telles qu'énoncées dans le document d'orientation proposé par la Commission¹³.

Exigence clé du SGC	Critères d'évaluation applicables aux indicateurs	Évaluation de la situation de l'AG au regard de ces critères
EC n° 1 : Séparation adéquate des fonctions et pertinence des systèmes de notification d'informations et de suivi dans les cas où l'autorité responsable confie l'exécution de tâches à un autre organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Description et répartition précise des fonctions (1.1) - Principe de séparation des fonctions (1.3) 	<p>✔ Les fonctions de suivi des indicateurs et du plan d'évaluation sont bien présentées dans le DSGC.</p> <p>✔ La séparation fonctionnelle est pleinement garantie et notamment mise en avant dans les conventions qui régissent les prérogatives des différents OI (Département, Rectorat, CR). Un partage des fonctions entre une analyse des indicateurs au stade l'instruction par l'AGILE, un suivi global des indicateurs par la DIECCTE et l'AGILE, et la réalisation des RAMO est sous le contrôle de l'autorité.</p> <p>⚠ Le volet relatif à la qualité des indicateurs (valeurs prévisionnelles) n'est pas repris dans la fiche des missions du service instructeur.</p> <p>Les délégations de gestion ne font cependant pas état d'un traitement du volet « indicateurs ».</p> <p>Accès partagé à MDFSE avec déclarations des mouvements de personnels habilités obligatoires dans ce schéma partenarial.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de personnel et de l'expertise suffisante (1.2) 	<p>✔ Un poste de chargé de mission au sein de l'Agile présente une fonction spécifique sur le suivi du programme, avec un niveau de qualification adapté.</p>

¹³ Orientations adressées à la Commission et aux États membres pour une méthodologie commune permettant d'évaluer les systèmes de gestion et de contrôle dans les États membres - EGESIF_14-0010-final / 18/12/2014

	- Existence de procédures et manuels exhaustifs couvrant l'ensemble des activités (1.4 / 1.5)	✓ Une procédure de supervision de qualité des données en amont de l'instruction chargée de mission constate et vérifie les données à occurrence de 3 mois.
EC n° 2 : Sélection appropriée des opérations	-	✓ Les indicateurs apparaissent effectivement pris en compte dans le cadre de la sélection des projets. Chaque fiche action du programme mentionne la contribution aux indicateurs du cadre de performance dans les principes directeurs de sélection des opérations. Chaque opération fait l'objet d'une analyse formalisée au sein du rapport d'instruction.
EC n°3 : Informations appropriées fournies aux bénéficiaires	- Information effective et claire sur les informations à conserver et à transmettre (3.1)	✓ Le DSGC précise bien que La convention type doit mentionner les obligations liées à la collecte des indicateurs liés au programme et celles relatives aux données des participants.
EC n°4 : Vérifications de gestion appropriées	- Présence de procédure de contrôle pour vérifier toute anomalie matérielle, y compris l'avancement des indicateurs.	⚠ La section liée aux visites sur place fait état de l'objectif de vérifier que le bénéficiaire alimente correctement et soigneusement les indicateurs dans MDFSE. Mais les modalités de ce travail ne sont pas précisées.
EC n°5 : Système efficace en place de façon que tous les documents relatifs aux dépenses et aux audits soient conservés afin de garantir une piste d'audit adéquate	- Les documents justificatifs relatifs aux opérations sont conservés au niveau de gestion approprié (5.1)	⚠ La section liée aux visites sur place fait état des obligations d'un archivage des pièces justificatives. Les contrôles de service fait se basent également sur la base de pièces justificatives appropriées. Cependant aucune mention explicite n'est faite sur les dimensions spécifiques relatives aux indicateurs.
EC n°6 : Système fiable de collecte, d'enregistrement et de	- 6.1 Existence d'un système informatisé capable de collecter, enregistrer et stocker pour chaque opération les	✓ MDFSE est un outil qui répond aux exigences réglementaires dans sa capacité à collecter, enregistrer et stocker les données. Cet élément a été confirmé par un audit (réalisé par le groupement Amnyos/EDATER) DGEFP sur le Programme National FSE-IEJ.

stockage des données à des fins de suivi, d'évaluation, de gestion financière, de vérification et d'audit, comprenant des liens avec les systèmes d'échange électronique de données avec les bénéficiaires	données requises par l'annexe III du RDC	✗ La principale difficulté réside dans un défaut d'actualisation d'une partie des données MDFSE (valeurs prévisionnelles d'indicateurs, maintien de dossiers abandonnés en statut en instruction) qui rendent impossible la mobilisation du système d'information aux fins de pilotage prospectif.
	- 6.2 Des procédures adaptées permettent l'agrégation des données	<p>✓ Le Système d'Information permet l'agrégation des données de manière conforme à la réglementation et s'appuie sur un système d'information décisionnel qui permet d'assurer une vision d'ensemble de la progression du programme.</p> <p>⚠ Certaines faiblesses non détectées par le SI ont néanmoins été identifiées notamment lors de saisie par import Excel (contrôle de cohérence, doublon). À l'exception des données sur la situation des ménages (8% d'incomplétude) les problèmes de données manquantes ou incohérentes sont très marginaux en volumes.</p>
	- 6.3 Des procédures adaptées assurent l'intégrité des données, leur confidentialité et la protection du caractère personnel	✗ Compte tenu de l'impossibilité de corriger sous MDFSE des erreurs de saisies de participants apparues postérieurement au solde du dossier, des retraitements de données « non automatisés » sont nécessaires pour élaborer les RAMOs. Ils constituent un risque sur la fiabilité des données.
EC N°7 : Mise en œuvre efficace de mesures antifraude proportionnées	- Non pertinent	
EC N°8 : Procédures appropriées relatives à l'établissement de la déclaration de gestion ainsi que du résumé annuel des rapports d'audit finaux et des contrôles effectués	- Examen des résultats finaux des contrôles ou audits	Les premiers retours d'audits d'opérations ont fait ressortir la nécessité d'inclure une grille d'analyse plus structurée de la cohérence des données lors des VSP.

5.2 - Analyse des microdonnées ayant servi de base à la réalisation des RAMOs et de leur cohérence

Cette analyse porte sur la cohérence des données valorisées dans le cadre des RAMO et permet d'apprécier l'ampleur des besoins de reprise des données. Elle s'est appuyée sur 5 critères d'analyse.

Les 5 critères d'analyse	
La complétude	<p>La collecte de l'ensemble des données requises est la condition première de la cohérence, a fortiori sur le FSE, dont les indicateurs s'appuient sur le croisement de microdonnées. L'obligation s'exprime de manière différenciée selon la catégorie de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les données « en entrée », la complétude est obligatoire, à l'exception des données personnelles à caractère sensible (handicap, exclusion du logement), la complétude est obligatoire. <u>Si une donnée est manquante pour un participant, celui-ci doit être exclu du processus d'agrégation.</u> • Il faut néanmoins souligner que le règlement 2018/1046 du 18 juillet 2018 a modifié les règles initiales et permet aujourd'hui d'intégrer dans l'agrégation les participants pour lesquels les données sur la situation du ménage sont incomplètes. • <u>Sur les indicateurs « en sortie », l'autorité de gestion doit avoir mis en place une procédure de récupération en cas de données incomplètes.</u> Il s'agit là en revanche d'une obligation de moyen et non de résultat. Si, à l'issue de la procédure de relance dûment mise en œuvre, les données du participant n'ont pu être récupérées de manière suffisamment fiable, le participant peut tout de même être valorisé (cf. section 4.7 de l'annexe D du document d'orientation relatif au suivi et à l'évaluation du Fonds social européen).
La validité et l'universalité des formats	Universalité et stabilité dans le temps des modes de stockage, ainsi que la validité des formats des données (ex : adresses, localisation, dates), essentielle pour l'agrégation et le croisement des données.
Doubles comptes	Au titre du FSE, un même participant ne peut être valorisé plusieurs fois sur une même opération. Les doubles comptes de participants sur des opérations différentes sont en revanche autorisés ;
Tests logiques	Ils sont nécessaires à la vérification de la cohérence interne des données et du fonctionnement des processus d'agrégation des données. L'annexe D du document d'orientation relatif au suivi et à l'évaluation du Fonds social européen identifie plusieurs règles logiques, telle que l'impossibilité d'être par exemple en emploi et d'appartenir à un ménage sans emploi.
Validité des règles d'agrégation	Validité des règles et formules de calcul des indicateurs, sur la base des microdonnées.

La
complétude

A – Complétude des données participants « en entrée ».

Données obligatoires

Sur les données des participants « en entrée », 421 participants des 87 385 (0.5% du total) ne respectent pas les critères obligatoires de complétude sur les données relatives au participant. Ces manques concernent principalement 1 ou plusieurs des critères ci-dessous :

- L'âge du participant
- Son statut sur le marché de l'emploi
- Son niveau de diplômes

En outre, 7115 participants (soit 8% du volume total) présentent des données incomplètes sur au moins un des 3 indicateurs relatifs aux ménages (sans emploi, avec enfants, monoparental avec enfants). Avant la publication du règlement Ces données étaient considérées comme obligatoires.

Données non obligatoires

Au-delà des données obligatoires, certains items de questionnaire « en entrée » sont incomplets :

- 4 353 participants n'ont pas déclaré de commune de naissance (et donc le code postal associé), ce qui représente un volume de l'ordre de 5% à l'échelle de l'ensemble des participants.
- Les adresses sont manquantes pour environ 11 000 participants sur 12% des participants (soit un volume d'environ 11 000 participants).

B – Complétude des données participants en « sortie » immédiate. Le niveau de complétude est plus faible que sur les données « en entrée ». En effet, sur 8773 participants enregistrés comme étant sortis de l'opération, 1091 présentent au moins une donnée incomplète sur les indicateurs de sortie (12%). Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit d'un non-renseignement de l'indicateur sur l'obtention d'une qualification en sortie. Les autres indicateurs de sortie présentent un très bon niveau de complétude.

C- Les coordonnées de contact des participants. Seuls 112 participants n'ont déclaré aucune coordonnée (mail ou téléphone) selon l'indicateur de synthèse de ma démarche FSE. Cette donnée est positive dans la perspective de la conduite des enquêtes à 6 mois.

<p>La validité et l'universalité des formats</p>	<p>Les imports MDFSE contrôlent la validité des formats d'imports des données (dates, et). Il en résulte qu'aucun problème majeur dans le format des données n'a été relevé.</p> <p>La seule problématique issue de ce critère d'analyse se situe au niveau du format des adresses qui apparaissent comme étant très hétérogènes. Un travail d'harmonisation pourrait être conduit sur cet aspect.</p>
<p>Doubles comptes</p>	<p>Une analyse des microdonnées anonymisées a été conduite, afin d'établir l'ampleur des doubles comptages au sein de l'export, en s'appuyant sur les variables suivantes : date de naissance, sexe, adresse.</p> <p>161 cas de double comptage « probable » sont constatés et 81 autres cas « possibles » ont été identifiés. Ces dossiers mériteraient vérification par le service instructeur. Au maximum, 242 participants effectifs sont potentiellement concernés, soit moins de 0.3% de l'ensemble des participants.</p>
<p>Tests logiques</p>	<p>Au-delà de la complétude et des contrôles de doubles comptes, plusieurs tests ont été conduits afin de vérifier la cohérence logique des microdonnées présentes. Ont notamment été vérifiés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La date d'entrée < à la date de sortie</u> : les données sont globalement cohérentes. 412 participants possèdent une date de sortie identique à la date d'entrée, ce qui peut relever des incohérentes avec des actions d'informations simples. • <u>Cohérence entre statut emploi et statut ménage</u> : dans le cas où le participant déclare exercer une activité (emplois aidés, durable, temporaire ou indépendant), il ne peut pas se déclarer dans un ménage où personne n'est en emploi. L'analyse conduite observe 305 participants faisant mention de ces déclarations incohérentes. • <u>Cohérence entre l'éligibilité de la mesure et des indicateurs</u> n'a pas pu faire l'objet d'analyse. Les remarques de la Commission européenne sur le RAMO 2018 ont néanmoins conduit à identifier une anomalie sur la Pi 8ij, sur laquelle 16 participants de plus de 54 ans ont été valorisée, alors que la mesure cible exclusivement les jeunes ;
<p>Agrégation</p>	<p>Le décisionnel MDFSE respecte les règles réglementaires d'agrégation des données.</p>

6- Proposition de recommandations

Les recommandations proposées reprennent les principales pistes de travail proposées et enrichies lors d'un groupe de travail associant les représentants des services instructeurs et de l'AGILE.

Au total 6 recommandations sont proposées. Elles sont organisées par question évaluative :

- Q 1 - Quelle est la dynamique de programmation et de certification des dépenses des axes du programme ?
- Q 2 - Quels sont, pour chaque axe, les risques et facteurs de blocage déterminants à la dynamique de programmation et de certification des dépenses ?
- Q- 3 - Quelle est la dynamique par axe au regard des objectifs du cadre de performance ?
- Q - 4. Les procédures élaborées contribuent-elles à la qualité et la fiabilité du système de suivi des données et des indicateurs ?
- Q 5. Au regard des questions évaluatives précédentes, comment dynamiser la programmation ?
- Q 6. Dans quelle mesure l'avancement de la mise en œuvre répond-il aux objectifs et à la stratégie fixée par le PO FSE Réunion ?
- Q 7. Dans quelle mesure la programmation contribue-t-elle à la prise en compte des principes horizontaux, dans le pilotage du programme et au niveau des opérations ?

Il est à noter que la question N° 6 n'a pas fait l'objet de recommandation spécifique.

Chaque recommandation précise les constats clés auxquels elle se rapporte, les actions proposées, les pilotes et acteurs à impliquer et, dans la mesure du possible, les moyens à mobiliser.

Pour chaque recommandation, une proposition de calendrier est présentée. Il s'agit d'une proposition de l'évaluateur qui devra être ajustée en fonction des ressources et des priorités de l'autorité de gestion.

Parmi les pistes identifiées, plusieurs sont apparues comme **prioritaires** au regard des échanges lors du groupe de travail, elles sont identifiées par le symbole suivant ▲.

Par ailleurs, d'autres recommandations font déjà l'objet d'une mise en œuvre. Celles-ci sont indiquées par le symbole suivant ★.

Q1 : quelle est la dynamique de programmation et de certification des dépenses des axes du programme ?

1

Renforcer la communication et l'outillage des porteurs et des bénéficiaires

CONSTATS ET ENJEUX

- **Une communication à renforcer** auprès des porteurs de projets potentiels avec pour enjeu de « revaloriser » le FSE qui souffre en particulier des délais de traitement (et des délais de paiement).
- **Un outillage limité aux outils mis à disposition dans MDFSE** non pleinement adaptés aux spécificités de la gestion réunionnaise.
- Un appui individualisé auprès des porteurs et des bénéficiaires privilégié et jugé utile par ces derniers mais très peu d'actions collectives de professionnalisation permettant d'échanger collectivement sur les exigences relatives à un cofinancement FSE notamment.
- Des pratiques très hétérogènes en matière de nommage et de classement des pièces sur MDFSE et plus globalement, **une culture partagée faible sur l'utilisation de MDFSE.**

ACTIONS PROPOSEES

A – METTRE A DISPOSITION A TOUT MOMENT L'OUTILLAGE ADAPTE POUR LE PORTEUR DE PROJET ★

- Mettre en place un guide du porteur adapté aux spécificités du PO FSE et de la « gestion réunionnaise ».
- Mettre à disposition en ligne des guidances/ fiches techniques à jour sur le suivi du temps, les règles en matière de politique d'achat et de commande publique, les indicateurs... pour permettre une meilleure compréhension et anticipation des obligations en complément des fiches techniques déjà disponibles sur MDFSE.
- En complément de l'appui individualisé auprès des porteurs, poursuivre les sessions d'information et formation collectives engagées en 2018 sur les exigences liées au cofinancement FSE et plus globalement sur le montage de projets cofinancés par le FSE.

Les actions collectives doivent s'adapter à l'expérience des porteurs de projet en matière de gestion de projets cofinancés par le FSE tout comme elles doivent s'adapter aux spécificités des fiches actions le cas échéant. Il importe par ailleurs d'aller au plus près des porteurs de projets et donc de bien prendre en compte l'importance du critère de proximité.

MOYENS SPECIFIQUES A MOBILISER : l'ensemble des représentants des services instructeurs et en appui, si besoin, un prestataire pour les animations collectives à mettre en œuvre.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE, l'ensemble des SI pourrait être mobilisé.

B – RENFORCER L'APPUI AUPRES DES BENEFICIAIRES ▲ ★

- Développer les formations collectives aux étapes clés de la piste d'audit y compris sur l'utilisation de Madémarche FSE (utilisation, nommage des fichiers...): après la signature de la convention et avant la préparation du bilan d'exécution

- Prévoir, si nécessaire et prioritairement pour les structures associatives de petites tailles, des appuis pour l'élaboration du bilan d'exécution. La proposition serait de mobiliser un prestataire afin d'éviter que les gestionnaires se trouvent dans une position de juge et partie.
- Mettre à disposition des bénéficiaires des fiches pratiques ciblées sur des points clés, des difficultés récurrentes et sur les précisions ou éclairages au regard des réponses fournies par la Commission européenne.
- Augmenter le nombre de visites sur place en cours d'exécution réalisées à brève échéance après la signature de la convention afin de vérifier le bon respect des exigences et, le cas échéant, demander la mise en place de mesures correctives.

Lors des échanges à l'occasion de l'atelier dédié aux recommandations, **les participants ont souligné l'intérêt de s'appuyer sur un prestataire pour l'animation de sessions collectives et pour la réalisation de missions d'appui auprès des bénéficiaires.**

MOYENS SPECIFIQUES A MOBILISER : l'ensemble des représentants des services instructeurs et en appui, si besoin, un prestataire pour les animations collectives à mettre en œuvre.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE, l'ensemble des SI pourrait être mobilisé.

C- DE FAÇON TRANSVERSALE, MIEUX COMMUNIQUER SUR LE PROGRAMME AUPRES DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS ★

- Mettre en œuvre la stratégie de communication définie en 2018 par l'AG
- S'appuyer sur le nouveau site internet pour à la fois promouvoir le programme, communiquer sur les fiches actions de façon plus lisible mais aussi mettre à disposition l'ensemble des informations, outils, exemples utiles.
- Mettre à disposition la liste de l'ensemble des opérations sélectionnées au titre de la programmation 2014 - 2020.

MOYENS SPECIFIQUES A MOBILISER : mobilisation de l'ensemble du partenariat et du prestataire sélectionné pour la mise en œuvre de la stratégie de communication

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	2019				2020			
A – mettre à disposition à tout moment l'outillage adapté pour le porteur de projet								
B – renforcer l'appui auprès des bénéficiaires								
C- de façon transversale, mieux communiquer sur le programme auprès de l'ensemble des acteurs								

Q 2 - Quels sont, pour chaque axe, les risques et facteurs de blocage déterminants à la dynamique de programmation et de certification des dépenses ?

2

Renforcer les moyens pour l'animation et les missions de gestion d'opérations

CONSTATS ET ENJEUX

- **Une fonction d'animation à clarifier** : l'organisation de la gestion avec plusieurs services instructeurs induit des décalages dans les approches en matière de promotion et d'animation autour du programme, le rôle de chacun n'étant pas suffisamment bien défini sur la fonction d'animation
- **Des délais d'instruction, de conventionnement et de contrôle à améliorer** pour sécuriser l'atteinte des objectifs du cadre de performance, fluidifier la gestion et sécuriser les bénéficiaires.

ACTIONS PROPOSEES

A - CLARIFIER LE QUI FAIT QUOI EN MATIERE D'ANIMATION

- Préciser le rôle de chaque service instructeur, en lien si nécessaire avec les services opérationnels
- Élaborer des feuilles de route des actions à mettre en œuvre pour dynamiser les fiches actions qui nécessitent une animation renforcée [se reporter à la recommandation N° 5].

MOYENS SPECIFIQUES A MOBILISER : les Services instructeurs concernés par des fiches actions à dynamiser en lien avec les directions / services opérationnels concernés et les partenaires à associer : porteurs de projet, autres acteurs compétents sans négliger les financeurs potentiels

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE, l'ensemble des services instructeurs pourrait être mobilisé.

B - RENFORCER LES MOYENS POUR LA REALISATION DES MISSIONS DE GESTION D'OPERATION

Les équipes de gestionnaires et plus globalement l'ensemble des agents mobilisés sur la gestion et le pilotage sont fortement sollicités tout au long de l'année sur les étapes de la piste d'audit. Ils interviennent par ailleurs pour répondre aux constats opérés lors des audits de système, audits d'opérations et autres types de contrôle tout en cherchant à maintenir une approche individualisée avec les porteurs et les bénéficiaires.

Le turnover est par ailleurs une difficulté récurrente constatée depuis le lancement de la programmation, turnover qui implique un investissement, notamment en matière de formation, sans cesse renouvelé.

Le recours à des prestataires semble donner satisfaction à ce stade. Le maintien d'un appui pourrait être pertinent, notamment pour la réalisation des contrôles mais aussi d'autres missions comme par exemple des appuis pour le montage de projet ou pour l'élaboration du bilan pour les opérateurs jugés fragiles (dans le respect de la séparation fonctionnelle entre celui qui intervient en appui et celui en charge du contrôle).

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion et DIECCTE

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	2019				2020			
A - clarifier le qui fait quoi en matière d'animation								
B - renforcer les moyens pour la réalisation des missions de gestion d'opération								

Q 3 : Quelle est la dynamique par axe au regard des objectifs du cadre de performance ?

3

Mobiliser tous les leviers pour s'assurer de l'atteinte des cibles du cadre de performance.

CONSTATS ET ENJEUX

Les perspectives d'atteintes des objectifs du cadre de performance sont plutôt favorables sur les axes 1 et 2 du programme, sous réserve que le partenariat tienne les prévisions de court terme en matière de remontées de dépenses à certifier.

L'axe 3 est aujourd'hui en situation de retard préoccupant par rapport aux objectifs, qui au-delà de l'absence de réserve de performance, pourrait entraîner une suspension de paiement.

Enjeux clés:

- Les enjeux de gestion ont occupé une part prégnante des thématiques abordées par le comité de pilotage et les autres instances de travail. La dimension stratégique du programme est à renforcer d'autant plus que de nombreux changements en matière de politique publique vont avoir des effets sur les différents axes du programme.
- Le suivi et le pilotage de la performance sont à renforcer afin de pouvoir réagir et arbitrer suffisamment tôt dans le cas de risques identifiés de non atteinte des cibles du cadre de performance en 2023.
- Les indicateurs de certaines fiches actions ne sont pas pris en compte au titre du cadre de performance du fait des choix opérés par le partenariat alors qu'elles pourraient contribuer à augmenter les réalisations et résultats.
- Certaines fiches actions devraient faire l'objet de modifications / révisions afin d'optimiser les résultats en matière de performance.

ACTIONS PROPOSEES

A – PREPARER LA REVUE DE PERFORMANCE – FAVORISER LA REMONTEE DES DONNEES ★

- Mobiliser la possibilité ouverte par le règlement omnibus, de valorisation des participants présentant des données « ménages » incomplètes ;
- Afin de présenter les valeurs les plus actualisées et les plus proches des objectifs, conduire un programme de relance au premier trimestre 2019, ciblé sur les opérations programmées fin 2018, afin de pouvoir valoriser les participants entrés en opération avant le 31/12/2018. Le ciblage des opérations de l'axe 3 apparaît prioritaire.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui d'AGILE, directions/ services opérationnels et SI

B - RENFORCER LE PILOTAGE STRATEGIQUE DU PROGRAMME ET LA SYNERGIE ENTRE STRATEGIE ET GESTION

- Organiser une revue des fiches actions qui vont être concernées par les réformes qui ont eu lieu ou sont en cours (réforme de la formation professionnelle, mise en place du PRIC, contrats aidés, plan de lutte contre la pauvreté...)
- Renforcer la contribution des directions / services opérationnels lors des comités de pilotage par exemple en mettant en place 1 à 2 fois / an un comité de pilotage dédié à la stratégie en matière de politique publique du partenariat.
- Renforcer le dialogue et sensibiliser/mobiliser les décideurs sur les enjeux du cadre de performance pour avoir des arbitrages plus tôt, si nécessaire.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui d'AGILE, directions/ services opérationnels et SI concernés par les changements à venir ou par des fiches actions en situation de faible réalisation.

C – INTEGRER LA CONTRIBUTION DE L'ENSEMBLE DES FICHES ACTIONS AU TITRE DES INDICATEURS DU CADRE DE PERFORMANCE ET REVOIR LES FICHES ACTIONS POUR EVITER LA NON-COMPTABILISATION DE PARTICIPANT DU FAIT DE GROUPES CIBLES TROP RESTREINTS

- Profiter des modifications en cours suite aux travaux de dynamisation de l'axe 3 pour réaliser une revue des fiches actions sous l'angle des groupes cibles et de leur contribution aux indicateurs conventionnés dans le cadre de performance.

MOYENS SPECIFIQUES A MOBILISER : l'ensemble des SI avec l'appui d'AGILE pour la revue des fiches actions

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE

D : RENFORCER LE SUIVI DES INDICATEURS DU CADRE DE PERFORMANCE

- Mieux exploiter les possibilités de MadémarcheFSE sur les valeurs prévisionnelles avant la programmation des projets pour disposer d'une meilleure capacité d'anticipation et de suivi des indicateurs du cadre de performance.
- Prévoir une session de formation de l'ensemble des acteurs de la gestion sur les enjeux de la collecte et du suivi des indicateurs et sur le cadre de performance.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	2019				2020			
A – PREPARER LA REVUE DE PERFORMANCE – FAVORISER LA REMONTEE DES DONNEES								
B - RENFORCER LE PILOTAGE STRATEGIQUE DU PROGRAMME ET LA SYNERGIE ENTRE STRATEGIE ET GESTION								
C – INTEGRER LA CONTRIBUTION DE L'ENSEMBLE DES FICHES ACTIONS AU TITRE DES INDICATEURS DU CADRE DE PERFORMANCE ET REVOIR LES FICHES ACTIONS POUR EVITER LA NON-COMPTABILISATION DE PARTICIPANTS DU FAIT DE GROUPES CIBLES TROP RESTREINTS								
D - RENFORCER LE SUIVI DES INDICATEURS DU CADRE DE PERFORMANCE								

Q 4 : Les procédures élaborées contribuent-elles à la qualité et la fiabilité du système de suivi des données et des indicateurs ?

4

Renforcer le suivi des indicateurs à toutes les étapes

CONSTATS ET ENJEUX

Sur la base des analyses conduites, le niveau de complétude et de cohérence des données de suivi des participants sur les indicateurs de réalisation en entrée est satisfaisant.

Les progrès réalisés en termes de complétude s'expliquent notamment par le processus de vérification de cohérence réalisé par l'Agile en lien avec les différents services gestionnaires en amont et en aval de la programmation et qui constitue une bonne pratique de gestion dans l'attente de la possibilité d'exploiter les possibilités offertes par « Décisionnel ».

Enjeux clés:

- Les porteurs et bénéficiaires doivent être mieux sensibilisés sur les enjeux de la collecte des données.
- La complétude doit être encore améliorée en particulier sur les indicateurs de résultats en sortie immédiate.
- **Sur les indicateurs de résultat à 6 mois, l'autorité de gestion présente un retard important, puisque aucune donnée n'a été collectée à ce jour.**

ACTIONS PROPOSEES

A- POURSUIVRE LES DEMARCHES ENGAGEES POUR BENEFICIER DE L'ACCES A DECISIONNEL

Le processus d'agrégation pour le RAMO est aujourd'hui traité de façon manuelle par l'AGILE, tout comme le processus de sécurisation des données saisies par les bénéficiaires.

L'utilisation de décisionnel devrait permettre une plus grande réactivité à toutes les étapes du traitement des indicateurs. L'utilisation de décisionnel par les services instructeurs permettrait par ailleurs des actions correctrices mises en œuvre plus rapidement, et à tout le moins, avant la finalisation contrôle de service fait.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE et d'AGILE

B- MIEUX INTEGRER LA DIMENSION INDICATEURS A TOUTES LES ETAPES

- Mieux outiller et accompagner les porteurs et les bénéficiaires et les responsabiliser : des sessions d'informations sur les indicateurs pourraient être mises en place soit spécifiques, soit dans le cadre des actions collectives proposées à la recommandation 1.
- Élaborer sous format Excel un outil de scoring de la qualité et de la fiabilité de la collecte des indicateurs, outil qui pourrait être structuré à partir de la liste de question sur les indicateurs mise à disposition dans MDFSE et utiliser lors des visites sur place en cours d'exécution et au moment du contrôle de service fait.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion en pilote avec l'appui de la DIECCTE, d'AGILE et des services instructeurs

C- ENGAGER DES QUE POSSIBLE LA DEMARCHE DE COLLECTE DES INDICATEURS DE RESULTATS A 6 MOIS ★

L'AG a une obligation de moyens au titre de la collecte des indicateurs 6 mois après la sortie. Le marché prévu pour collecter ces données doit être lancé dès que possible, en prenant en compte la nouvelle guidance (« Monitoring and Evaluation of european Cohesion Policy - European Social Fund Guidance document » – august 2018) et les recommandations des AG qui ont lancé ce type de prestation.

Afin de mettre en œuvre un processus répondant aux exigences définies par la guidance précitée, les services de l'INSEE par exemple pourraient être sollicités en appui ou dans le cadre d'un « comité scientifique » de la prestation ;

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	2019				2020			
A- POURSUIVRE LES DEMARCHES ENGAGEES POUR BENEFICIER DE L'ACCES A DECISIONNEL								
B- MIEUX INTEGRER LA DIMENSION INDICATEURS A TOUTES LES ETAPES								
C- ENGAGER DES QUE POSSIBLE LA DEMARCHE DE COLLECTE DES INDICATEURS DE RESULTATS A 6 MOIS								

Q 5 : Au regard des questions évaluatives précédentes, comment dynamiser la programmation ?

5

Étudier la pertinence de recourir à des appels à manifestation d'intérêt et appels à propositions.

CONSTATS ET ENJEUX

Les fiches actions correspondent à des appels à projets permanents et laissent donc aux porteurs de projet la possibilité de se positionner tout au long de l'année. Pour les fiches actions ciblées sur des porteurs de projet tiers (et non internes), la mobilisation des porteurs de projet reste un enjeu de taille tout comme la coordination des différents acteurs lorsque les compétences sont partagées (par exemple pour les SIAE ou pour les missions locales).

Le déploiement d'une logique d'appel à manifestation d'intérêt ou d'appel à projets permettrait d'assurer une animation autour des fiches actions plus lisibles pour les porteurs de projets.

Cette augmentation des efforts d'animation s'avère d'autant plus nécessaire que l'évaluation fait le constat d'un volume insuffisant de projets pour certaines des fiches actions en particulier au titre de l'axe 3.

ACTIONS PROPOSEES

A - DEFINITION D'UNE STRATEGIE ANNUELLE D'ANIMATION PARTAGEE AU NIVEAU DU PARTENARIAT

Définir chaque année un plan d'action d'animation concerté en ciblant des priorités d'actions, au regard de l'avancement financier des fiches actions et des indicateurs de réalisation. Ce plan d'animation prévoit :

- Les thématiques qui feront l'objet de lancement d'un appel à projet ou appels à propositions et sur lesquelles un effort particulier sera porté.
- Les actions à engager pour assurer la promotion des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à propositions.

Établir une répartition des rôles dans l'animation afin d'assurer un déploiement des actions dans l'ensemble du territoire.

Mettre en discussion et valider ce plan lors du comité de programmation au dernier trimestre de chaque année, afin de renforcer sa fonction de pilotage stratégique de la programmation pour les fiches actions ciblées.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion et services instructeurs concernés

B – DEVELOPPER UNE LOGIQUE D'APPELS A PROPOSITIONS

Sur le contenu, il est proposé de développer 2 à 3 appels à propositions par an sur des fiches actions prioritaires.

- L'appel à proposition est une variante de l'appel à projets. Elle s'en distingue par le fait que les attendus sont plus ouverts, laissant une marge de proposition plus importante aux porteurs.
- Elle permet d'assurer une animation plus lisible, mais se rapproche de la logique « fil de l'eau » sur la souplesse de l'approche en phase d'instruction.
 - Les priorités d'intervention y sont présentées de manière plus lisible pour les porteurs que dans les fiches actions.
 - 2 à 3 dates de dépôts peuvent être prévues dans l'année, afin d'éviter les effets « date butoir ».

Les grands principes de financement ont été discutés en amont par les cofinanceurs, permettant de fluidifier le traitement en instruction

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion et services instructeurs concernés

C – ASSURER UN SUIVI DU PLAN D’ANIMATION

- **Établir un tableau d’avancement partagé des actions d’animation** que les pilotes du plan d’action devront renseigner.
- **Réaliser un état d’avancement régulier des actions mises en place au sein du CLS**

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion et services instructeurs concernés

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	2019				2020			
A- DEFINITION D'UNE STRATEGIE ANNUELLE D'ANIMATION PARTAGEE AU NIVEAU DU PARTENARIAT								
B- DEVELOPPER UNE LOGIQUE D'APPELS A PROPOSITIONS								
C- ASSURER UN SUIVI DU PLAN D'ANIMATION								

Q 7 : Dans quelle mesure la programmation contribue-t-elle à la prise en compte des principes horizontaux, dans le pilotage du programme et au niveau des opérations ?

6

Améliorer la prise en compte des principes horizontaux

CONSTATS ET ENJEUX

Les outils aujourd'hui à disposition des porteurs de projets dans MDFSE n'insistent que très peu sur les principes horizontaux tels que définis à l'article 4 du règlement 1303/2013.

Les énoncés proposés dans les fiches actions peuvent conduire à des difficultés de compréhension en particulier au regard du dossier demande de subvention mis à disposition dans Ma démarche FSE. Les différentes fiches actions font référence à la fois aux principes horizontaux mais aussi aux objectifs transversaux définis dans le cadre stratégique commun proposé en annexe du règlement 1303/2013.

L'analyse des opérations (avec comme réserve le fait qu'il s'agit des éléments déclarés par les bénéficiaires lors de la saisie de leur demande) souligne que des actions spécifiques sont prévues tout comme une approche transversale des principes, cette dernière étant largement privilégiée par les porteurs de projet sélectionnés. Elle met aussi en perspective certaines incohérences et souligne l'intérêt d'une communication renforcée sur les principes horizontaux, complétée d'explications sur les modalités de saisies dans Ma démarche FSE.

Depuis 2018, l'Autorité de gestion a engagé des actions en la matière : l'analyse de la prise en compte des principes horizontaux fait l'objet d'une sensibilisation particulière lors des formations « instruction » des gestionnaires. Des guides des bonnes pratiques (guides de la région Bretagne et du Ministère du Travail) ont par ailleurs été diffusés aux équipes en charge de la gestion et ces dernières sont invitées à diffuser les guides auprès du porteur de projet afin de faciliter la bonne compréhension générale des principes horizontaux. Il est par ailleurs prévu de diffuser un guide spécifique.

Aucune communication n'a été réalisée à ce stade sur les principes horizontaux lors des CNS.

ACTIONS PROPOSEES

A- DEFINIR UNE STRATEGIE ADAPTEE POUR MIEUX PROMOUVOIR LES PRINCIPES HORIZONTALS

- Identifier des « référents principes horizontaux » et poursuivre les actions de professionnalisation des agents des services instructeurs ★.
- Outiller les agents des services instructeurs pour mieux prendre en compte ces principes dans les demandes de subvention (grille d'analyse par exemple).
- Analyser les modifications à apporter aux fiches actions afin de rendre plus explicites les formulations
- Identifier les informations (définition, exemple de projets, questions à se poser, recommandations...) à communiquer aux porteurs et bénéficiaires pour leur permettre de mieux prendre en compte ces principes dans la conception et la mise en œuvre de leur projet ★.

B- ASSURER UN SUIVI AU NIVEAU DU CNS DES REALISATIONS ET RESULTATS EN LA MATIERE A L'APPUI DES DONNEES SUR LES PARTICIPANTS, DE PROJETS EXEMPLAIRES PAR EXEMPLE.

PILOTAGE & ACTEURS A ASSOCIER : Autorité de gestion, AGILE, DIECCTE, services instructeurs, DRDFE...

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE								
	2019				2020			
A- DEFINIR UNE STRATEGIE ADAPTEE POUR MIEUX PROMOUVOIR LES PRINCIPES HORIZONTAUX								
B- ASSURER UN SUIVI AU NIVEAU DU CNS DES REALISATIONS ET RESULTATS EN LA MATIERE A L'APPUI DES DONNEES SUR LES PARTICIPANTS, DE PROJETS EXEMPLAIRES PAR EXEMPLE.								

Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO FSE au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » 2014-2020

Ile de la Réunion



Annexes

Annexe 1 : les acteurs sollicités dans le cadre d'entretiens individuels

Autorité de gestion et partenaires			
Entité	Fonction	Nom	Prénom
Etat	SGAR Adjoint	HERLEMONT	Benoît
	DIECCTE - Reponsable Service FSE	CORNUAU	Jean-marc
Région	DGA aux affaires européennes	GUILLAUMIN	Patrick
	Responsable Coordination Interfonds	WONG	David
	DGA Éducation Formation Jeunesse et Réussite	LAYNAUD	Manuella
Conseil Départemental	Chargée de mission	BERNARD	Patrick
	DGA Développement	COURTEAU	Michel
	Service autorité de gestion aux affaires européennes	BENNET	Cindy
DJSCS	Directeur	FOURNIER	Jérôme
Service instructeurs et équipe en charge de l'animation			
Entité	Fonction	Nom	Prénom
DIECCTE	Responsable Unité Gestion FSE	MARRE	Hélène
DIECCTE	Responsable communication	PYOT	Guillaume
DIECCTE	Référent MDFSE	Ah Hoï	Fabrice
DJSCS	Conseiller expert	MAYET	Dominique
RECTORAT	Chargée de mission FSE	NATIVEL	Nathalie
	Chargée de mission FSE	MORIN	Francis
Conseil régional	Responsable cellule FSE	MOURGAUD	Yohan
Conseil Départemental	Responsable cellule FSE	VELY	Chloé
Partenaires économiques et sociaux			
Entité	Fonction	Nom	Prénom
CESER	Directrice	GUILLERY	Sylvie
CESER	Présidente de la Commission Formation, Education et Recherche	QUENTEL	Maryvonne
CRESS	directeur	AURE	Frédéric
Préfecture	Chargé de mission, Adjoint à la sous-préfète à la cohésion sociale et la jeunesse	GUEZELOT	Mikael
DRDFE	Déléguée régionale	CAROUPANIN	Nadine
AGILE			
Entité	Fonction	Nom	Prénom
Agile	Directeur	APAYA	Jean-François
	Chargée de mission FSE-IEJ	JAMS	Isabelle
	Chargé de mission FSE	RANGOULAMAN	Philippe
	Chargé de mission FSE	DUBOIS	Ludovic

Annexe 2 - la démarche d'enquête auprès des bénéficiaires mis en œuvre et les résultats

1- Objectifs, modalités d'enquête et répondants

a) Les objectifs de l'enquête

La finalité de cette enquête est de contribuer à l'évaluation de mise en œuvre du FSE 2014-2020 à travers le retour d'expérience des organismes bénéficiaires.

Il leur a été demandé **d'évaluer, d'exprimer leur satisfaction et d'identifier les axes de progrès pour les différentes étapes de leur processus de montage et d'instruction de demande de subvention au titre du FSE**, de l'information initiale à la certification finale de votre dossier en passant par le montage et la sélection des dossiers, l'instruction, la mise en œuvre et le suivi de l'opération.

b) Modalités d'enquête

Dans le cadre de l'évaluation de mise en œuvre du Programme Opérationnel FSE Réunion 2014-2020 au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », **une enquête en ligne a été réalisée auprès de l'ensemble des bénéficiaires de ce programme.**

Cette enquête s'est déroulée **sur 3 semaines, du 11 octobre au 2 novembre 2018.**

Modalités de constitution de l'échantillon

La base de contacts a été constituée à partir d'un export « Demandes de subvention » via MDFSE.

Des filtres appliqués sur les programmes (exclusion PO National et PO IEJ), les statuts des dossiers (exclusion des dossiers refusés, abandonnés, déprogrammés...) et la suppression des doublons ont permis **d'aboutir à une base de 114 contacts.**

Sur les 114 courriels correspondants, **95 se sont révélés non erronés et / ou actifs et ont in fine pu être utilisés pour l'envoi du lien de réponse au questionnaire.**



Les 95 représentants des organismes bénéficiaires du FSE ont reçu, le 11 octobre, le message suivant, les invitant à répondre à l'enquête.

« Votre organisme a bénéficié d'une aide pour un ou plusieurs projets dans le cadre du Programme Opérationnel FSE Réunion. L'autorité de gestion du programme, le Préfet de la Réunion, a mandaté les cabinets Dictys Conseil et Téritéo pour réaliser une évaluation de mise en œuvre.

Cette évaluation doit associer l'ensemble des parties prenantes du programme et tout particulièrement les porteurs de projet et les bénéficiaires. Nous nous permettons donc de vous solliciter pour participer à cette évaluation en répondant à une enquête web qui ne devrait pas vous prendre plus de 5 à 7 minutes.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution. Les résultats de cette enquête seront mis à votre disposition tout comme la synthèse de l'ensemble des travaux évaluatifs. »

Trois relances ont été effectuées auprès des bénéficiaires n'ayant pas répondu ou partiellement au questionnaire.

c) Présentation des répondants

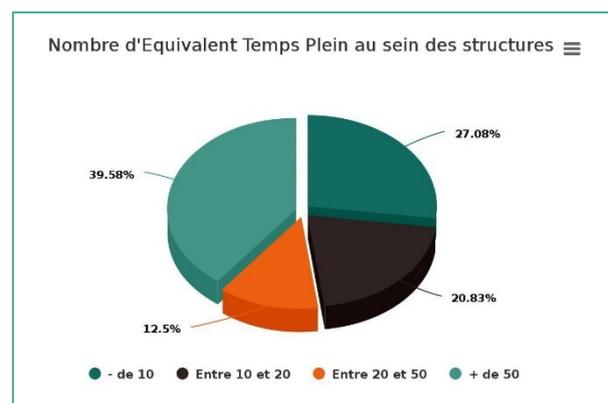
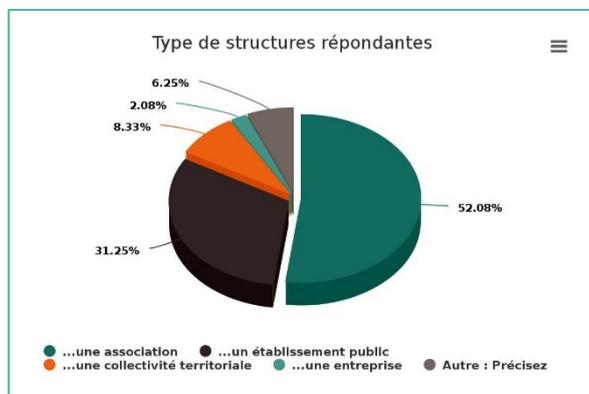
52 bénéficiaires ont répondu à cette enquête sur les 95 destinataires finaux soit **un taux de retour de 55%**.

Une majorité d'associations

Sur les 48 organismes ayant répondu à cette question, 25, soit **52% ont un statut associatif**.

15 sont des établissements publics et 4 des collectivités territoriales.

Tranche	Nombre	%
...une association	25	52%
...un établissement public	15	31%
...une collectivité territoriale	4	8%
...une entreprise	1	2%
Autre : Précisez	3	6%



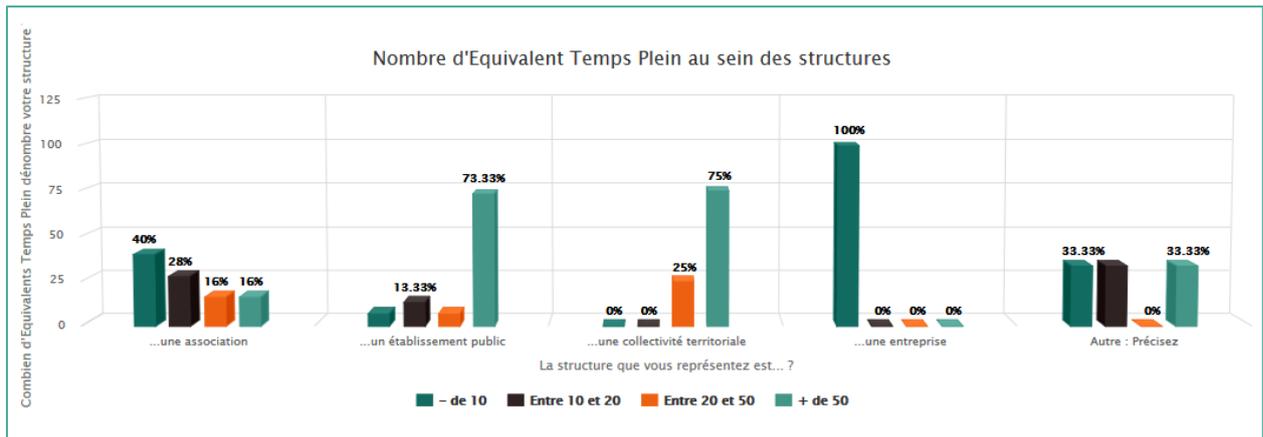
Des tailles de structures équilibrées

Les 48 organismes ayant répondu à cette question, sont bien répartis en termes de nombre d'Equivalents Temps Plein :

Tranche	Nombre	%
- de 10	13	27.%
Entre 10 et 20	10	21%
Entre 20 et 50	6	12,5%
+ de 50	19	39,5%

Le croisement de ces deux 1ères questions, permet de bien appréhender la diversité des types de structures bénéficiaires et **l'importance des écarts de caractéristiques existants**.

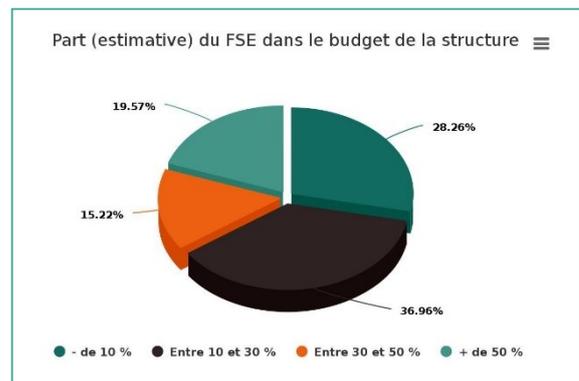
Notamment, les établissements publics et collectivités territoriales disposent de moyens humains très supérieurs aux acteurs associatifs. Les analyses présentées ci-après permettent d'isoler l'impact de ces capacités sur l'expérience du processus de montage et d'instruction des dossiers.



Une part minoritaire de FSE dans les budgets

Pour 65% des 46 structures répondantes, le FSE représentant moins de 30% de leur budget.

Seul 20% des organismes bénéficiaires financent leurs activités avec plus de 50% de FSE.



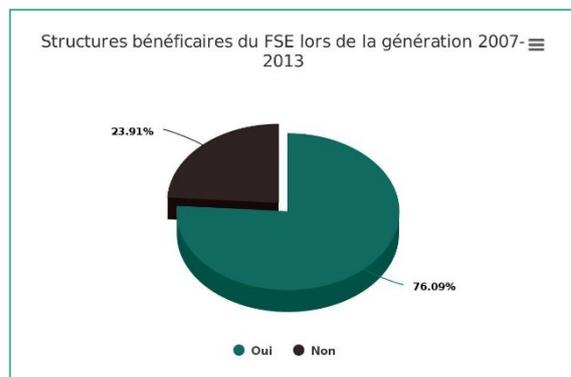
94% des projets de soutien aux personnes

Sur les 46 répondants, **94% des projets ciblent le soutien aux personnes**, intégrant donc une composante « participants », dont 74% uniquement centrés sur cette dimension.

Les 7% restants ciblent exclusivement le soutien aux structures et aux systèmes.

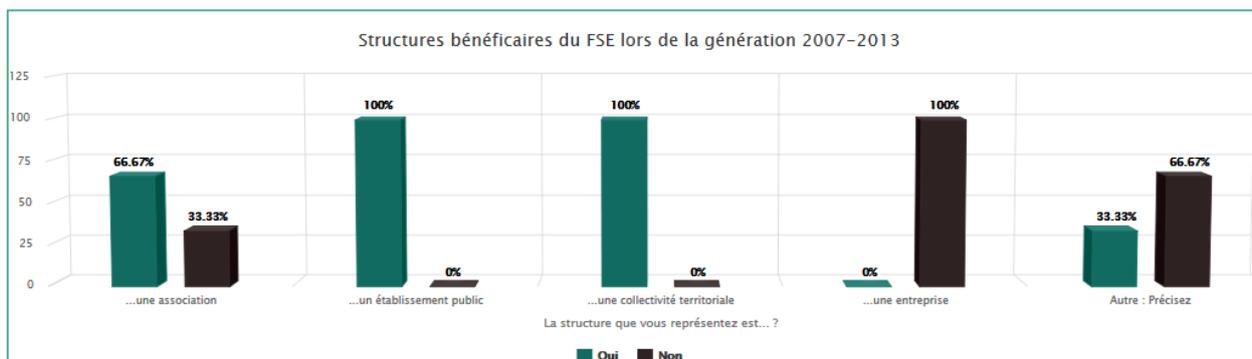
35 bénéficiaires du FSE 2007-2013

Sur les 46 répondants, **35 soit 76% avaient déjà bénéficié du FSE** lors de la génération 2007-2013.



Des « recrutements » dans le secteur associatif

Le détail par type de structures permet de constater que les « recrutements » de nouveaux bénéficiaires se font principalement auprès d'acteurs associatifs (8/11).



2- Analyses des réponses à l'enquête

Comme évoqué en introduction et détaillé en annexes, le questionnaire d'enquête visait à dérouler l'ensemble du processus de mise en œuvre d'un dossier FSE, de la prise d'information initiale par le porteur au paiement et CSF.

Les analyses présentées dans les pages suivantes reprennent les différentes parties du questionnaire :

- > L'information relative au FSE
- > Le montage des dossiers
- > L'instruction et la sélection des dossiers
- > Mise en œuvre et suivi
- > Bilan et contrôle de service fait
- > Bilan et perspectives

NOTA

Le traitement des réponses aux questions qualitatives (ouvertes) rend compte d'un certain dépassement par les répondants de ce phasage selon les différentes étapes de réalisation du projet. A la lumière des premières analyses, il apparaît en effet que lorsqu'un bénéficiaire fait une remarque qualitative (Ex : les délais sont trop longs), celle-ci est bien souvent transposée pour l'ensemble des étapes sans distinction, pouvant ainsi biaiser quelque peu l'interprétation faite à partir de ces réponses.

a) L'information relative au FSE

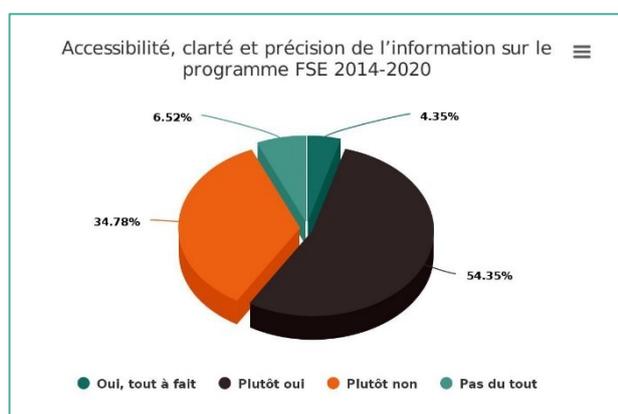
Rappel de la question posée : Si non (à la question précédente relative au FSE 2007-2013), comment avez-vous eu connaissance des possibilités de financement apportées par le FSE pour cette nouvelle programmation ?

Un « recrutement » via les cofinanceurs

Sur les 11 bénéficiaires du FSE pour la 1^{ère} fois, 6 ont eu connaissance des possibilités de financement proposées via un de leur financeurs dans le cadre d'une recherche de cofinancements et 4 par leurs propres recherches internet.



Rappel de la question posée : Selon vous, l'information sur le programme FSE 2014-2020 (types de projets éligibles, modalités d'attribution des aides, ...) est-elle accessible, claire et précise ?



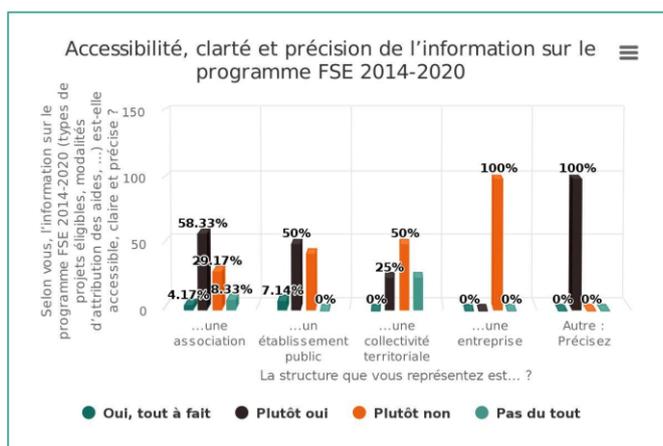
Une vision partagée de l'information

Sur les 46 répondants, 27 soit 59% ont une vision positive de l'information dévolue sur le programme FSE 2014-2020.

Les 41% restants en ont une vision négative.

En détaillant l'analyse par type de répondant, on constate que les acteurs associatifs ont un jugement légèrement plus positif que les établissements publics sur la qualité de l'information disponible sur le FSE.

A noter que le nombre de répondant est trop faible pour les autres catégories de répondant pour permettre de les intégrer à l'analyse comparative. Les résultats présentés le sont donc à titre informatif.

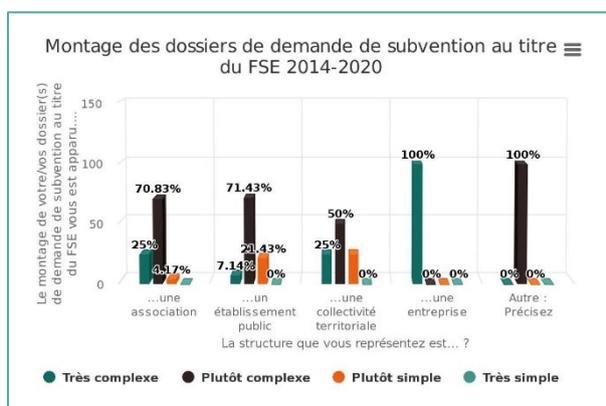
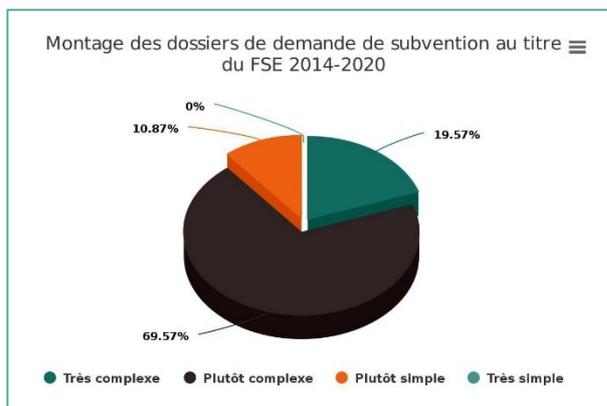


b) Le montage des dossiers

Rappel de la question posée : Le montage de votre/vos dossier(s) de demande de subvention au titre du FSE vous est apparu...

Un montage plutôt complexe

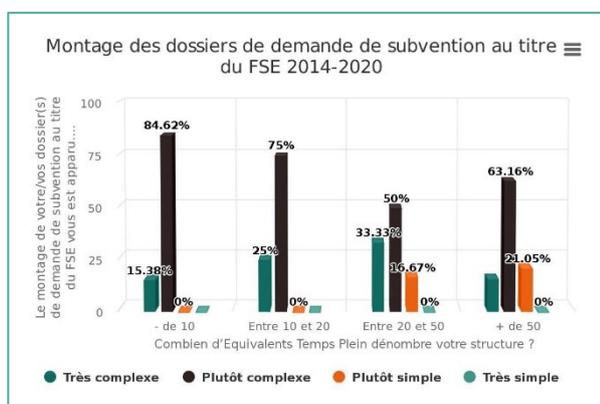
Pour 70% des 46 répondants à cette question, le montage de leur(s) dossier(s) de demande de subvention au titre du FSE leur est apparu complexe. On monte à 81% en ajoutant les bénéficiaires considérant cette étape très complexe.



Un montage plus simple pour les structures de taille importante

Comme le montrent les deux graphiques ci-contre, au-delà de 20 ETP, le ressenti de la complexité du montage du dossier de demande de subvention au titre du FSE est plus modéré.

Sans surprise, ce type de réponse est corrélé aux types d'organismes de taille importante : les collectivités territoriales et autres établissements publics.

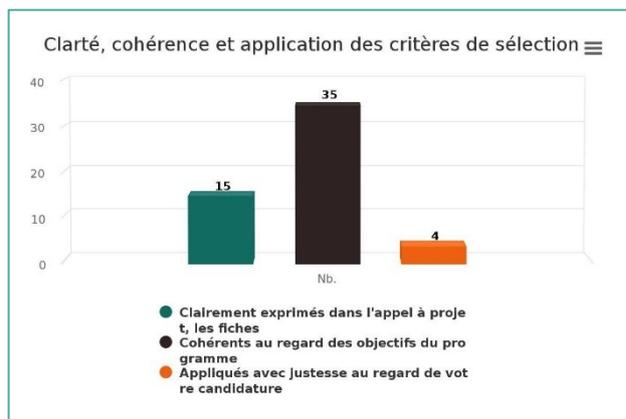


Rappel de la question posée : Les critères de sélection vous ont-ils semblés (plusieurs réponses possibles) ?

Des critères de sélection cohérents mais pas toujours appliqués avec justesse

Sur les 46 répondants à cette question, 35 (76%) considèrent que les critères de sélection étaient cohérents au regard des objectifs du programme.

Seuls 15 (33%) considèrent néanmoins qu'ils sont clairement exprimés dans l'appel à projet, les fiches et 4 (10%) qu'ils ont été appliqués avec justesse au regard de leur candidature.



Rappel de la question posée : Le service instructeur vous a-t-il apporté un appui lors de l'élaboration de votre/vos demande(s) de subvention ?



Un accompagnement très majoritaire ...

Sur les 46 répondants à cette question, 40 déclarent avoir bénéficié d'un appui du service instructeur lors de l'élaboration de leur(s) demande(s) de subvention.

Rappel de la question posée : Sur quels aspects jugez-vous cet appui utile ?

✓ ...jugé essentiel sur de nombreux points

Sur la quarantaine de répondants à cette question, 5 différents types d'apports sont identifiés pour cet accompagnement.

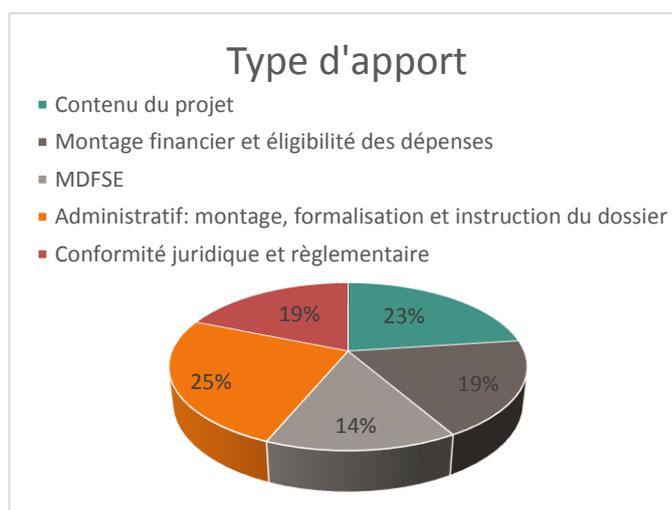
Les bénéficiaires soulignent notamment l'appui du service instructeur en matière de :

1. **Compréhension des objectifs et attentes du programme :** sur de nombreux participants jugent que le service instructeur leur aura permis de clarifier les attendus du programme afin d'adapter le contenu de leur projet ;
2. **Montage financier :** aide à la réalisation du plan de financement des projets avec notamment un regard sur l'éligibilité des dépenses au FSE ;

Type d'apport	Nombre
Administratif : montage, formalisation et instruction du dossier	12
Contenu du projet	11
Conformité juridique et réglementaire	9
Montage financier et éligibilité des dépenses	9
MDFSE	7

3. **Compréhension et prise en main de la plateforme MDFSE,** qui est une nouveauté du programme permettant de faire la démarche de demande de FSE en ligne ;
4. **Aide administrative** durant le processus de montage, formalisation et instruction du dossier.
5. Accompagnement dans la procédure de vérification de **la conformité juridique et réglementaire** du dossier, pour le respect des délais et les précisions sur la procédure à adopter.

D'une manière générale, le service instructeur semble être un outil jugé utile par les bénéficiaires du FSE dans leur démarche dématérialisée de montage d'un dossier. Certains le juge même essentiel à la procédure de demande du FSE « *cet appui a été utile sur l'ensemble des aspects opérationnels, administratif et financiers* ».

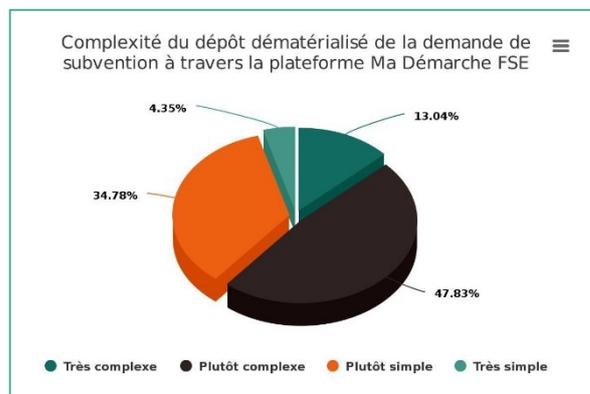


Rappel de la question posée : Le dépôt dématérialisé de votre/vos demande(s) de subvention FSE à travers la plateforme MDFSE (Ma Démarche FSE) vous est apparu...

Un dépôt dématérialisé plutôt complexe

Sur les 46 répondants à cette question, 28 (61%) considèrent que le dépôt dématérialisé de leur(s) demande(s) de subvention FSE à travers la plateforme MDFSE (Ma Démarche FSE) a été très complexe (13%) ou plutôt complexe (48%).

Un tiers environ considèrent que cette démarche a été plutôt simple.



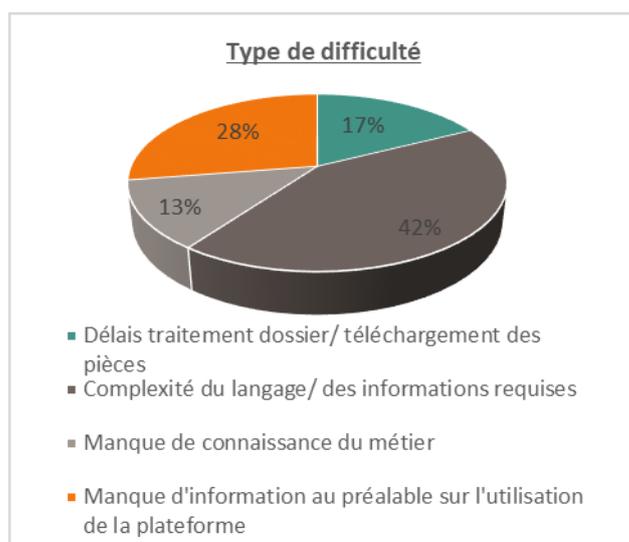
Rappel de la question posée : Si vous avez rencontré des difficultés lors de l'élaboration de votre demande de subvention pourriez-vous préciser lesquelles ?

Une procédure complexe

Type de difficulté	Nombre
Complexité du langage/ des informations requises	17
Manque d'information au préalable sur l'utilisation de la plateforme	11
Délais traitement dossier/ téléchargement des pièces	7
Manque de connaissance du métier	5

D'après la vingtaine de répondants à cette question, 4 différents types de difficultés sont identifiés par les bénéficiaires du programme lors de leur saisie du dossier sur la plateforme :

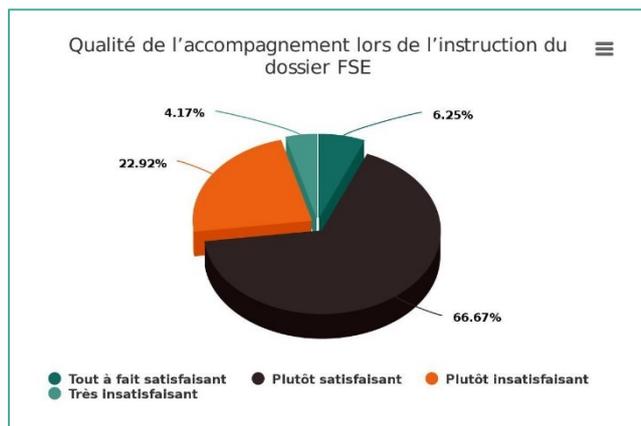
1. **La complexité du langage utilisé, ainsi que des informations requises**, est identifiée comme la principale difficulté rencontrée lors du montage du dossier. Les pièces requises restent floues pour les bénéficiaires et certains signalent même ne pas avoir réussi à terminer la procédure tant celle-ci était complexe ;
2. Un **manque d'information au préalable sur l'utilisation de la plateforme** : la procédure étant nouvelle, certains usagers regrettent de ne pas avoir été informés de ses modalités d'utilisation en amont afin de gagner du temps lors de la saisie ;
3. **Les délais de traitement** du dossier notamment liés à la longueur du téléchargement des pièces requises, la plateforme présenterait des dysfonctionnements dès lors que le fichier requis est relativement lourd.
4. **Le manque de connaissance du métier**, avec des questions trop éloignées du cœur de l'activité.



Pour conclure, la majorité des répondants semblent avoir rencontrés d'importantes difficultés pour le montage de leur dossier, majoritairement dû à la dématérialisation nouvelle de celui-ci. Le manque d'informations sur l'utilisation de la plateforme et la lourdeur administrative restent les principales difficultés des bénéficiaires. Certains regrettent que les pièces demandées ne soient pas conservées d'une année à l'autre.

c) L'instruction et la sélection des dossiers

Rappel de la question posée : Comment jugez-vous la qualité de l'accompagnement lors de l'instruction de votre/vos dossier(s) ?



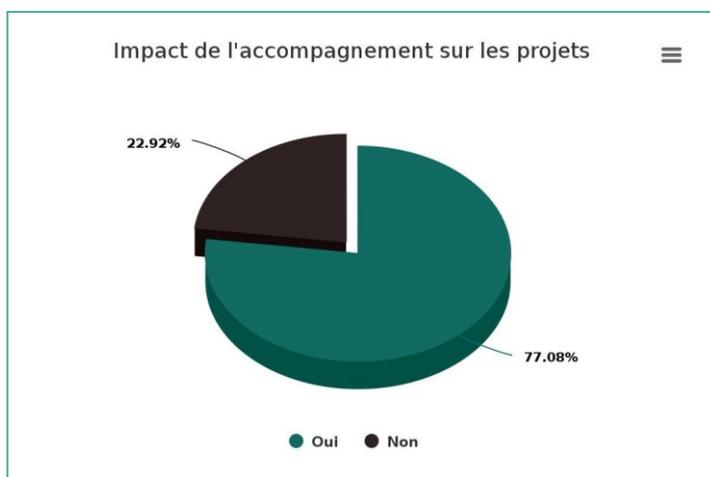
Un accompagnement satisfaisant...

Sur les 48 répondants à cette question, 35 (73%) déclarent que l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part du service instructeur lors de l'instruction de leur(s) dossier(s) a été satisfaisant voir tout à fait satisfaisant (3).

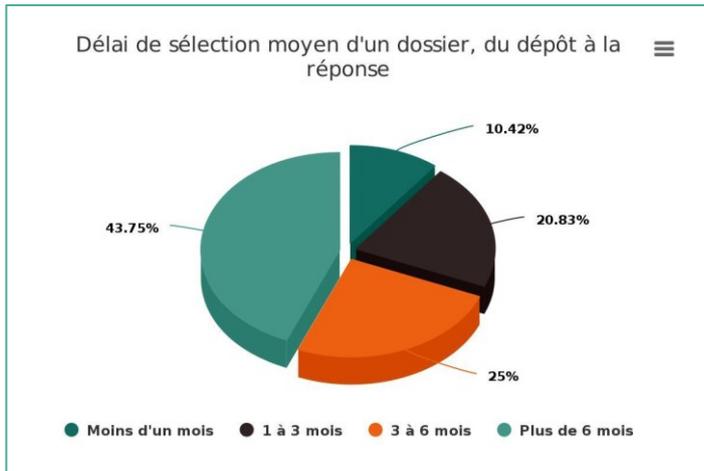
Rappel de la question posée : Cette phase vous-a-t-elle permis d'ajuster votre/vos projet(s) ?

...qui a permis d'ajuster les projets

Sur les 48 répondants à cette question, 37 (77%) considèrent que l'accompagnement qui leur a été apporté lors de l'instruction de leur(s) dossier(s) leur a permis d'ajuster leur(s) projet(s).



Rappel de la question posée : Quel a été le délai de sélection moyen du/des dossiers, du dépôt à la réponse ?



Plus de 3 mois pour 2/3 des dossiers

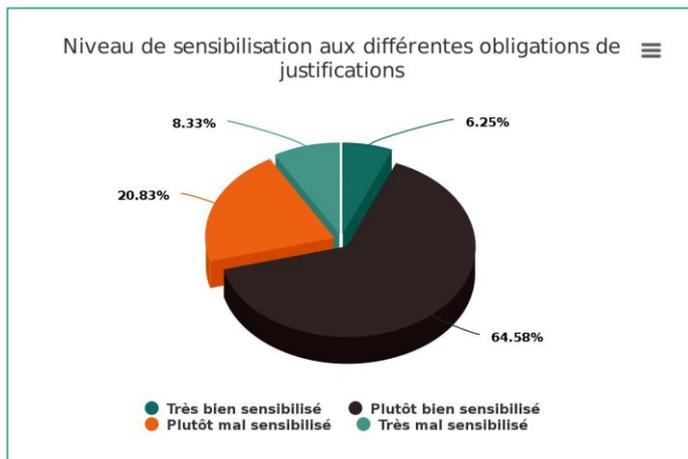
Sur les 48 répondants à cette question, 33 (69%) considèrent que le délai de sélection de leur(s) dossier(s) a été supérieur à 3 mois.

Inversement, ce délai est inférieur à 6 mois dans 56% des cas.

Rappel de la question posée : Estimez-vous avoir été bien sensibilisé aux différentes obligations de justifications (justification des dépenses, collecte des indicateurs) ?

Des bénéficiaires plutôt bien sensibilisés

Sur les 48 répondants à cette question, 34 (71%) considèrent avoir été bien sensibilisés aux différentes obligations de justifications. Inversement, 29% considèrent avoir été plutôt mal voire très mal (4) sensibilisés.



Rappel de la question posée : Plus globalement, identifiez-vous des points d'amélioration possibles dans la phase d'instruction et de sélection de votre/vos dossier(s) ?

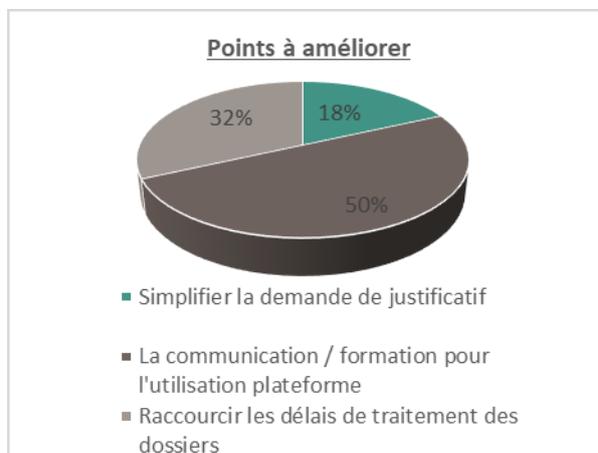
Un manque de communication et de formation à l'utilisation de la plateforme MDFSE

Points à améliorer	Nombre
La communication / formation pour l'utilisation plateforme	22
Raccourcir les délais de traitement des dossiers	14
Simplifier la demande de justificatif	8

D'après la trentaine de répondants à cette question on peut identifier 3 biais principaux dans la démarche :

1. **Le manque de communication et de formation** sur la démarche qui semble être l'élément déclencheur de la plupart des problèmes rencontrés. Les bénéficiaires regrettent le manque d'information en amont mais aussi l'absence de suivi pendant la démarche qui a pu leur faire perdre du temps ;
2. **La longueur des délais de traitement des dossiers**, à ce niveau aussi un manque de communication est déploré, les dates ne sont pas claires et les retards non prévenus ;
3. **La complexité de la demande de justificatif**, les obligations de justifications ne sont pas clairement explicitées et le suivi des indicateurs est trop complexe.

D'une manière générale il en ressort que la communication mise en place depuis la dématérialisation des demandes de subvention n'a pas été suffisamment explicite. Les bénéficiaires auraient souhaité recevoir un accompagnement plus approfondi et personnalisé tout au long de la procédure pour s'approprier la plateforme. De ce problème de communication et de manque d'informations découlent la plupart des autres problèmes rencontrés par les demandeurs du FSE (la longueur des délais, les retards non prévenus, manque de clarté dans la demande de justificatifs, ...)



d) Mise en œuvre et suivi

Rappel de la question posée : Avez-vous rencontré des difficultés particulières lors de la mise en œuvre de votre/vos opération(s) ?

✓ Peu de difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des opérations

Difficultés	Nombre
Pas de difficultés	21
Autre	8
Problème de trésorerie	7
Complexité des indicateurs	5

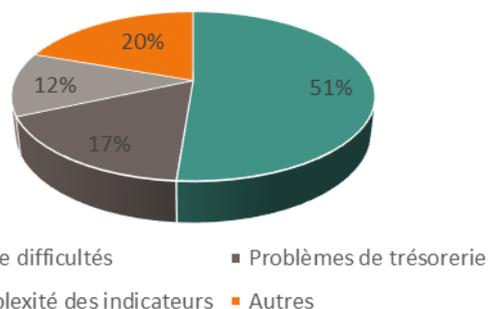
Sur la quarantaine de réponses, il en ressort qu'un répondant sur deux n'a rencontré aucune difficulté particulière lors de la mise en œuvre des opérations.

Pour les autres, deux difficultés semblent être fréquemment rencontrées par les bénéficiaires :

- > des **problèmes de trésorerie** dus au **versement tardif des acomptes**, qui ont mis en péril certains projets ;
- > la **complexité de collecte des informations demandées** par les indicateurs, pas toujours adaptées au public visé.

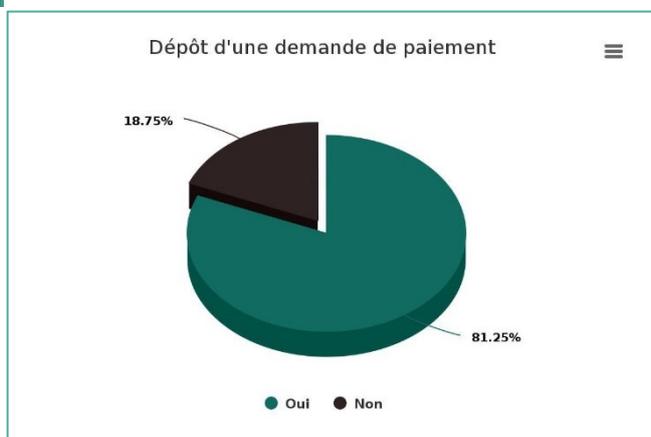
D'une manière générale, il semble que les demandeurs aient rencontrés peu de difficultés techniques majeures lors de la mise en œuvre des opérations, mise à part la collecte d'indicateurs, jugée trop lourde par certains, le problème reste celui de la longueur des délais de traitement des dossiers, déjà explicité dans les questions précédentes. A ce stade du projet il aura posé des problèmes de financement.

Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des opérations



e) Bilan et contrôle de service fait

Rappel de la question posée : Avez-vous déposé une demande de paiement (acompte ou solde) sur au moins une opération ?



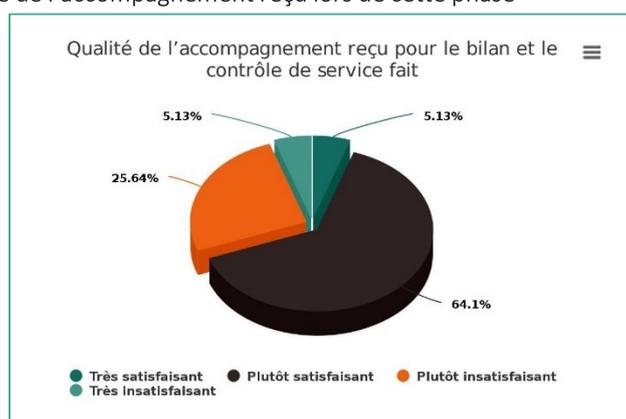
81% des bénéficiaires ont déposé une demande de paiement

Sur les 48 répondants à cette question, 39 (81%) ont déposé une demande de paiement (acompte ou solde) sur au moins une opération.

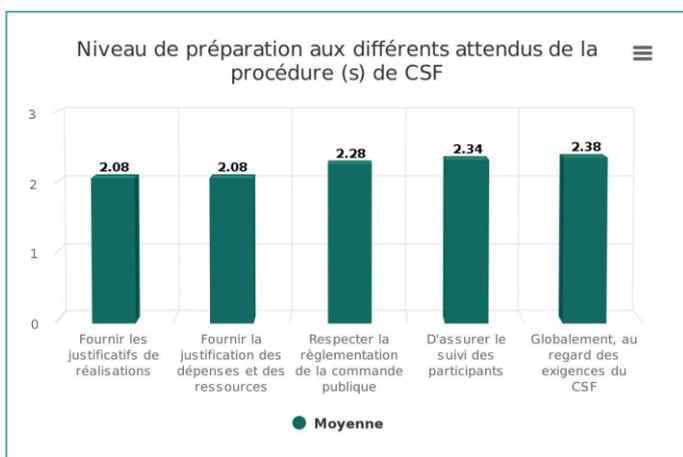
Rappel de la question posée : Si oui, comment jugez-vous la qualité de l'accompagnement reçu lors de cette phase ?

Un accompagnement satisfaisant...

Sur les 39 répondants à cette question, 27 (69%) déclarent que l'accompagnement dont ils ont bénéficié de la part du service instructeur lors de leur demande de paiement a été satisfaisant voir très satisfaisant.



Rappel de la question posée : Lors de la / les procédure (s) de CSF, diriez-vous que vous étiez... [1 = Très bien préparé ; 2 = Plutôt bien préparé ; 3 = Plutôt mal préparé ; 4 = Très mal préparé] ... afin d'être, in fine, en capacité de...



Une préparation globalement insuffisante, au regard des exigences du CSF

Nota : plus les moyennes se rapprochent de 2,5 plus elles indiquent que les répondants étaient plutôt mal préparés.

Les moyennes étant proches de 2, les bénéficiaires considèrent avoir été plutôt bien préparés pour fournir les justificatifs de réalisations et la justification des dépenses et des ressources.

Les résultats sont plus partagés pour les trois items suivants : respecter la réglementation de la commande publique (2,28), assurer le suivi des participants (2,34) et globalement, au regard des exigences du CSF (2,38).

Rappel de la question posée : Dans le cas d'un ressenti de mauvaise préparation, veuillez préciser...

Problèmes rencontrés	Nombre
Manque d'information	14
Délais trop longs	2
Autre	1

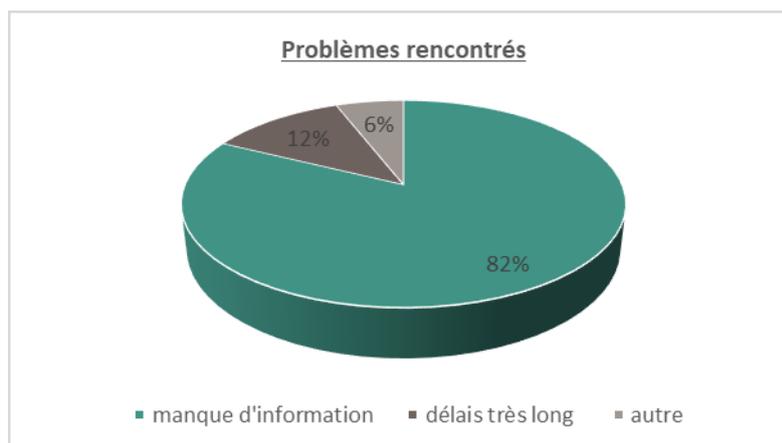
Une préparation globale correcte malgré un manque d'informations

Sur les 52 participants à notre enquête, **17 ont répondu à cette question**. 66% des enquêtés jugent donc que la préparation globale est correcte.

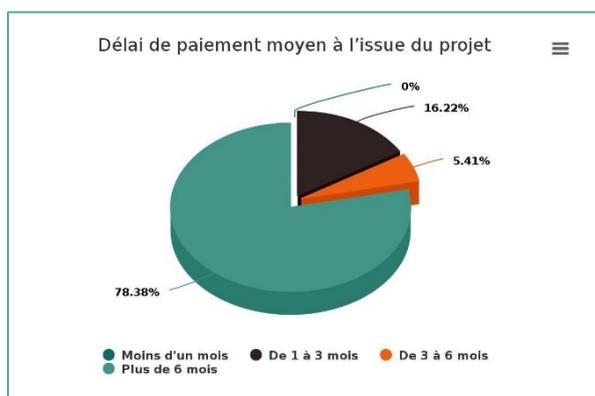
Parmi les 17 réponses, ressortent deux problèmes précités dans les questions précédentes :

- > **le manque d'information**, certains signalent avoir eu connaissance des conditions d'éligibilité une fois l'action passée ;
- > **les délais** de traitement des dossiers, « Notre demande de solde PLIE 2015 est toujours en instance. »

D'une manière générale, les demandeurs ont dû faire face à un déficit d'information, ils signalent leur incompétence face à des questions trop complexes auxquelles ils n'étaient pas préparés : « Méconnaissance trop importante au vu du travail demandé ; nécessité de se former au PO européen ; temps administratif excessif »



Rappel de la question posée : Quel a été le délai de paiement moyen à l'issue de votre / vos projet(s) ?



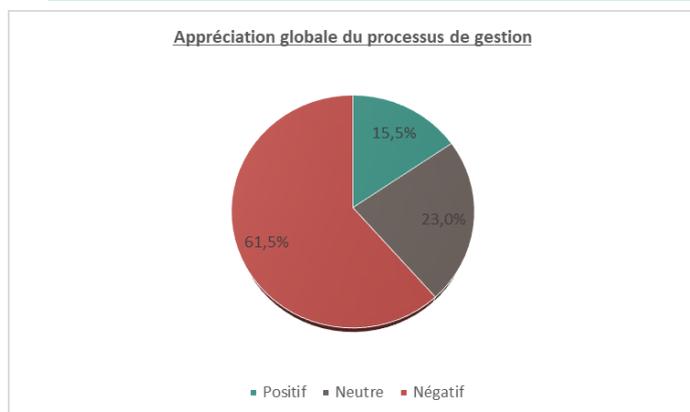
Un délai de paiement supérieur à 6 mois...

Sur les 37 répondants à cette question, 29 (78%) déclarent que le délai de paiement moyen à l'issue de leur(s) projet(s) a été supérieur à 6 mois.

f) Bilan et perspectives

Rappel de la question posée : Globalement, quel bilan faites-vous du processus de gestion ?

Des marges d'améliorations



Dans le cadre de cette première « question bilan », nous avons fait le choix de recoder les réponses des participants selon la répartition suivante : appréciation positive, appréciation neutre, appréciation négative.

Les appréciations positives (15%) renvoient à des notions telles que l'écoute des services instructeurs, la qualité du processus de gestion ou encore des verbatims telles que « Satisfaisant ». Les appréciations négatives (61%) englobent toutes les

réponses dites « critiques ».

Enfin, les appréciations neutres comprennent, soit des verbatims intermédiaires « Moyen » soit une appréciation positive contrebalancée par une appréciation négative, ou l'inverse : « Nous constatons une amélioration du processus de gestion entre 2014 et 2018. Toutefois, les délais de paiement sont encore trop longs. »

Dans ce cadre, l'analyse des réponses offre une vision du processus de gestion globalement négative pour les bénéficiaires.

Type d'appréciation	Nombre
Durée des délais de paiements	15
Lourdeur, complexité administrative	12
Manque d'information	6
Mauvaise appropriation de la plateforme MDFSE	4
Manque de formation/échanges avec les instructeurs	3
Autres	3

Sur les 41 réponses à cette question, les **bénéficiaires identifient des difficultés liées au processus de gestion**, à travers ces 5 différents facteurs :

- les délais de traitement des dossiers de subvention et les délais paiements trop longs** qui entraînent des problématiques de trésorerie pour les structures pouvant aller jusqu'à un effet d'éviction du programme ;
- la lourdeur et la complexité des démarches administratives** et notamment le caractère chronophage de ces dernières, par exemple pour des petites structures associatives dépourvues de personnels dédiés ;
- un manque d'information et de communication** est soulevé par les bénéficiaires en ce qui concerne notamment la durée des délais de paiement, les modalités de contrôle ou encore les potentielles variations des montants d'aides d'une année à l'autre ;
- la compréhension et prise en main de la plateforme MDFSE**, qui est une nouveauté du programme. A ce titre, 4 occurrences illustrent une mauvaise appropriation de la plateforme quand une seule fait état d'un « gain de temps et de praticité » ;

D'autres réponses mettent en avant des aspects plus particuliers : la lourdeur administrative a permis à une structure de développement des capacités plus importante ou encore l'aspect positif du préfinancement du Conseil Régional.

Rappel de la question posée : Identifiez-vous des axes de progrès pour les différentes étapes de votre / vos expérience(s) FSE (de l'information initiale à la certification finale de votre dossier en passant par le montage et la sélection des dossiers, l'instruction, la mise en œuvre et le suivi de l'opération) ?

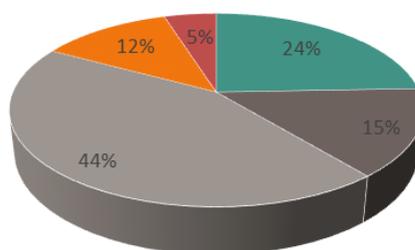
Rapprocher les services instructeurs des porteurs de projets, réduire les délais...

Type d'axe de progrès	Nombre
Information / accompagnement / échanges avec les instructeurs	18
Réduction des délais (instruction et paiements)	10
Modalités de suivi (gestion des participants, revue des indicateurs...)	6
Amélioration de l'outil MDFSE	5
Simplification (règle de financement et administrative)	2

Sur les 36 répondants à cette question, **5 types d'axes de progrès** ont été soulevés par les bénéficiaires :

- 1. La relation entre le service instructeur et les porteurs de projet** est l'occurrence la plus représentative parmi ces axes de progrès (44%). L'information en amont, l'accompagnement pour le montage financier, la fluidité des échanges concernant l'éligibilité des dépenses (et les pièces justificatives associées) sont autant de dimensions qui pourraient être améliorées. La présence d'un interlocuteur unique sur toute durée de vie d'un projet FSE semble être également une volonté forte de la part des bénéficiaires ;
- 2. La réduction des délais d'instruction et de paiement** par les services instructeurs est plébiscitée par près d'un répondant sur 4 (24%). Des solutions comme des avances de trésorerie sont citées ;
- 3. La refonte des modalités de suivi.** 2 axes de travail sont clairement identifiés : faciliter la gestion des participants et la revue des indicateurs non pertinents ;
- Les bénéficiaires font mention de la possibilité de **perfectionnement de l'outil MDFSE** à travers des dimensions autant techniques (extraction de listes de bénéficiaires, rattachement de pièces justificatives...) qu'ergonomiques (convivialité de la plateforme) ;
- Enfin, **une volonté de simplification** émerge de manière peu représentative (5%) portant à la fois sur les règles de financement ou l'aspect administratif.

Les axes de progrès



- Réduction des délais (instruction et paiements)
- Information / accompagnement / échanges avec les instructeurs
- Simplification (règle de financement et administrative)
- Modalités de suivi (gestion des participants, revue des indicateurs...)
- Amélioration de l'outil MDFSE

Rappel de la question posée : Selon vous, quelles actions pourraient être engagées afin de mieux mobiliser les porteurs de projets autour du PO FSE ?

Mieux informer les porteurs de projet

Concernant la mobilisation des porteurs de projets, sur les 36 répondants à cette question, 5 types d'actions sont mis en évidence :

Type d'actions à engager	Nombre
Formation / information	15
Publicité / communication	11
Proximité instructeur-porteur / accompagnement	10
Rapidité des traitements / outils de trésorerie	9
Simplification / souplesse	5
Autres : actions collectives, co-construction des fiches projets	2

1. **Le volet formation/information** illustre, selon les bénéficiaires, l'apport principal (29%) qui pourrait permettre de mobiliser davantage de porteurs de projets ;

2. Dans l'optique de capter des porteurs de projet, **la publicité** autour de l'offre de subventions est mise en avant. **Des actions de communication** comme des témoignages ou des retours d'expérience valoriseraient les possibilités offertes par le FSE. Des documents « type » comme des guides

ou des manuels d'utilisation permettraient également de favoriser l'appropriation des aides pour des néo-bénéficiaires ;

3. **La relation entre le service instructeur et les porteurs de projet** revient également avec insistance parmi les répondants (21%). Une proximité plus grande entre les services et les porteurs serait bien perçue. Par exemple, l'idée de pouvoir suivre au plus près les différentes étapes de l'instruction ou les décisions des commissions à travers une plateforme en ligne est envisagée ;
4. On retrouve enfin **la rapidité des traitements** que ce soit au niveau de l'instruction ou des paiements avec toujours les problématiques de trésorerie prégnantes ;
5. **La volonté de simplification** sur l'ensemble du processus auprès des répondants : de la phase d'instruction au CSF. In fine, cette volonté se base essentiellement sur la prise en compte des particularités locales et des spécificités de chaque porteur.

Enfin, des porteurs de projets, plus isolés, relèvent des idées « novatrices » comme la mise en place d'actions collectives ou encore le fait de coconstruire les fiches projets avec les associations et/ou fédérations pour coller au plus près des besoins du territoire.

Rappel de la question posée : Selon vous, quelles actions pourraient être engagées afin de mieux accompagner les porteurs de projets ?

Mettre en place des réunions d'informations et des actions de formation

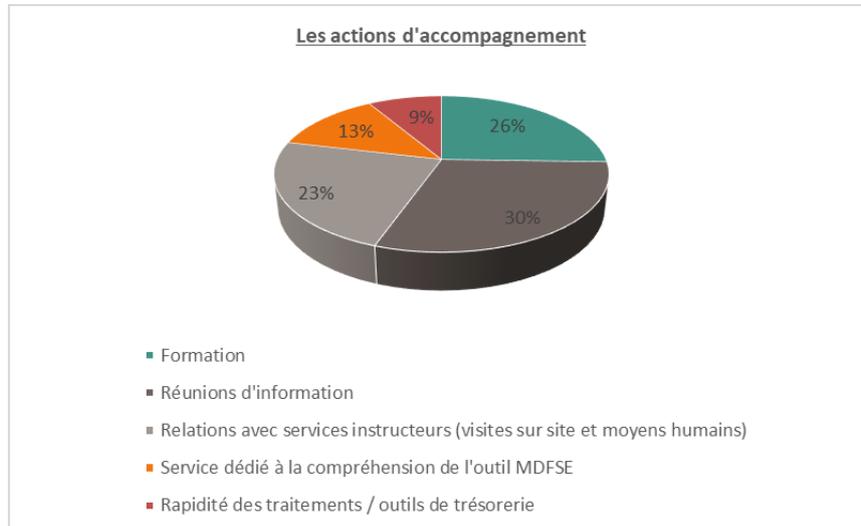
Concernant l'accompagnement des porteurs de projets pendant la réalisation de ce dernier, les 39 répondants ont souligné différents aspects :

1. **La mise en place de réunions d'information** annuelles qui auraient pour finalité de faciliter la transmission des documents demandés. L'association des bénéficiaires au sein de ces réunions est également plébiscitée afin de créer un cercle vertueux : instructeur-porteur-bénéficiaire ;
2. **Des actions de formation** sur toutes les phases de réalisation du projet ;

Type d'actions à engager afin de mieux accompagner les porteurs de projets	Nombre
Réunions d'information	14
Formation	12
Relations avec services instructeurs (visites sur site et moyens humains)	11
Service dédié à la compréhension de l'outil MDFSE	6
Rapidité des traitements / outils de trésorerie	4

3. **L'augmentation de la fréquence des visites sur site** dans l'optique d'améliorer la compréhension des services instructeurs sur les différentes problématiques concrètes que peuvent rencontrer les porteurs. L'augmentation des moyens humains dédiés à cet accompagnement semblerait bénéfique auprès des bénéficiaires ;

4. La création **d'un service dédié à la compréhension de l'outil MDFSE** comme par exemple une assistance en ligne centrée sur les questions relatives à l'utilisation de la plateforme ;
5. Enfin, **les délais de traitement** reviennent encore une fois dans cette question pourtant relative à l'accompagnement.



Rappel de la question posée : Selon vous, quelles actions pourraient être engagées afin de mieux prendre en compte les obligations relatives au FSE tout au long du projet ?

Renforcer le dialogue entre les porteurs et le service instructeur

Au vu des 32 réponses à cette question, on remarque que les propositions d'action pour améliorer la prise en compte des obligations relatives au FSE recourent toutes à l'idée d'un accompagnement plus personnalisé pour les structures.

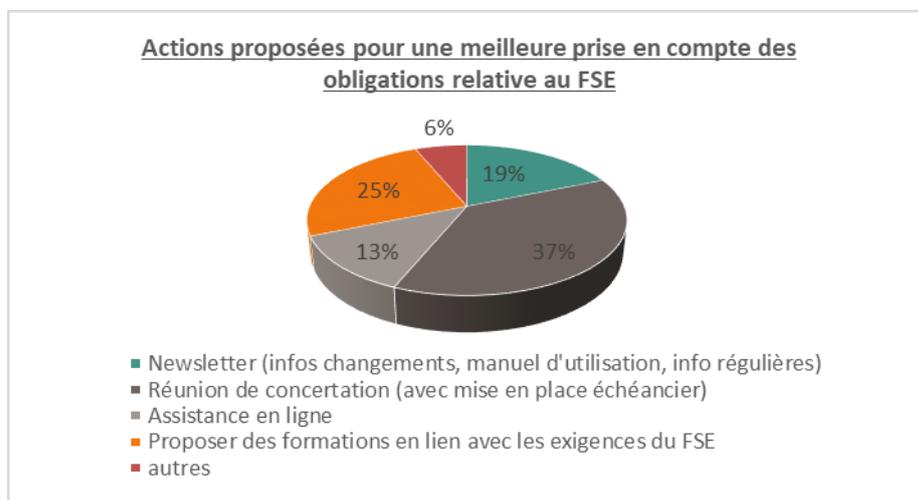
Actions proposées	Nombre
Réunion de concertation (avec mise en place échéancier)	12
Proposer des formations en lien avec les exigences du FSE	8
Assistance en ligne	4
Newsletter	6
Autres	2

Il en ressort quatre principaux types d'accompagnements :

1. **des réunions de concertation** (avec mise en place d'un suivi), permettant d'expliciter dès le départ les attendus puis de vérifier l'avancement des projets ;
2. la proposition de **formation spécifique aux exigences du FSE** pour les employés des structures ;
3. la mise en place de **Newsletters** régulière pour tenir informé des changements ;
4. **la mise en place d'une assistance en ligne** permettant de communiquer au cours du projet, de poser des questions à tout moment.

D'une manière générale, on retrouve l'idée qu'un manque de communication complique la prise en compte des obligations relatives au FSE tout au long du projet, la plupart des répondants souhaitent pouvoir être tenus informés en amont mais aussi pendant le projet. Pour cette raison ils recommandent la mise en place d'un suivi.

Que ce soit de manière dématérialisée ou non, ils souhaitent pouvoir questionner tout au long du projet les services instructeurs : « *Mise en place d'un dialogue entre les porteurs et le service instructeur* ».



Annexe 3 - Opérations du Conseil régional prises en compte dans la détermination du niveau de programmation

Nota bene : les données proposées sont issues de la 2^{ème} extraction au 20 décembre 2018. Depuis la 1^{ère} extraction, certains des dossiers ont été effectivement programmés.

Le choix a été fait ne présenter ici que le N° MDFSE, les OS et fiches actions concernées.

dossier	OS	Intitulé_aap	Statut dossier
201803528	1.2	1.02 Cité des Métiers	à intégrer comme validé
201703245	1.2	1.02 Cité des Métiers	à intégrer comme validé
201603834	1.2	1.03 Améliorer le niveau de qualification et l'accessibilité à des formations supérieures (SG)	Validé en comité
201605631	1.2	1.03 Améliorer le niveau de qualification et l'accessibilité à des formations supérieures (SG)	à intégrer comme validé
201803193	1.2	1.03 Améliorer le niveau de qualification et l'accessibilité à des formations supérieures (SG)	à intégrer comme validé
201801496	1.2	1.03 Améliorer le niveau de qualification et l'accessibilité à des formations supérieures (SG)	Validé en comité
201801801	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201701345	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201705011	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201704821	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201605335	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201700656	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201602775	1.2	1.04 Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets	à intégrer comme validé
201605143	1.2	1.07 SG Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	Dossier à regrouper sur 2017 - 2018
201704950	1.2	1.07 SG Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	Dossier à regrouper sur 2017 - 2018
201704973	1.2	1.07 SG Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	Dossier à regrouper sur 2017 - 2018
201605534	1.2	1.07 SG Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie	Dossier à regrouper sur 2017 - 2018
201704915	1.2	1.09 Formation professionnelle des adultes (SG)	Montant coût total 12 M au lieu de 19 M
201605619	1.2	1.09 Formation professionnelle des adultes (SG)	Diminution de moitié du FSE
201605621	1.2	1.09 Formation professionnelle des adultes (SG)	Diminution de moitié du FSE
201705062	1.2	1.10 Développer l'apprentissage des langues étrangères	à intégrer comme validé
201801053	1.2	1.12 Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie	Validé en comité
201704866	2.2	2.09 Dispositif de la Deuxième Chance (SG)	à intégrer comme validé
201801773	2.2	2.11 Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage (SG)	Validé en comité
201801389	2.2	2.11 Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage (SG)	Validé en comité
201801364	2.2	2.11 Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage (SG)	Validé en comité
201701863	2.4	2.15 Soutenir la formation des actifs	à intégrer comme validé
201506006	2.4	2.15 Soutenir la formation des actifs	à intégrer comme validé
201506590	2.4	2.15 Soutenir la formation des actifs	à intégrer comme validé
201605465	3.1	3.02 Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances	à intégrer comme validé
201701411	3.1	3.04 Actions de Lutte Contre l'Illettrisme	à intégrer comme validé
201603134	3.1	3.07-B Chantiers Ecoles (opérations en mode « Marchés »)	Validé en comité
201605497	3.1	3.07-B Chantiers Ecoles (opérations en mode « Marchés »)	Validé en comité

Légende

« à intégrer comme validé » : opération non encore programmée mais validée par le Conseil régional

« validé en comité » : opération non encore programmée à la date de l'échange avec la Région, programmée depuis